

CONVENTION PLURIANNUELLE  
**D'OPERATION DE REVITALISATION**  
**DE TERRITOIRE (ORT)**  
DE LUNEVILLE A BACCARAT



# CONVENTION PLURIANNUELLE D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT



AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

COMMUNAUTÉ de  
COMMUNES du TERRITOIRE de  
*Lunéville à Baccarat*

Ville de  
LUNÉVILLE



PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

La Région  
**Grand Est**



**ActionLogement**   
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

Agence  
nationale  
de l'habitat  
Anah

**epfge**  
Etablissement Public Foncier  
de Grand Est



**mmh**  
meurthe & moselle HABITAT

 CCI GRAND NANCY MÉTROPOLE  
MEURTHE-ET-MOSELLE

**MA**  
Chambre  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**  
**GRAND EST**

*Crédits-photos (couverture) : Ville de Baccarat, Vincent Damarin. / Ville de Lunéville : Service Communication de la Ville de Lunéville*

## ENTRE

- La Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) représentée par son président, Monsieur Bruno MINUTIELLO ;
- La Commune de Lunéville, ville principale du territoire, représentée par son maire, Madame Catherine PAILLARD ;
- La Commune de Baccarat, seconde ville du territoire, représentée par son maire, Monsieur Christian GEX ;

ci-après désignés, « **les collectivités bénéficiaires** »

d'une part,

## ET

- L'État représenté, pour Le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Madame Françoise SOULIMAN, par délégation, par Le Sous-Préfet, Monsieur Adrien GAUBERT ;
- La Région Grand Est représentée par son Président, Monsieur Franck LEROY, dûment habilité à signer la présente convention par la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional n° 23CP-1046 du 7 juillet 2023 ;
- Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle représenté par sa Présidente, Madame Chaynesse KHIROUNI ;
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Lunévillois représenté par son Président, Monsieur Philippe DANIEL ;
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par sa Directrice Territoriale, Madame Véronique BEC ;
- Le groupe Action Logement représenté par son Directeur Régional par Intérim, Monsieur Philippe RHIM ;
- l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) représentée par son délégué local en Meurthe-et-Moselle, pour le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Madame Françoise SOULIMAN, par délégation, Le Sous-Préfet, Monsieur Adrien GAUBERT ;
- l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires représentée par son délégué local en Meurthe-et-Moselle, pour le Préfet de Meurthe-et-Moselle, Madame Françoise SOULIMAN, par délégation, Le Sous-Préfet, Monsieur Adrien GAUBERT ;

ci-après désignés, « **les partenaires financeurs** »

d'autre part,

## AINSI QUE

- L'Établissement Public Foncier de Grand Est (EPF-GE) représenté par son Directeur général, Monsieur Alain TOUBOL ;
- L'Office Public de l'Habitat du territoire de Lunéville à Baccarat, représenté par son Président, Monsieur Frédéric BREGÉARD ;
- Meurthe-et-Moselle Habitat, représenté par sa Présidente, Chaynesse KHIROUNI ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle représentée par son Président, Monsieur François PÉLISSIER ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Grand-Est, établissement de Meurthe-et-Moselle représentée par son Président, Monsieur Christophe RICHARD ;

ci-après désignés, « **les partenaires locaux** »

**il est convenu ce qui suit.**

# SOMMAIRE

PRÉAMBULE .....	5
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE .....	6
ARTICLE 2 - LES AMBITIONS DU TERRITOIRE .....	10
ARTICLE 3 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	13
ARTICLE 4 - PLAN D'ACTIONS .....	17
ARTICLE 5 - MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE .....	19
ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	19
ARTICLE 7 - GOUVERNANCE .....	24
ARTICLE 8 - SUIVI ET EVALUATION .....	26
ARTICLE 9 - RESULTATS ATTENDUS .....	26
ARTICLE 10 - UTILISATION DES LOGOS .....	27
ARTICLE 11 - ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE.....	27
ARTICLE 12 - ÉVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME .....	28
ARTICLE 13 - RESILIATION DU PROGRAMME.....	28
ARTICLE 14 - TRAITEMENT DES LITIGES .....	28
ANNEXE 1 - PLANS DETAILLES DES PERIMETRES D'INTERVENTION .....	30
ANNEXE 2 - FICHES ACTIONS.....	35
ANNEXE 3 - ACTIONS ACHEVEES .....	90
ANNEXE 4 - TABLEAU DES INDICATEURS DE RESULTAT .....	105
ANNEXE 5 - MAQUETTE FINANCIERE .....	113
ANNEXE 6 - SYNTHESE DES DIAGNOSTICS ET PRESENTATION DES ENJEUX.....	114
ANNEXE 7 - LISTE DES ETUDES REALISEES ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE .....	120
ANNEXE 8 - GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACCRONYMES .....	122
ANNEXE 9 - CHARTE GRAPHIQUE .....	124

# PRÉAMBULE



L'opération de revitalisation de territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi ELAN est un outil au service des territoires, dont les élus peuvent se saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leurs centres-villes qui vise à « *adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable* ».

L'ORT est un cadre partenarial intégrateur reposant sur :

- une approche intercommunale permettant de penser la répartition des fonctions urbaines (habitat, commerce, services, etc.) de façon harmonieuse entre les centres et leurs périphéries ;
- un projet d'intervention coordonné, formalisé dans la convention, qui intègre des actions multisectorielles et transversales et dispose d'un portage politique et d'une visibilité auprès de la population.

Dès le lancement en 2018, le programme Action cœur de ville (ACV), transformé en convention ORT en 2019, porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 et l'intégration à l'ORT des communes Petites Villes de Demain (PVD) souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires de l'ORT, les plans d'action Action cœur de ville et de Petites Villes de Demain, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs des programmes, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville et Petites Villes de Demain des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV et PVD, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par les villes et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.



# ARTICLE 1

## Objet de la convention cadre

La présente convention a pour objet de définir le projet urbain, économique et social de revitalisation des centralités de Lunéville et de Baccarat, favorisant la mixité sociale, le développement durable, la valorisation du patrimoine, l'innovation et le plan d'action qui en découle.

Elle délimite le périmètre des secteurs d'intervention comprenant le centre-ville de Lunéville et le centre-bourg de Baccarat.

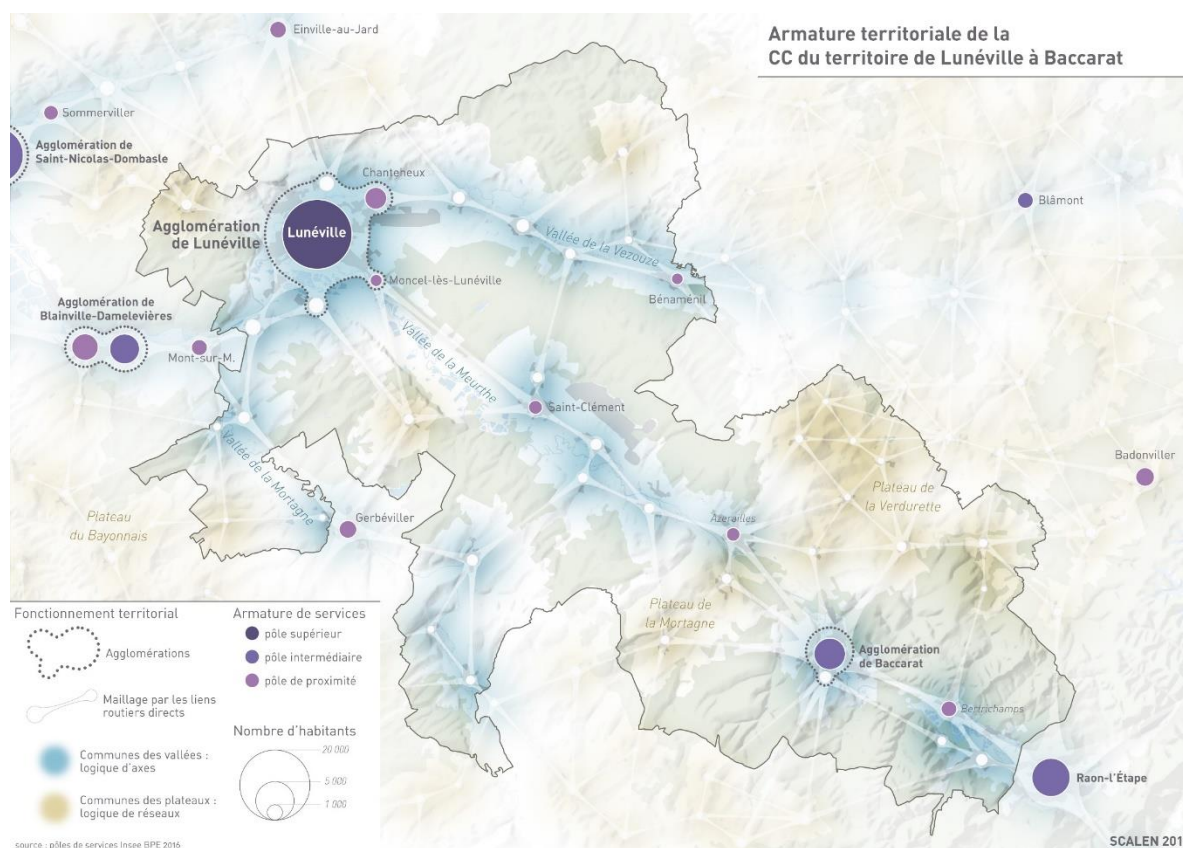
Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du projet et précise leurs engagements réciproques.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le PTRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2022-2027 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La CCTLB ainsi que les communes de Lunéville et de Baccarat ont souhaité engager une Opération de Revitalisation du Territoire, selon les termes de l'arrêté d'homologation d'ACV en ORT du 25 juillet 2019 et la convention d'adhésion en date du 5 octobre 2021

Créée le premier janvier 2017, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est un territoire à dominante rurale composé de 43 communes et comptant près de 41 600 habitants se concentrant pour 45 % à Lunéville (18 200 habitants) et pour 10 % à Baccarat (4 250 habitants), principales villes de ce regroupement.



Le territoire de Lunéville à Baccarat continue à faire face à une profonde restructuration économique, engagée depuis plusieurs décennies, combinée à un important développement de l'habitat pavillonnaire périphérique et à de nouveaux modes de consommation. Comme de nombreuses villes moyennes et de nombreux bourgs, les centres anciens de Lunéville et de Baccarat ont subi les conséquences de ces dynamiques centrifuges, réduisant considérablement leur attractivité et concourant à leur dévitalisation par l'accumulation de problématiques intriquées et notamment :

#### • Des enjeux de cohésion sociale au sein des tissus anciens

*Le départ des ménages de classe moyenne depuis les centres anciens vers les secteurs périphériques des communes ou vers les communes voisines ont entraîné une paupérisation significative des résidents « captifs » de ces centralités. Cette fragilité socio-économique est notamment mise en évidence par :*

- *des revenus médians par unité de consommation inférieurs à celui de l'intercommunalité (18 590 € à Lunéville et 19 800 € à Baccarat contre 20 360 € pour la CCTLB) ;*
- *des taux de pauvreté supérieurs de deux à six points à la valeur intercommunale (22 % à Lunéville et 18 % à Baccarat contre 15,6 % pour la CCTLB).*

*source : Insee Filosofi 2019*

#### • Un bâti ancien, mal entretenu et inadapté aux modes de vie actuels

*Les études récemment réalisées à Lunéville et à Baccarat (diagnostic OPAH-RU, étude cœur de ville, diagnostic BSMR) mettent en évidence une concentration importante d'immeubles dégradés ou de logements indignes dans les centres anciens de Lunéville et de Baccarat. Ceux-ci sont constitués quasi exclusivement d'habitat collectif et de bâtiments achevés majoritairement avant 1945. Au regard des normes et des attentes actuelles, cette ancienneté crée des conditions d'habitabilité médiocres. Ce parc composé en majorité de logements locatifs (privés et HLM) est également caractérisé par un taux élevé de vacance (16 % à Lunéville et 19 % à Baccarat, à l'échelle communale) et une prédominance de petits logements (T1 à T2) issus le plus souvent du découpage de maisons de ville. Face à cette situation, on constate une forte dégradation des valeurs immobilières.*

*source : Insee RP 2018*

#### • Un parc HLM présentant des signes de fragilité

*Les centres de Lunéville et de Baccarat proposent près de 600 logements locatifs sociaux. Si de nouvelles opérations, notamment à Lunéville, contribuent à améliorer l'offre, celle-ci reste principalement constituée de logements situés dans des immeubles de ville anciens ou des petits collectifs antérieurs aux années 1970. Ces logements sont caractérisés par de forts taux de rotation et de vacance (34 % à Baccarat). En fonction de l'état de dégradation de certains biens, des démolitions totales ou partielles sont envisagées par plusieurs bailleurs sociaux.*

#### • Une vacance commerciale importante couplée à une disparition des cellules

*Historiquement commerçants et de services aux personnes, les centres anciens de Lunéville et de Baccarat ont connu une diminution sensible de leurs activités par vagues successives au cours des dernières décennies. Au gré d'un redéploiement périphérique, de nombreux commerces centraux ont fermé leurs portes et les professions libérales ont sensiblement diminué. Les centralités des deux communes sont également touchées par une importante vacance commerciale (37 % des 130 cellules commerciales recensées dans le centre de Lunéville en 2015 et 40 % des 65 recensées en 2019 dans le centre de Baccarat). Par ailleurs, plusieurs cellules commerciales vacantes ont été transformées en logement avant qu'une protection des linéaires commerciaux au PLUi-H n'empêche ces mutations.*

L'ensemble de ces éléments nuit aujourd'hui au rayonnement, à l'attractivité et à la dynamique globale et des centralités de Lunéville et de Baccarat, dont les effets dépassent de loin l'échelle communale et se répercutent sur l'ensemble du bassin de vie.

Au cours des dernières années, plusieurs mesures ont été mises en place pour surmonter ces difficultés, et principalement (liste non exhaustive) :

#### À Lunéville :

- Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) initié en 2009 par l'État a profité au centre ancien en permettant le traitement de la Place-Rose et de l'îlot Germain Charier ;
- L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) 2010 – 2015 du centre ancien de Lunéville, au cours de laquelle près de 5 millions d'euros de travaux ont été consacrés à l'amélioration de l'habitat indigne et très dégradé, 67 logements vacants ont été remis sur le marché et 75 ont fait l'objet d'une réhabilitation en profondeur ;
- La mise en œuvre d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et Patrimoine (AVAP) en 2014, devenue par la suite Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;
- La mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020, qui constitue les volets urbains et sociaux de la politique de la ville ;
- La convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts pour la démarche « Démonstrateur redynamisation du centre ancien » en 2016 ;
- La mission redynamisation du centre-ancien (SCET-SEDL 2017-2018) ;
- L'engagement conjoint de la Ville de Lunéville et de la CCTLB en juin 2018 dans le programme « Action cœur de ville », en tant que première ville de France bénéficiaire du dispositif et par la suite transformé en ORT. Dans ce cadre, de nombreuses actions, aujourd'hui achevées et ne faisant plus l'objet de fiche action, ont permis d'obtenir des résultats probants comme la stabilisation de la population lunévillois et l'arrivée de nouveaux commerces en centre-ville.
- La reconstruction du cinéma, vecteur incontestable d'attractivité du centre-ville en partenariat avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT – ex-EPARECA) en 2018 ;
- L'OPAH-Renouvellement Urbain 2018-2023 du centre ancien de Lunéville, avec l'objectif d'améliorer plus de 200 logements soit 11% du parc.

#### À Baccarat :

- Une étude d'aménagement des espaces extérieurs et de traitement du parc d'habitation des Cristalleries de Baccarat, comportant un diagnostic et un programme d'intervention, réalisée par le Centre d'Amélioration du Logement (2008/2009) ;
- La réalisation d'une étude stratégique de redynamisation du centre-bourg de Baccarat, dans le cadre de la politique régionale de soutien aux centralités rurales et urbaines (ex-BSMR) et en anticipation du dispositif « Petite ville de Demain », comprenant un diagnostic, un plan guide et un programme de 53 actions déclinées dans un calendrier de mise en œuvre (2019 - 2021 Scalen) ;
- Une analyse du projet de musée de Baccarat, comportant une étude de marché et une analyse du projet envisagé (architecture, concept, équipements et services, estimation financière), réalisée par CBC XII (juillet 2019) ;
- Une étude du concept et de positionnement commercial du projet de musée et d'hôtel à Baccarat, réalisée par le cabinet de conseil et d'audit SRHC Hospitality Consulting (juillet 2019) ;
- L'engagement en 2021 d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une convention d'OPAH-RU sur le centre ancien (CAL – SOLiHA) dont les objectifs sont d'améliorer plus de 90 logements soit 12% du parc privé.



### À une échelle intercommunale :

- La définition d'une stratégie foncière, formalisée en 2012 avec la signature d'une convention cadre conclue entre l'ancienne CC du Lunévillois et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (désormais EPF Grand Est) pour des interventions foncières et actualisation de la Stratégie foncière à l'échelle des 43 communes (EPFL / SCET) ;
- L'adoption début 2014 par l'ancienne CC du Lunévillois d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2014-2020, soulignant particulièrement la nécessité d'une intervention globale sur le centre ancien de Lunéville (ACEIF) ;
- L'approbation en juin 2020 du PLUi de la CCTLB tenant lieu de PLH pour la période 2020 - 2026 et intégrant notamment dans son plan d'actions (POA Habitat) la reconquête du centre ancien de Lunéville et le soutien à la redynamisation du centre ancien de Baccarat (ACEIF / Biotope / Scalen).

Afin de renforcer ces mesures, d'aller au-delà et de conforter efficacement et durablement son développement, la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et les communes de Lunéville et de Baccarat ont choisi de s'engager dans une opération de revitalisation de territoire, portant sur le périmètre du centre-ville et sur celui du centre bourg, et appelant une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'État, ainsi que des autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

Sur la base du projet de territoire, l'Opération de Revitalisation de Territoire décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2022-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

**La présente convention-cadre valant ORT remplace la convention d'ORT préexistante et l'abroge.**

# ARTICLE 2

## Les ambitions du territoire

L'élaboration entre 2017 et 2020 du PLUi-H de la CCTLB lui a permis d'établir son projet de territoire en s'appuyant sur un diagnostic stratégique. Ce projet s'articule autour des trois axes suivants :

### 1- UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF

- Pérenniser la qualité de l'accessibilité au territoire ;
  - maintenir voire augmenter le niveau de **desserte TER** de l'ensemble des gares et haltes du territoire et conforter la présence d'une gare TGV ;
- Fixer des objectifs de développement résidentiel adaptés à la réalité territoriale ;
  - **produire près de 2 800 logements entre 2020 et 2032**, soit 230 logements / an (soit une réduction de 10 % de l'objectif de production de logements du SCoT Sud 54 approuvé en 2013) ;
  - **répartir cet objectif en deux séquences** avec un rythme le plus réaliste sur les 6 premières années du PLUi-H ;
  - **recentrer la production de logements** sur les polarités de Lunéville et Baccarat et priorisé la ville-centre et le bourg-centre ;
- Renforcer l'armature territoriale par la mise en lien de l'offre résidentielle et de l'offre de services, de commerces et d'emplois ;
  - **recentrer la production de logements sur l'agglomération de Lunéville et le pôle urbain de Baccarat et prioritairement sur la ville centre et le bourg centre** ;
  - garantir le développement des **communales rurales en optant pour un développement raisonné** ;
- Maîtriser le foncier à vocation d'habitat et coordonner le développement résidentiel du territoire ;
  - poursuivre l'élaboration d'une **stratégie foncière intercommunale** ;
  - privilégier le **développement résidentiel dans les enveloppes urbaines** (70% dans l'enveloppe urbaine et mobilisation de la vacance) ;
  - préserver les **espaces agricoles naturels, et forestiers** par une réduction massive des surfaces futures inscrites dans les documents d'urbanisme existant ;
  - modérer les possibilités d'extension limitant la consommation foncière théorique à 6 ha/ an sur la durée du PLUi-H ;
- Réinvestir les parcs publics et privés les moins attractifs ;
  - mener à bien la **reconquête et la valorisation de Lunéville (cœur de ville) et Baccarat (BSMR)**
  - poursuivre le **renouvellement du parc social** pour renforcer l'attractivité ;
  - intensifier le dispositif **d'intervention sur le parc privé ancien** avec la plateforme de rénovation énergétique ;
- Poursuivre le développement d'une offre diversifiée et abordable, en cohérence avec l'armature urbaine ;
  - développer une offre **diversifiée et abordable de logements** en développant l'offre de logements mieux adaptée aux évolutions des besoins et en réponse aux besoins spécifiques ;
- Généraliser l'accès au haut débit ;
- Innover en s'appuyant sur le numérique et les nouvelles formes de travail ;
- Favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et le maintien des acteurs économiques présents sur le territoire pour renforcer sa place à l'échelle du sud lorrain
  - favoriser **l'accueil de nouvelles entreprises** pour renforcer sa place à l'échelle Sud54 en valorisant les espaces économiques déjà constitués, en accompagnant la commercialisation des zones existantes et leur redynamisation, en offrant de nouveaux espaces économiques, et en soutenant les pépinières d'entreprises/ artisanales ;
  - revitaliser **l'économie rurale** en permettant le développement des activités artisanales dans l'espace bâti, en soutenant l'ESS et particulièrement dans le secteur agricole : soutien aux

productions d'élevage, arboricole, maraichère et horticole, en favorisant l'implantation de nouvelles exploitations, en permettant la diversification, les circuits courts et la production d'énergies renouvelables ;

- soutenir **la filière extractive** ;
- **restituer des paysages anciens sur des sites laissés** en eau en soutenant la remise à l'état initial (agricole, naturel) ;
- Inscrire le territoire dans une **stratégie touristique et culturelle** concertée à l'échelle du sud Lorraine
  - inscrire le territoire dans une **stratégie touristique : valorisation du château de Lunéville et rénovation du centre ancien**, développement du tourisme d'affaires en s'appuyant sur celui d'équipements valorisant les savoir-faire du territoire ;
  - maintenir les actions de mise en valeur **des sites naturels et patrimoniaux** ;
- Faire de l'écotourisme et du cyclotourisme un facteur de valorisation touristique du territoire
  - pérenniser et compléter les **itinéraires cyclables**, aménager leurs abords et créer des portes d'entrée depuis ceux-ci vers les **sites naturels, patrimoniaux, équipements culturels et de loisirs** ;
  - soutien des acteurs du **tourisme et de l'hébergement**.

## 2- UN TERRITOIRE PLUS DYNAMIQUE

- **Maintenir les équipements, de toutes gammes**, présents sur le territoire, notamment des polarités ;
- Créer les conditions favorables au maintien et à **l'accueil des professionnels de santé** ;
- **Revitaliser l'appareil commercial de l'agglomération de Lunéville et pôle urbain de Baccarat** tout en veillant à préserver prioritairement le commerce de centralité ;
- Soutenir les **commerces de proximité** dans les bourgs et communes rurales ;
- Favoriser la **mixité des fonctions urbaines** et la connexion **aux transports collectifs** ;
- Revaloriser les **quartiers gare** et le privilégier le développement des **programmes urbains à proximité de haltes ferroviaires** ;
- Conforter l'usage de **modes doux et des modes alternatifs à la voiture individuelle** ;
- Gérer le **stationnement dans les centres villes et villages** en veillant à proposer une offre suffisante, mieux intégrée dans le tissu urbain ;
- Favoriser les **économies d'énergies** en poursuivant la rénovation des logements du parc ancien et des équipements publics, en intégrant la question de performances énergétiques en amont des opérations d'aménagement en favorisant la création des réseaux d'énergie par des formes urbaines plus compactes ;
- Œuvrer à l'émergence d'un **territoire à énergie positive** en favorisant les capacités de production d'énergies renouvelables en permettant la création d'unités de production (méthanisation, photovoltaïque) intégrées au paysage et respectueuse du cadre de vie.

## 3- UN TERRITOIRE PLUS AGRÉABLE À VIVRE

- Œuvrer en faveur d'une **gestion durable** de la ressource en eau ;
- **Pérenniser la ressource sol**, support des activités agricoles et sylvicoles en limitant l'artificialisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers ;
- Permettre une **exploitation raisonnée et durable des ressources de la vallée de la Meurthe** en conciliant enjeux environnemental et économique ;
- Promouvoir une **meilleure gestion des déchets** sur le territoire : dispositifs collectifs pour optimiser la collecte des déchets, mise en place de dispositifs incitatifs pour réduire la production de déchets à la source, développer une politique de valorisation des déchets inertes du BTP ;
- Mise en place de la **Trame Verte et Bleue (TVB) pour préserver la biodiversité** : réservoirs de biodiversité, structures végétales constituant de continuités écologiques, milieux aquatiques, zones humides et zones de mobilité des cours d'eau ;
- Préserver et **valoriser les structures paysagères** ;

- **Soigner les transitions** entre les tissus bâtis et les espaces naturels ;
- Préserver et valoriser le **patrimoine urbain et les espaces publics** ;
- **Anticiper les risques, les pollutions et les nuisances** par la protection des personnes et des biens face aux risques d'inondations en compatibilité avec le SDAGE/PGRI, par rapport aux nuisances sonores, par rapport aux pollutions (limiter l'urbanisation proche des ICPE, intégrer la dépollution dans les opérations de renouvellement urbain), par rapport à l'effondrement des cavités souterraines.

# ARTICLE 3

## Les orientations stratégiques

Les études réalisées ou en cours ont permis de cadrer les interventions pour la revitalisation du Cœur de Ville de Lunéville et du centre-bourg de Baccarat. La présente convention fixe les orientations stratégiques suivantes :

### Cœur de ville de Lunéville

Le projet de développement acté dans la convention « Action Cœur de Ville » se propose d'agir concomitamment sur :

- L'aménagement d'espaces publics ;
- L'amélioration de l'attractivité résidentielle par le développement d'une offre nouvelle et de conception moderne ;
- Le soutien au commerce et à l'artisanat ;
- Le développement de l'économie touristique autour du Château ;
- La gestion des mobilités.

Le programme d'actions se décline en sept axes.

### **AXE 1 : DÉVELOPPER UNE OFFRE RÉSIDENIELLE DE QUALITÉ**

Pour l'amélioration de l'offre résidentielle, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Ville de Lunéville se sont donné les objectifs suivants :

- Poursuivre l'OPAH-RU
- Traiter rapidement les immeubles les plus dégradés qui nuisent à l'image de la ville dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique (immeuble Saint-Jacques, Îlot Bastien, restructuration patrimoine ex-SNI).
- Diversifier l'offre de logements par le développement de nouveaux produits majoritairement à destination des propriétaires occupants.
- Mener une réflexion sur l'ensemble des dispositifs visant à la rénovation du parc de logements privés

### **AXE 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN VEILLANT A PRÉSERVER UN ÉQUILIBRE ENTRE COMMERCE DE CENTRALITÉ ET COMMERCE PÉRIPHÉRIQUE.**

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la Ville de Lunéville se sont fixées, conformément aux orientations du PLUi-H et plus particulièrement à l'orientation n°2 du PADD :

- Un plan de marchandisage destiné à développer des activités commerciales et/ou artisanales pertinentes au regard du contexte local et à repérer les cellules stratégiques à maîtriser et transformer,
- L'inventaire des options les plus adaptées et performantes pour maîtriser, transformer et commercialiser les cellules (immeubles – commerces – locaux d'activités identifiés). Pour répondre à cet enjeu, un objectif de l'acquisition de 1 000 m<sup>2</sup> répartis sur une dizaine de locaux a été fixé.
- Un appel à projets pour la commercialisation active des cellules stratégiques.
- L'accompagnement des porteurs de projets locaux, via notamment, une information sur les dispositifs de l'accompagnement à la création d'entreprises mais aussi par la mobilisation des outils de financement de projets de création par les dispositifs locaux.

### **AXE 3 : S'APPUYER SUR L'ENVIRONNEMENT DU CHÂTEAU POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE**

Pour le développement de l'économie touristique autour du Château, il est prévu :



- L'identification des besoins d'activité à développer en lien avec l'activité touristique du Château,
- La conduite d'une réflexion autour de la maîtrise foncière des cellules vacantes,
- La recherche d'exploitants potentiels et l'implantation de nouvelles activités commerciales et touristiques sur le périmètre du démonstrateur ;
- La préfiguration du Musée de la faïence ;

#### **AXE 4 : FAVORISER LES MOBILITÉS INCLUSIVES ET DÉCARBONNÉES**

Dans cette optique, il est notamment prévu :

- La consolidation de l'offre de transports en commun et développer de nouvelles formes de mobilité (autopartage en véhicule électrique sur le territoire de la CCTLB, dispositif école à vélo, incitation au covoiturage à l'échelle du PETR (AOM), mise en place de bornes de recharges de véhicules électriques.
- Le développement des modes de circulation douce,
- Un cheminement piétonnier lisible et visible permettant de connecter les gares ferroviaire et routière, véritables entrées de ville, au Centre-Ville et ses équipements phares.

#### **AXE 5 : VALORISER LES ESPACES PUBLICS ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE**

Dans cette optique, il est notamment prévu :

- La rénovation de l'église Saint-Jacques
- La requalification des cours du Château et de la Place de la 2<sup>ème</sup> DC.

#### **AXE 6 : ADAPTER LE CŒUR DE VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Dans cette optique, il est notamment prévu :

- Requalification et végétalisation de la Place Léopold
- Création d'un îlot de fraîcheur rue de Metz

#### **AXE 7 : REQUALIFICATION ET EMBELLISSEMENT DES ENTRÉES DE VILLE**

Dans cette optique, il est notamment prévu :

- La réhabilitation de la passerelle de la Gare
- Requalification de l'entrée de Ville : quartier des faïenceries
- La requalification du site Trailor

### **Centre-bourg de Baccarat**

L'étude stratégique de redynamisation du bourg-centre de Baccarat engagée au printemps 2019 et arrivée à terme à l'été 2021 intègre les points saillants des études sectorielles menées ou en cours. Cette démarche, aspirant à disposer d'une stratégie de reconquête transversale, a permis de cadrer et d'articuler les différentes interventions pour la revitalisation du centre-bourg de Baccarat. Elles couvrent les sept axes sectoriels mentionnés ci-après :

#### **AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE EN CENTRE-BOURG**

Objectifs poursuivis :

- Redéfinir le contenu de l'offre en logements
- Redéfinir le cadre urbain des tissus résidentiels dégradés

## **AXE 2 : CONFORTER L'ARMATURE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ ET DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL**

Objectifs poursuivis :

- Affirmer les linéaires commerciaux « vitrines »
- Adapter l'offre commerciale à la demande
- Développer des animations commerciales incitatives
- Établir une stratégie commerciale dans une logique « bassin de vie »
- S'inscrire dans des réseaux culturels régionaux voire nationaux
- Mettre en valeur le territoire par l'événementiel

## **AXE 3 : CONSOLIDER LA DESTINATION TOURISTIQUE DE BACCARAT**

Objectifs poursuivis :

- Développer des programmes autour du Cristal
- Renforcer l'offre de services de bouche
- Renforcer l'offre en hébergement touristique
- Valoriser et moderniser les itinéraires touristiques
- Développer des produits d'appel touristiques
- Développer des animations et services, notamment en soirée

## **AXE 4 : FACILITER LES MOBILITÉS ACTIVES ET LES DÉPLACEMENTS**

Objectifs poursuivis :

- Assurer la fluidité des parcours des véhicules
- Développer la pratique quotidienne du vélo
- Étoffer le maillage des sentiers et venelles en centre-bourg

## **AXE 5 : AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE FONCTIONNEMENT URBAIN**

Objectifs poursuivis :

- Requalifier des espaces publics et naturels structurants
- Renforcer la place de la nature en ville
- Animer l'espace public

## **AXE 6 : VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER**

Objectifs poursuivis :

- Reconquérir et valoriser des édifices emblématiques
- Reconquérir des espaces publics et naturels
- Conquérir des potentiels fonciers en centre-bourg
- Définir des stratégies d'animation

## **AXE 7 : RENFORCER ET PÉRENNISER LES ÉQUIPEMENTS**

Objectifs poursuivis :

- Implanter un équipement « locomotive » en rive gauche
- Consolider le pôle gare
- Renforcer l'offre en équipements de santé, culturel, sportif, social ou médicosocial
- Réaliser la réhabilitation thermique d'équipements
- Accompagner la vie associative

Ces 7 axes permettent de mettre en œuvre les effets de l'outil juridique « ORT », à savoir :

- Volet « commercial » : dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Volet « habitat » : accès prioritaire aux aides de l'Anah, éligibilité au De Normandie dans l'ancien ;
- Volet « maîtrise foncière » : droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux ;
- Volet « expérimentation » : permis d'innover, permis d'aménager multisite.

**En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de projet, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (point suivant).**

# ARTICLE 4

## Plan d'actions

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

Les secteurs d'intervention de l'ORT, incluant le centre-ville de Lunéville et le centre-bourg de Baccarat, sont présentés à l'annexe n°1 à la présente convention

Le contenu des actions mises en œuvre dans le cadre des conventions Action Cœur de Ville de Lunéville ou Petites Villes de Demain de Baccarat ou qui le seront dans le cadre de l'ORT de Lunéville à Baccarat est détaillé dans les fiches actions qui figurent en annexe n°2 à la présente convention.

### 4.1 Les actions

Les actions des programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain sont décrites dans des fiches actions présentées en annexe n°2 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du PTRTE du Pays du Lunévillois.

L'inscription formelle des actions dans les programmes ACV et PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comités de projet, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à l'ANCT.

### 4.2 Synthèse des actions

#### Cœur de ville de Lunéville

Référence	Nom de l'action
AL 1	Requalification de l'îlot Bastien
AL 2	Restructuration de l'ancien patrimoine SNI - Construction de 25 à 28 logements par l'OPH rues de Metz et Elisabeth Charlotte
AL 3	REHABILITATION CENTRE-ANCIEN - RESTRUCTURATION LOURDE DU PATRIMOINE OPH situé 2,4 et 6 rue de Metz / 42,44 rue de la République Création de logements et de cellules commerciales
AL 4	Réhabilitation lourde de 11 immeubles 35 logements et 5 locaux commerciaux Ilot Germain Charier à Lunéville
AL 5	Opération de redynamisation commerciale rue de la République
AL 6	Réhabilitation de la passerelle de la Gare
AL 7	Rénovation de l'Eglise Saint-Jacques
AL 8	Création d'un musée de la Faïence dans l'ancienne église Saint-Maur

Référence	Nom de l'action
AL 9	Requalification et végétalisation de la Place Léopold
AL 10	Requalification de la Place de la 2ème Division de Cavalerie
AL 11	Etude sur la relocalisation de la crèche municipale dans l'Ancienne Ecole Germain Charrier
AL 12	Création d'un îlot de fraîcheur rue de Metz
AL 13	Requalification de l'entrée de Ville : quartier des faïenceries
AL 14	Participation intercommunale à la rénovation énergétique des logements
AL 15	OPAH-RU Lunéville
AL 16	Requalification de la friche Trailor et de l'entrée de ville du Territoire de Lunéville à Baccarat ou Mise en œuvre de la ZAC Trailor

### Centre-bourg de Baccarat

Référence	Nom de l'action
AB 1	Réaliser une étude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une OPAH-RU
AB 2	Poursuivre le partenariat avec la Cristallerie pour définir un projet de valorisation de son patrimoine
AB 3	Mener une veille foncière sur les îlots prioritaires « Habitat »
AB 4	Initier des actions incitatives : opérations « coups de poing », volets repeints, conception participative, ravalement de façades...
AB 5	Établir un diagnostic des commerces
AB 6	Définir un périmètre pour protéger les linéaires commerciaux structurants dans le PLUi
AB 7	Implanter une boutique d'artisans locaux type boutique à l'essai
AB 8	Mettre en place une charte des devantures commerciales
AB 9	Projet Maison du Flacon
AB 10	Etudier, accompagner, favoriser l'émergence d'une destination BACCARAT
AB 11	S'inscrire dans des réseaux régionaux et nationaux (exemples Ville étapes, route du Cristal, Sites remarquables du Goût...)
AB 12	Encourager la création d'hébergements touristiques
AB 13	Engager une étude de mobilité à l'échelle du centre-bourg
AB 14	Etudier un schéma d'aménagement, en lien avec l'étude globale de mobilité, entre les deux rives
AB 15	Aménager les axes de déplacements actifs prioritaires
AB 16	Favoriser les modes actifs : formation au changement de comportements, travail avec les écoles et le collège, faciliter le développement de location, de lieu de réparation ou d'entretien du vélo...
AB 17	Aménager le site de l'ancien site « l'Hôtel du Pont »
AB 18	Etudier un schéma d'aménagement du centre historique, du centre commerçant et la place du marché
AB 19	Saisir toutes les opportunités d'aménagement pour renforcer la nature en ville
AB 20	Etudier et créer des réseaux de chaleur
AB 21	Finaliser le regroupement de l'école de la Serre et d'Humbépaire
AB 22	Réhabilitation de la piscine de Baccarat
AB 23	Favoriser, étudier, réaliser tout projet favorisant l'accès au sport et à la culture pour tous
AB 24	Encourager tout projet en lien avec l'accès à la santé : installation de professionnels, expérimentation, nouvelles technologies...
AB 25	Encourager tout projet avec le lien social, la solidarité et le médico-social installation de professionnels, expérimentation, nouvelles technologies...)

### 4.3 Les projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.



---

## ARTICLE 5

### Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

---

## ARTICLE 6

### Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

#### **6.1. Dispositions générales concernant les financements**

Les partenaires financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

#### **6.2. Le territoire signataire**

En signant cette convention, les collectivités bénéficiaires assument leurs rôles de centralités au bénéfice de la qualité de vie des habitants du territoire de Lunéville à Baccarat, et s'engagent résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes signataires s'engagent à désigner dans leurs services des chefs de projet ACV et PVD, responsables de l'animation des programmes et de leur évaluation.

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet

de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les collectivités bénéficiaires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maître d'ouvrage.

### **6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics**

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont mentionnées dans les fiches actions figurant en annexe n°2.

### **6.4. Engagements de la Région**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

S'agissant plus particulièrement des communes de Lunéville et de Baccarat, elles ont été identifiées comme centralités dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire. À travers le dispositif « soutien aux centralités rurales et urbaines », la Région Grand Est a souhaité mettre en œuvre une stratégie de soutien, visant à aider les communes rurales et urbaines à développer ou à rétablir leurs

fonctions de centralité dans leur territoire et à améliorer la qualité de vie dans le cadre d'un projet global de redynamisation. Elle mobilisera également pour la ville de Baccarat (PVD), le cas échéant, les crédits de la Banque des Territoires dont elle a la gestion dans le cadre des programmes nationaux de l'État Petites Villes de Demain.

### **6.5. Engagements du Département**

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en tant que garant des solidarités humaines et territoriales apportera son soutien aux différentes actions de ce programme en fonction des modalités de ses dispositifs d'intervention.

En tant que délégataire des aides à la pierre, il assurera le pilotage des programmes de rénovation de l'habitat privé à destination des ménages modestes (OPAH ou OPAH\_RU), ainsi que les opérations de rénovation ou de production d'offre locative public nouvelle. A ce titre, les services apporteront leur appui aux collectivités pour garantir la bonne mise en œuvre de ces programmes et la mobilisation des partenaires (SACICAP, bailleurs publics ...).

A travers son dispositif, Appui aux Territoires 54, les communes de Lunéville et de Baccarat ont été retenues comme communes jouant un rôle de centralité (centralité urbaine ou bourg-centre). Les projets pourront émerger aux fonds spécifiques s'ils sont référencés dans les études stratégiques de revitalisation ou de dynamisation urbaine. Une attention particulière sera portée sur les dimensions environnementale et architecturale du projet.

Chaque dossier devra faire l'objet d'une demande de subvention qui sera soumis à l'avis de la commission territoriale avant passage en commission permanente. Ils seront instruits par les services du département en collaboration avec les services de Meurthe-et-Moselle Développement et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement.

Il participera aux instances techniques et de pilotage du suivi de la présente convention.

### **6.6. Engagements de la Caisse des Dépôts et des Consignations**

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, a accompagnée les actions de Lunéville dans le cadre des actions d'Action Cœur de Ville 1 et contribue à la mise en œuvre effective des Programmes Action Cœur de Ville 2 pour Lunéville et Petites Villes de Demain pour Baccarat en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leur intercommunalité en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers les comités de projet Action Cœur de Ville à Lunéville et Petites Villes de Demain à Baccarat, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

### **6.7. Engagements d'Action Logement**

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

### **6.8. Engagements des autres opérateurs publics**

Les partenaires locaux signataires de la présente convention s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

L'Établissement Public Foncier Grand Est s'engage, pour sa part, à instruire les dossiers qui lui seront présentés et à accompagner techniquement et financièrement ceux qu'il aura approuvés.

### **6.9. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

### **6.10. Maquette financière**

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

La maquette financière récapitule les engagements des signataires du contrat sur la période contractuelle, et valorise les engagements financiers des partenaires, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du programme ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.



# ARTICLE 7

## Gouvernance

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

### Gouvernance

Les collectivités bénéficiaires mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'État. Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

La gouvernance établie par les collectivités bénéficiaires repose sur deux instances :

- le **Comité de pilotage** est chargé
  - de valider les orientations du projet ;
  - de valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
  - d'examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement ;
  - d'étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon, etc.) ;
  - de décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Il est coprésidé par le Préfet du Département, le Président de la CCTLB et les maires de Lunéville et Baccarat. Il se réunit de façon formelle à minima une fois par an, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet. Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

- Le **Comité technique** est chargé d'assurer le suivi et la conduite opérationnelle de l'ORT et de préparer le Comité de pilotage.

Il est composé du / de la :

- Secrétaire Général de la Sous-Préfecture
- Référent territorial de la Direction Départementale de Territoires ;
- Directeurs Généraux des Services de la CCTLB, de la Ville de Lunéville et de la Ville de Baccarat ;
- Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Lunéville ;
- Directeurs des Services Techniques de la Ville de Lunéville et de la Ville de Baccarat.
- Chargé de mission habitat de la CCTLB ;
- Directeur de projet ACV de la commune de Lunéville ;
- Chef de projet PVD de la commune de Baccarat.

Selon l'ordre du jour du comité technique sera convié toute personne nécessaire.

- Un **Comité de projet** par commune, chargé de suivre l'avancée des actions du programme. Il est coprésidé par le Maire de la commune et le Président de la CCTLB, et animé par les référents à la CCTLB et de chaque ville. Il se réunit à minima une fois par semestre. La périodicité peut être resserrée autant que de besoin. Un compte-rendu de réunion sera systématiquement adressé aux membres du comité de projet interne et aux membres du comité de pilotage. Ce compte-rendu relatera l'avancée des travaux et adaptera les plannings au gré de leur progression. Le Préfet de département ou le « référent départemental de l'État » désigné par le Préfet y siègent ainsi que les élus communaux et intercommunaux intéressés. Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Les actions menées reposeront sur la mutualisation de l'ingénierie des partenaires financiers et techniques qui soutiennent ou accompagnent les collectivités bénéficiaires :

### **Organisation et pilotage en mode projet**

Le projet sera suivi par trois référents placés sous l'autorité respective des maires de Lunéville et de Baccarat et du Président de la CCTLB ou en lien avec celui-ci :

- Romain ZANAROTTI, Directeur Général des Services, en tant que Directeur de projet « Action Cœur de Ville » à la Ville de Lunéville ;
- Odile BÉGORRE-MAIRE, en tant que Chef de projet « Petites villes de demain » à la Ville de Baccarat ;
- Anthony CALBA-DURAND, en tant que Chargé de mission habitat à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat.

Les chefs de projet alimentent le comité de pilotage et en particulier

- veillent en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établissent le tableau de suivi de l'exécution ;
- mettent en place les outils d'évaluation et analysent les résultats des évaluations ;
- proposent les évolutions des fiches orientations ;
- proposent les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

---

## **ARTICLE 8**

### **Suivi et évaluation**

Des tableaux de bord de suivi des programmes sont établis, régulièrement renseignés, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par les chefs de projet PVD pour Baccarat et ACV pour Lunéville. Il est examiné par les services de l'État et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de projet. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD et ACV de l'ANCT.

---

## **ARTICLE 9**

### **Résultats attendus**

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs poursuivis figurent en annexe 2, au sein de chaque fiche action, avec indicateurs de résultats.

Le tableau de synthèse des indicateurs de résultats apparaît dans l'annexe 4.

## ARTICLE 10

### Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente telle que figurant en Annexe n°6, pour toute la durée de la convention afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée de la convention et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain et Action Cœur de Ville : logo ANCT/PVD ou ANCT/ACV et mention « L'État s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne) ;
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## ARTICLE 11

### Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

---

## **ARTICLE 12**

### Évolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

---

## **ARTICLE 13**

### Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

---

## **ARTICLE 14**

### Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

À défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Nancy à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction du territoire de Lunéville à Baccarat.



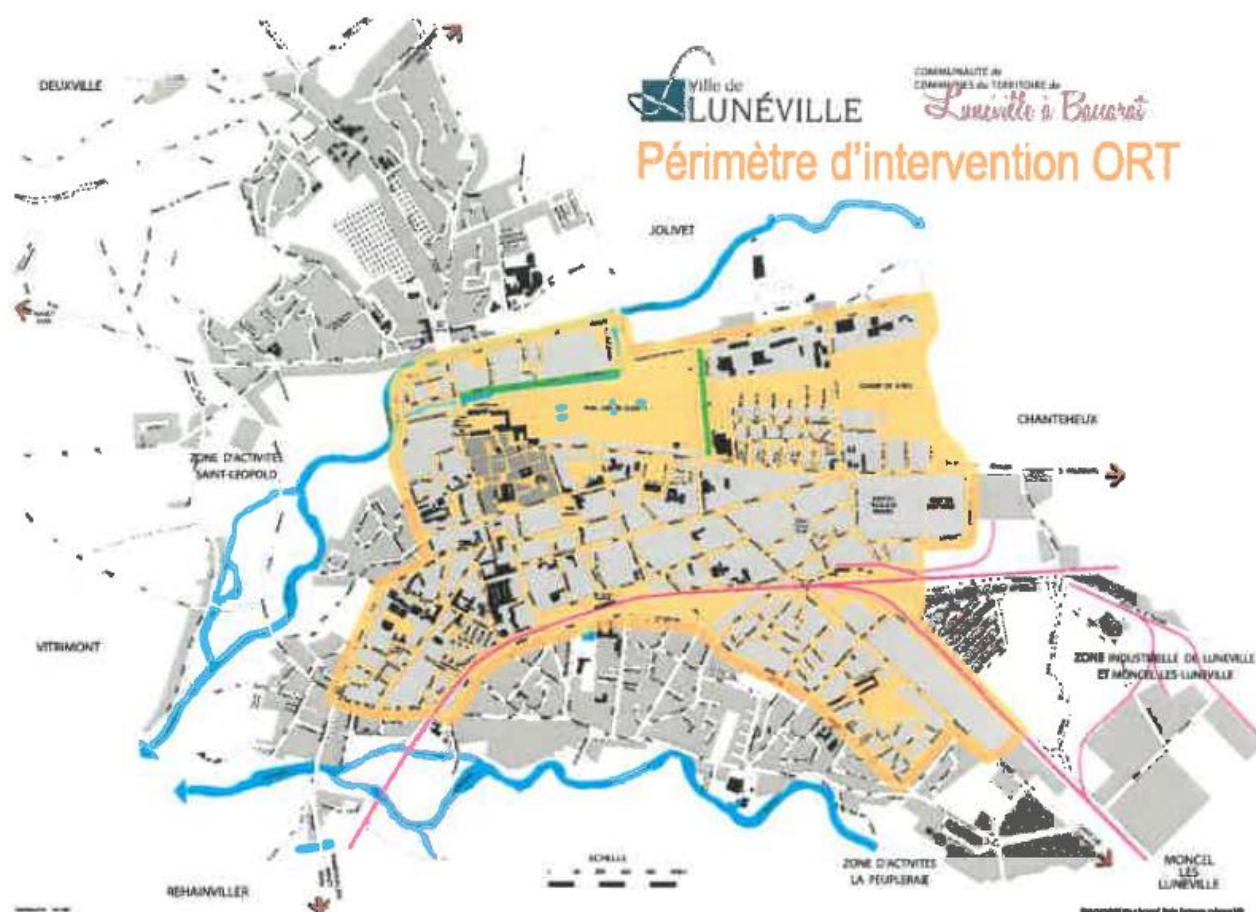
<p><i>Président de la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat</i></p> <p><i>Bruno MINUTIELLO</i></p>	<p><i>Maire de Lunéville</i></p> <p><i>Catherine PAILLARD</i></p>	<p><i>Maire de Baccarat</i></p> <p><i>Christian GEX</i></p>
<p><i>Pour le Préfet de Meurthe-et- Moselle, par délégation, le Sous-Préfet de Lunéville</i></p> <p><i>Adrien GAUBERT</i></p>	<p><i>Pour le Président Région Grand Est, par délégation, la Conseillère régionale</i></p> <p><i>Marie-Catherine TALLOT</i></p>	<p><i>Présidente Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle</i></p> <p><i>Chaynesse KHIROUNI</i></p>
<p><i>Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Lunévillois</i></p> <p><i>Philippe DANIEL</i></p>	<p><i>Directrice Territoriale de la Caisse des dépôts</i></p> <p><i>Véronique BEC</i></p>	<p><i>Directeur Régional par Intérim ALS Grand-Est</i></p> <p><i>Philippe RHIM</i></p>
<p><i>Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat</i> <i>Pour le Préfet de Meurthe-et- Moselle, par délégation, le Sous-Préfet de Lunéville</i></p> <p><i>Adrien GAUBERT</i></p>	<p><i>Agence Nationale de la Cohésion des Territoires</i> <i>Pour le Préfet de Meurthe-et- Moselle, par délégation, le Sous-Préfet de Lunéville</i></p> <p><i>Adrien GAUBERT</i></p>	<p><i>Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Grand-Est</i></p> <p><i>Alain TOUBOL</i></p>
<p><i>Président de l'Office Public de l'Habitat du territoire de Lunéville à Baccarat</i></p> <p><i>Frédéric BREGEARD</i></p>	<p><i>Présidente de Meurthe-et-Moselle Habitat</i></p> <p><i>Chaynesse KHIROUNI</i></p>	<p><i>Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Meurthe-et-Moselle</i></p> <p><i>François PÉLISSIER</i></p>
<p><i>Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand-Est, établissement de Meurthe-et- Moselle</i></p> <p><i>Christophe RICHARD</i></p>		

# ANNEXE 1

## Plans détaillés des périmètres d'intervention

Compte tenu des éléments de diagnostic présentés en annexe n° 4 ainsi que de la stratégie territoriale et du projet de revitalisation, les secteurs d'intervention de l'ORT sont composés du centre-ville de Lunéville et du centre-bourg de Baccarat. Les périmètres de ces secteurs d'intervention sont les suivants.

### Lunéville

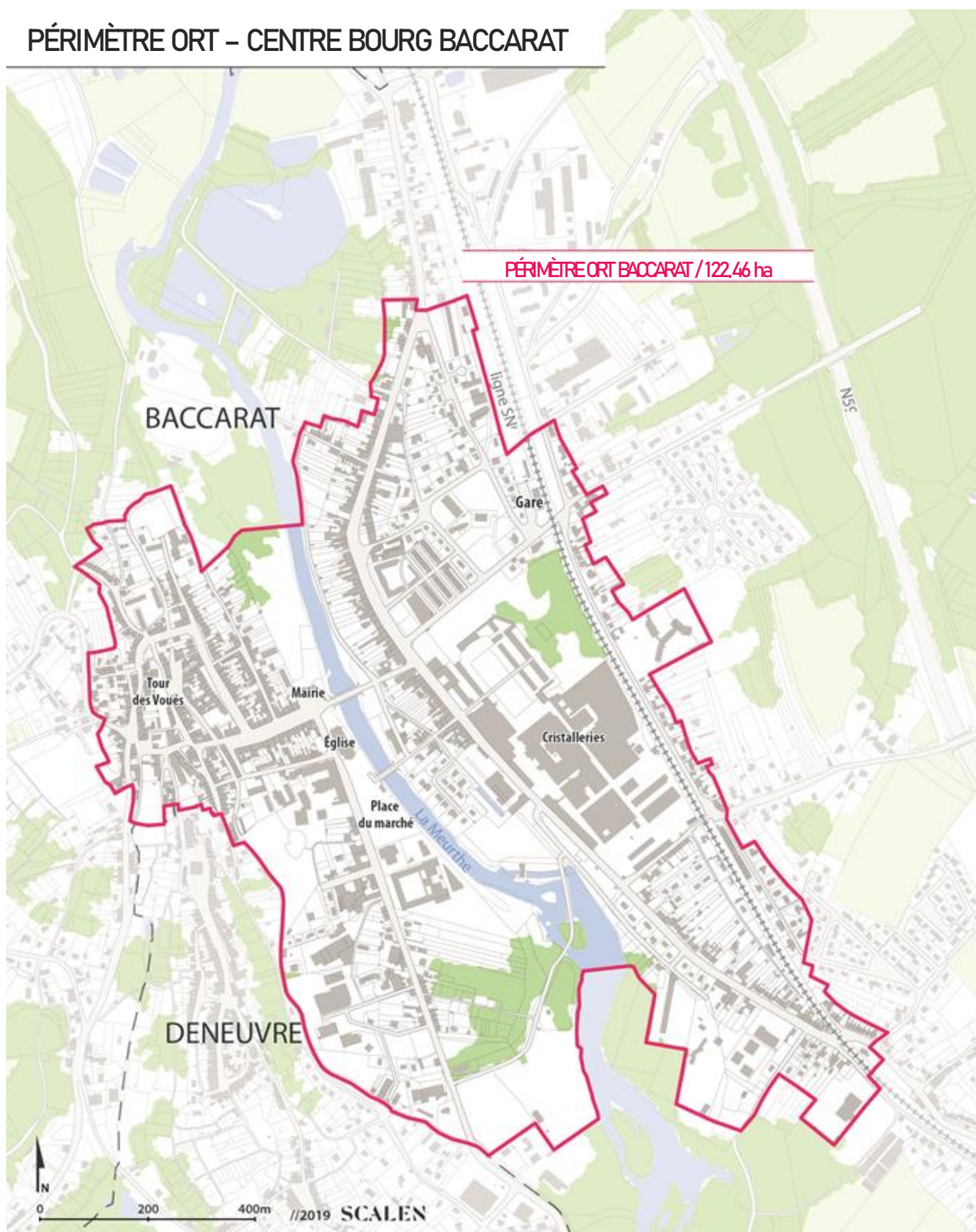


### Liste des rues délimitant le périmètre global et chaque secteur d'intervention :

Quai des frères Muller	Allée des Chardonnerets	Rue de Niederbronn	Rue St Maur
Quai de la Vezouze	Allée des Pinsons	Rue Ernest Bichat	Rue Edmond Braux
Rue de l'Europe	Allée des Rouges Gorges	Rue des Vosges	Place du 12 septembre
Rue docteur Paul Kahn	Avenue Caumont la	Rue Mal Lyautey	Rue Sonnini
Rue des Ardennes	Force	Allée des Bleuets	Place Choiseul
Rue de Flandre	Rue des Terres Blanches	Allée des Marguerites	Rue Capitaine Nicolas
Allée des Alouettes	Rue du Général L'Hotte	Allée des Coquelicots	Rue de la Barre
Allée des Cigognes	Rue St Exupery	Champ de Mars	Rue des Maisonnettes
Allée des fauvelles	Rue Fonck	Allée des Cygnes	Impasse Devaux
Allée des Merles	Avenue du 30 <sup>ème</sup> groupe	Allée des Canards	Rue Béatrix
Allée des Rossignols	de chasseurs	Allée des Hirondelles	Rue St Lambert
Allée des tourterelles	Cours De Verdun	Allée des Mésanges	Rue F Parmentier
Rue Champagne	Avenue Voltaire	Rue Jeanne D'Arc	Quartier Treuille de
Allée des	Rue Pasteur	Avenue du 2 bataillon de	Beaulieu
Bergeronnettes	Rue Louis Ferry	chasseurs	Quartier Dietlmann
Allée des bouvreuils	Rue des Cités Cécile	Rue Louis Braille	Quai de Sélestat

Rue Paul Briquet	Cour du rocher	Impasse saint Georges	Rue cosson
Rue de Tirlemont	Place de la 2 <sup>ème</sup>	Rue de la commanderie	Ruelle Faiencerie
Rue de Baccarat	division de cavalerie	Rue de la reine	Rue l'Abbé Renard
Rue de Badonviller	Rue Pacatte	Impasse Bony	Rue du chinois
Rue Ancel	Rue Hargaut	Rue des Cloutiers	Rue du Reverbère
Rue Paul Briquet	Rue de la République	Rue Villebois Mareull	Rue R. Mougin
Rue du Foyer Familial	Rue E Marquis	Rue du Colonel	Rue Chambrette
Rue des Marronniers	Rue Sébastien Keller	Clarenthal	Rue R. Hannong
Rue des Acacias	Impasse Keller	Rue Celé	Rue F. Fenal
Rue des Tilleuls	Rue de Lorraine	Rue du Rempart	Rue Marquise du
Rue des Capucines	Rue du Général Leclerc	Rue Banaudon	Châtelet
Place Victor Hugo	Rue Basset	Rue René Basset	Rue Mique
Rue Jeanne D'Arc	Rue RW Bontemps	Place Léopold	Rue R. Keller Guérin
Allée des Violettes	Rue de Metz	Rue St Anne	Rue Trouillet
Avenue de la Libération	Rue Elisabeth Charlotte	Rue Castara	Rue du Chauffour
Rue Jean Jaurès	Place notre Dame	Rue Marquise du	Rue d'Alsace
Rue Béatrice	Rue du Château	Châtelet	Quai de Strasbourg
Impasse E Bichat	Rue Germain Charier	Rue des Maisonnettes	Rue Charles Vue
Quai de Phalsbourg	Place Rose	Impasse Devaux	Rue du Coq
Rue R.Keller Guérin	Rue des templiers	Rue de la Brèche	Rue Girardet
Rue Trouillet	Place Saint Rémy	Rue de l'Hôpital	Allée des Chartreuses
Rue du Chauffour	Place Saint Jacques	Rue Gambetta	Avenue du bataillon de
Allée des Lilas	Place Stanislas	Rue des bosquets	chasseurs à bleds
Rue Héré	Rue de l'abbé Pierre	Rue de Sarrebourg	Rue Lebrun
Rue Valot Chrétien	Rue Sainte Marie	Rue Lemire	Rue Erckmann
Rue Chanzy	Rue du Puit content	Rue de Viller	Rue Haxo
Quai de l'Ille st André	Rue de la charité	Rue Gaillardot	Rue Colonel Clarenthal
Rue R Jadot	Rue Eugène Ferry	Rue Level	Rue des Bosquets
Rue A Joty	Place de la comédie	Rue Carnot	Rue Antoine
Rue A Pfroux		Ruelle des vieux fossés	Rue du Contre —Amiral
Allée des chartreuses	Rue de la vieille muraille	Rue Rivolet	Avenue de Tassigny
Chemin de la ménagerie	Rue du Pont rouge	Rue Charles Guérin	Parc des Bosquet
Rue de la tour blanche	Rue Saint Georges	Place Pierre Semard	Rue des Bénédictins

## PÉRIMÈTRE ORT – CENTRE BOURG BACCARAT



Depuis le printemps 2019, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la commune de Baccarat pilotent une étude de redynamisation du centre-bourg de Baccarat sur un périmètre élargi, défini au lancement de la démarche. Le périmètre de cette étude correspond au centre historique de Baccarat, composé de deux ensembles urbains complémentaires réunis autour du patrimoine eau de la Meurthe :

- **Le Baccarat originel en rive gauche de la Meurthe** s'est historiquement constitué autour de la Tour des Voués et de ses remparts, un patrimoine médiéval remarquable dans le paysage urbain bachâmois, et a franchi la Meurthe au moment de l'installation de la verrerie de Baccarat au XVIIIème siècle sur l'autre rive.

**Le Baccarat de la rive gauche est aujourd'hui structuré par le passage de la RD935**, un axe routier fortement fréquenté, qui prend naissance au niveau du pont Mac Clénahan (rue commerçante Adrien Michaut) et contourne les remparts en direction de Rambervillers (rue des Trois Frères Clément et rue de Ménil). Si cet ensemble **concentre des activités commerciales et services de proximité** le long de la rue Adrien Michaut, il souffre néanmoins d'un **abandon progressif de son habitat ancien** aux pieds des remparts et le long de la rue de Ménil : **des tissus résidentiels denses, dégradés, potentiellement indignes et marqués par des espaces publics déqualifiés et sans qualité pour une cité touristique au fort potentiel.**

- Le secteur inclue également **les équipements structurants** (écoles, collège, cinéma...), en particulier l'ensemble des équipements culturels et sportifs regroupés aux pieds des coteaux de Deneuvre, mais aussi **des points d'appels touristiques majeurs**, tels que l'Église Saint-Rémy de Baccarat et l'ancienne école de Gondrecourt destinée à accueillir le musée du flacon.

- **Le faubourg industriel en rive droite de la Meurthe** s'est constitué autour d'une verrerie au XVIIIème siècle, qui s'est transformée en cristallerie au siècle suivant, marque un tournant dans le développement de la ville et du rapport entre Deneuvre et Baccarat. Le centre de gravité économique s'est effectivement déplacé du site historique de Deneuvre vers Baccarat, désormais spécialisée dans une production renommée. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'essor industriel et l'afflux de main d'œuvre développent considérablement la ville, qui se dote de logements (cité des verriers, cités des Bingottes) et d'équipements (écoles, crèche, équipements médicaux...) financés par la cristallerie.

- Le Baccarat de la rive droite est structuré par le passage de la RD590, limité à l'est par la voie ferrée et caractérisé par la présence de l'îlot des Cristalleries. Hormis la boutique, le musée et la cour, l'ensemble de l'îlot des Cristalleries est non accessible au grand public : le site de production et le parc des Cristalleries constituent une enclave de 12,4ha au cœur du centre-bourg, ceinturée d'édifices dont l'occupation est manifestement partielle et de murs aveugles au traitement brut qui nuisent à l'image de l'entrée de ville Sud.

- L'ensemble concentre des activités commerciales et services de proximité en rez-de-chaussée organisés le long des rues de la Division Leclerc et des Cristalleries. L'activité commerciale est particulièrement fragilisée sur la rue des Cristalleries, au même titre que l'habitat ancien, dans la mesure où l'environnement urbain se veut contraignant : un important trafic routier et un nœud de circulation marqué au niveau du pont, des édifices à l'esthétique industrielle dégradés et peu d'espaces extérieurs dédiés aux logements, ayant précipité la dégradation et le délaissement progressif de l'habitat ancien.

- La rive droite constitue en revanche **une porte d'entrée touristique majeure**, profitant d'une concentration d'équipements et de lieux à potentiel touristique (affirmé ou non) : Maison du tourisme, Boutique Baccarat, Pôle Bijou, la future maison des métiers d'art et des savoir-faire, berges de Meurthe, site de l'Hôtel du Pont...

**Liste des rues délimitant le périmètre global et chaque secteur d'intervention :**

Rue de la Division Leclerc	Rue de la Grande Carré	Rue du général Rouvillois	Rue du Port
Rue de Verdun	Rue de Capelot	Rue de la Serre	Rue Anne Kerlor
Rue de la Drague	Rue de Gernsbach	Place de la Gare	Rue des Cristalleries
Rue de l'Abbé Frouard	Cité Serre	Cours des Cristalleries	Rue des Bingottes
			Ruelle Saint-Wolfgang



Rue Jean Monnet  
Rue de Humbépaire  
Rue du Gué  
Cité des Bingottes  
Rue du Parc  
Rue du Vingtième  
Bataillon  
Rue Adrien Michaut  
Rue du Brechon  
Rue Compensé

Rue des Trois Frères  
Clément  
Rue Pasteur  
Impasse des Tulipes  
Rue de Glonville  
Rue de Ménil  
Rue des Moulins  
Rue des Carmes  
Impasse de la Barrière  
Rue du Canal

Rue de Lorraine  
Ruelle sous le Château  
Rue de l'Abbé Munier  
Rue de la Paroisse  
Rue des Pertusots  
Rue des Lilas  
Chemin des Arrosants  
Avenue de Lachapelle  
Rue du Pont de Pierre  
Rue Emile Gridel

Place du Général de  
Gaulle  
Rue du Moulin de  
Deneuvre  
Rue des Remparts  
Rue de la Rochotte  
Route de Lachapelle

# ANNEXE 2

## Fiches actions

### Actions portant sur le cœur de ville de Lunéville

#### Fiche Action 1

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 1 - Requalification de l'îlot Bastien</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>L'îlot, adressé aux 22-24-26 rue Germain Charier, est sis sur la parcelle cadastrée AB n° 291 et d'une superficie de 555 m<sup>2</sup>. Il est dit « îlot Bastien » du nom de l'ancienne librairie qui s'y situait.</p> <p>Cet ensemble immobilier aujourd'hui vacant est composé de 13 logements, 1 ancien commerce dont les parties situées dans les étages ne sont plus accessibles à la suite d'un incendie (au n° 26 de la rue) et 1 local à usage de réserve (au n° 22).</p> <p>Cet îlot est devenu depuis un certain nombre d'années un enjeu révélateur des actions engagées sur la restructuration du centre-ville, par les potentialités qu'il offre en termes d'habitat et d'activité pour confronter et adapter l'offre qui en résulte aux exigences et contraintes urbaines.</p> <p>La ville de Lunéville souhaite poursuivre son action de revitalisation du centre ancien en réhabilitant cet immeuble de caractère situé au pied de l'église Saint-Jacques et à proximité des commerces du centre-ville.</p> <p>Pour ce faire, l'EPFGE a lancé une consultation en vue d'une cession avec charges d'intérêt général, sous la forme d'un dialogue compétitif en avril 2022. L'étude du projet aura lieu en janvier 2023.</p> <p>A noter que ce projet pourrait faire l'objet d'un financement par Action Logement dans le cadre du volet immobilier de l'avenant à la convention signé le 2 mars 2023 conclue entre la Ville de Lunéville, la CCTLB et Action Logement. L'opération est, en outre, identifiée dans l'avenant avec réserve de crédit.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'offre de logements en Centre-Ville par la requalification de locaux vacants</li><li>• Améliorer l'attractivité de la Ville avec le développement d'une nouvelle offre de logements</li></ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de LUNEVILLE EPFGE, Action Logement
<b>Budget global</b>	En cours de chiffrage
<b>Modalité de financement</b>	A déterminer
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Procédure de dialogue compétitif</li><li>• Dépôt du permis de construire</li><li>• Démarrage des travaux</li><li>• Livraison du projet</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de logements réhabilités / reconstruits</li></ul>



➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 1	<b>Requalification de l'Ilot Bastien</b>	Réhabilitation de l'immeuble 22-26 rue Germain Charier à l'issue d'une procédure de dialogue compétitif portée par l'EPFGE	2022	2025	En cours de chiffrage	A définir

## Fiche Action 2

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 2 - Restructuration de l'ancien patrimoine SNI – Construction de 25 à 28 logements par l'OPH rues de Metz et Elisabeth Charlotte</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>CDC-habitat a vendu, début 2019, à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, son parc immobilier situé en plein périmètre « Cœur de Ville » dans le centre historique de Lunéville. Ce parc est composé de 46 logements répartis en 4 immeubles. Hormis les façades repeintes il y a quelques années, l'état des logements relève de l'insalubrité (dégradés volontairement et pillés). L'EPF Lorraine effectue le portage foncier pour le compte de l'OPH de Lunéville à Baccarat pour 30 logements destinés à être restructurés de façon très qualitative.</p> <p>Il a été décidé et validé la démolition des bâtiments existants et la construction d'un programme de 25 à 28 logements. Un dialogue compétitif a été lancé et, à ce jour, 3 équipes ont été retenues pour travailler sur le projet.</p> <p>Action Logement a validé sa participation financière en 2022.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre de logements en Centre-Ville par la requalification de locaux vacants</li> <li>• Améliorer l'attractivité de la Ville avec le développement d'une nouvelle offre de logements</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>OPH de Lunéville à Baccarat</p> <p>EPFGE, Action Logement, CDC</p>
<b>Budget global</b>	5,5 M€
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPH 1 100 k€</li> <li>- Maitrise d'ouvrage EPFGE 800 k€ (80 % coût démolition)</li> <li>- Action Logement Subvention et prêt 2 000 k€</li> <li>- Prêts CDC 1 600 k€</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage de la démolition par EPFGE : janvier 2023</li> <li>• Lauréat du dialogue compétitif : juin 2023</li> <li>• Fin de la démolition par EPFGE (2ème phase) : avril 2024</li> <li>• Lancement des travaux de construction : novembre 2024</li> <li>• Livraison des logements : fin 2026</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements réhabilités / reconstruits</li> </ul>

### ➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 2	<b>Restructuration de l'ancien patrimoine SNI Construction de 25 à 28 logements par l'OPH rues de Metz et Elisabeth Charlotte</b>	Démolition reconstruction d'un programme de 25 à 28 logements.	2022	2026	5,5M€	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OPH 1 100 k€</li> <li>- Subventions EPFL 800 k€ (80 % coût démolition)</li> <li>- Action Logement Subvention et prêt 2 000 k€</li> <li>- Prêts CDC 1 600 k€</li> </ul>

### Fiche Action 3

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 3 - REHABILITATION CENTRE-ANCIEN - RESTRUCTURATION LOURDE DU PATRIMOINE OPH situé 2,4 et 6 rue de Metz / 42,44 rue de la République Création de logements et de cellules commerciales</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>Il s'agit d'une restructuration lourde de 2 bâtiments, l'un appartenant à l'OPH, l'autre à la ville (bail emphytéotique avec l'OPH), permettant de produire une dizaine de logements attractifs et de 2 cellules commerciales. Il est à noter que dans le cadre de son intervention sur le commerce Lunévillois, l'EPARECA est prêt à participer à ce projet en rachetant, après réhabilitation les 2 cellules commerciales en pied d'immeuble. Pour avancer sur ce dossier, l'OPHLB a fait réaliser par un cabinet spécialisé une étude de faisabilité technique et d'estimation des coûts.</p> <p>L'hypothèse la plus qualitative retenue s'apparente à une démolition partielle / reconstruction, où seule une des façades est conservée (l'ABF s'oppose à une démolition totale des immeubles).</p> <p>En l'état actuel le projet esquissé compte 7 logements et de 2 surfaces commerciales de 140 m<sup>2</sup></p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre de logements en Centre-Ville par la requalification de locaux vacants</li> <li>• Améliorer l'attractivité de la Ville avec le développement d'une nouvelle offre de logements</li> <li>• Lutter contre la vacance commerciale</li> <li>• Attractivité commerciale</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>OPH de Lunéville à Baccarat</p> <p>ANCT, Action Logement</p>
<b>Budget global</b>	2,398 M€
<b>Modalité de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A déterminer avec les partenaires</li> <li>- Valorisation des cellules commerciales en lien avec l'ANCT (fiche action N° 5)</li> </ul>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonction du tour de table financier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements réhabilités / reconstruits</li> </ul>

#### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 3	REHABILITATION CENTRE-ANCIEN - RESTRUCTURATION LOURDE DU PATRIMOINE OPH situé 2,4 et 6 rue de Metz / 42,44 rue de la République Création de logements et de cellules commerciales	Démolition partielle / reconstruction avec un projet de 10 logements (6 T3 et 4 T2) et de 2 surfaces commerciales de 140 m <sup>2</sup>	A déterminer	A déterminer	2,398M€	- A déterminer avec les partenaires - Valorisation des cellules commerciales en lien avec l'ANCT (fiche action N° 5)

## Fiche Action 4

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 4 - Réhabilitation lourde de 11 immeubles 35 logements et 5 locaux commerciaux Ilot Germain Charier à Lunéville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>L'OPH de Lunéville souhaite engager une opération de réhabilitation thermique et patrimoniale en site occupé sur les bâtiments existants de l'Ilot Germain Charier à LUNEVILLE (54300). Cette opération concerne 11 bâtiments, représentant 35 logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 bis, 5, 7, 9-11, 13-15-17 rue Elizabeth Charlotte</li> <li>- 3,5 et 9 rue Germain Charier</li> </ul> <p>L'objectif principal du projet est de réaliser d'importants travaux de performance énergétique pour atteindre au minimum l'étiquette C, conformément à l'évolution de la réglementation du nouveau DPE 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des façades, en intérieur ou extérieur, selon le PLUi et les ABF,</li> <li>- Possibilité de matériaux biosourcés,</li> <li>- Utilisation de matériaux et de techniques d'isolation permettant d'améliorer le confort d'été et limiter la surchauffe estivale,</li> <li>- Isolation des combles,</li> <li>- Isolation en sous-face de plafond dans les locaux commerciaux/garage, le cas échéant.</li> <li>- Isolation des circuits de chauffage</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la qualité de l'offre de logements sociaux en Centre-Ville</li> <li>• Performance énergétique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>OPH de Lunéville à Baccarat</p> <p>Etat - Action Logement - Banque des Territoires</p>
<b>Budget global</b>	1 175 000 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	- A déterminer avec les partenaires
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tour de table financier</li> <li>• Engagement des études</li> <li>• Réalisation des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements réhabilités</li> </ul>

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 4	Réhabilitation lourde de 11 immeubles 35 logements et 5 locaux commerciaux Ilot Germain Charier à Lunéville	Travaux de performance énergétique dans 11 bâtiments représentant 35 logements	2024	2026	1 750 000 € TTC	A déterminer

## Fiche Action 5

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 5 - Opération de redynamisation commerciale rue de la République</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>En 2016, une étude Accessité / SCET a proposé un plan de de merchandising sur la rue de la République : 24 locaux sur un ensemble de cellules commerciales relativement homogène d'environ 2 000m<sup>2</sup>.</p> <p>En janvier 2019, une étude préliminaire menée par le Banque des Territoires / SCET pour un dispositif d'action foncière concluait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Repérage d'immeubles stratégiques rue de la République (11 opérations mixtes logements + commerces) – 6 opérations commerciales pour un développé commercial de 1 170 m<sup>2</sup>)</li> <li>o La nécessité d'un périmètre resserré, d'un partenariat avec les acteurs du territoire et la nécessaire mobilisation de contributions partenariales.</li> </ul> <p>En octobre 2019 : signature d'une convention d'études entre la Ville, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, la Banque des Territoires et Epareca dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Déterminer la dureté foncière des immeubles : analyse du statut de propriété (mono/copropriété) du fonctionnement des copropriétés, de la dispersion de la propriété des biens, identification des servitudes,</li> <li>o Disposer d'une analyse juridique de locaux commerciaux : analyse des baux commerciaux, valeurs locatives, statuts d'occupation, intentions des propriétaires et des exploitants...,</li> <li>o Connaître le marché locatif local,</li> <li>o Evaluer la valeur vénale des biens et indemnités éventuellement dues aux occupants ; valeur de marché, rentabilité locative, prétention des propriétaires, estimation des évictions commerciales et des troubles d'exploitation...</li> </ul> <p>Cette étude n'a pas été menée au vu de la temporalité des actions : le préalable a paru nécessaire d'avoir mené à son terme l'opération emblématique du cinéma,</p> <p>Dès lors, il est proposé de relancer cette étude qui pourrait précéder une opération d'acquisition par l'ANCT, à un prix fixé par avance, en VEFA ou en état achevé des surfaces commerciales à un niveau de prestations conforme au cahier des charges ANCT (« semi –fini ») avec un objectif de 1 000 m<sup>2</sup> de surface commerciale utile sur l'ensemble du périmètre.</p> <p>Ces acquisitions se feraient auprès d'opérateurs logements, le premier d'entre eux étant l'OPH pour une acquisition de 140 m<sup>2</sup> (amorce de la démarche) (cf. fiche action N° 3),</p> <p>L'ANCT serait chargé de commercialiser ces locaux avant de les céder en fin d'opération.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutte contre la vacance commerciale</li> <li>• Amélioration de l'attractivité de la Ville avec le développement d'une nouvelle offre commerciale</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>ANCT, OPH de Lunéville à Baccarat, Action Logement, EPFGE</p>
<b>Budget global</b>	En cours de chiffrage
<b>Modalité de financement</b>	A déterminer
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite des études</li> <li>• Lancement de l'opération</li> <li>• Livraison des locaux à remettre sur le marché</li> </ul>



<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de locaux réhabilités / loués</li> </ul>
--------------------------------	--

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 5	<b>Opération de redynamisation commerciale rue de la République</b>	Opération de portage foncier de locaux disposant de surfaces commerciales rue de la République	2022	2027	En cours de chiffrage	A définir

⇒ CONTENU DE L'ACTION

## Fiche Action 6

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 6 - Réhabilitation de la passerelle de la Gare</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a instauré l'obligation aux Autorités Organisatrices des Transports et aux propriétaires d'infrastructures, de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, toute la chaîne du déplacement. Un audit structurel de la passerelle actuelle établit sa durée de vie à moins de 10 ans, il est donc nécessaire de prévoir son remplacement. En lieu et place de cette dernière, la SNCF créera une passerelle depuis le devant de la gare, jusqu'au quai 3.</p> <p>Cette partie sera équipée d'ascenseurs et d'escaliers pour desservir chaque quai. La Ville, quant à elle, aura à sa charge le renouvellement de la passerelle entre le quai 3 et la rue des Bénédictins.</p> <p>Dès lors, le parking des Bénédictins créé dans le cadre du programme Action Cœur de Ville et de l'aménagement de l'espace gare sera directement accessible depuis les quais.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre la structuration de la desserte en transports en commun à l'échelle de l'agglomération grâce à une offre multimodale accrue et des services adaptés aux usagers</li> <li>• Désengorger le stationnement en centre-ville par l'utilisation du parking des Bénédictins</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>Etat</p>
<b>Budget global</b>	En cours de chiffrage
<b>Modalité de financement</b>	A déterminer
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux à mener concomitamment à ceux de la SNCF pour limiter les suspensions de trafic ferroviaire.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de voyageurs utilisant les transports en commun</li> <li>• Nombre d'utilisateurs du parking des Bénédictins</li> <li>• Développement du transport multimodal</li> </ul>

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 6	<b>Réhabilitation de la passerelle de la Gare</b>	Réhabiliter la passerelle de la gare en lien avec les opérations de mise en accessibilité des quais pour permettre un accès direct depuis le parking des Bénédictins	2023	2024	En cours de chiffrage	A définir

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

## Fiche Action 7

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 7 - Rénovation de l'Eglise Saint-Jacques</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>Après les travaux engagés sur sa façade ouest, c'est la façade nord de l'édifice qui va bénéficier d'une restauration. Une intervention nécessaire puisque plusieurs éléments des décors de la façade se sont décrochés.</p> <p>Ce chantier d'envergure permettra de restaurer les parements, les décors sculptés, la statuaire. La rose sera restaurée et une grille de protection installée. Des menuiseries à petits bois seront posées sur les baies du rez-de-chaussée. Les ouvrages exposés seront protégés par des éléments en plomb. Les ouvrages en ruine seront remplacés (chambre du guetteur, toitures des chambres des cloches, abats son des 2 tours).</p> <p>Les installations électriques seront mises aux normes et complétées ; l'accès au beffroi sécurisé (restauration des échelles de meuniers, éclairage, lignes de vie), etc...</p> <p>Les travaux se dérouleront en 3 phases, entre 2023 et 2025. La 1<sup>ère</sup> concernera la restauration du massif central, la 2<sup>ème</sup> la tour Ouest, qui sera restaurée sur ses 4 faces, tout comme la tour Est lors de la 3<sup>ème</sup> phase</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité de la Ville</li> <li>• Mise en valeur du patrimoine</li> <li>• Développement de l'activité touristique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>Etat Région</p>
<b>Budget global</b>	4 336 142 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>Etat (DRAC MH) : 1 300 000 €</p> <p>Région : L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard du dispositif en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.</p> <p>Autre (PTRTE, Mécénat, ...) : 433 000 €</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Mature 2023</li> <li>• ATMH déposé en novembre 2022 auprès des services de la DRAC</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du chantier</li> </ul>

➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 7	<b>Rénovation de l'Eglise Saint- Jacques</b>	Restauration complète de la façade de l'église Saint-Jacques	2023	2025	4 336 142 € TTC	Etat (DRAC MH) : 1 300 000 €  Région : 1 300 000 €  Autre (PTRTE, Mécénat, ...): 433 000 €

## Fiche Action 8

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 8 - Création d'un musée de la Faïence dans l'ancienne église Saint-Maur.</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>Située au cœur du Quartier de Viller, l'église Saint-Maur possède une histoire étroitement liée à celle des faïenceries de la ville. Désaffectée par arrêté préfectoral le 7 janvier 2022, cet édifice changera de destination pour accueillir le musée de la Faïence de Lunéville.</p> <p>La création de ce nouvel équipement culturel débutera par une phase de préfiguration pour laquelle la ville sera assistée par un cabinet de scénographie. Cette mission débutera à la fin de cette année 2022.</p> <p>Elle se soldera par la restitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'un avant-projet,</li> <li>- de plusieurs scénarios scénographiques et muséographiques.</li> </ul> <p>Ce travail préparatoire vise plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un projet permettant à la fois de conserver les éléments de lecture de l'époque de construction du bâtiment et de permettre l'accueil dans un lieu dédié à la présentation, à la compréhension et l'appropriation de représentations et compositions artistiques,</li> <li>- définir un lieu accueillant, esthétique, avant-gardiste ayant une scénographie innovante et ludique, chiffrer les coûts d'investissement et de fonctionnement de l'équipement,</li> <li>- développer une identité spécifique autour de ce lieu.</li> </ul> <p>À la suite de cette mission, un diagnostic du bâtiment sera réalisé au premier semestre 2023. Une enveloppe de 50 000 euros a été votée pour ces deux missions en 2022. 300 000 € sont fléchés dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville pour débiter l'aménagement du lieu.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité de la Ville</li> <li>• Mise en valeur du patrimoine</li> <li>• Développement de l'activité touristique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>Etat</p> <p>Région : L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard du dispositif en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région</p>
<b>Budget global</b>	En cours de chiffrage
<b>Modalité de financement</b>	A déterminer
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution des études</li> <li>• Lancement d'un concours pour l'aménagement du lieu</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inauguration du musée</li> <li>• Nombre de visiteurs</li> </ul>

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 8	<b>Création d'un musée de la Faïence dans l'ancienne église Saint-Maur</b>	Création d'un musée dédié à la Faïence de Lunéville dans une église désacralisée en plein cœur du quartier des anciennes faïenceries	2023	2025	En cours de chiffrage	A déterminer

## Fiche Action 9

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 9 - Requalification et végétalisation de la Place Léopold</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine. Axe 6 – Adapter le cœur de Ville au changement climatique
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>Lieu de rencontre emblématique de la Ville, la restructuration importante de la Place Léopold va débuter en janvier 2023. Cette restructuration répond à la volonté de l'équipe municipale de densifier, dès que possible, la végétalisation en ville afin de développer des îlots de fraîcheur.</p> <p>L'ensemble de la population et les commerçants ont participé à ce projet de restauration qui a été confié au cabinet d'architecture Studiolada.</p> <p>Afin de conserver la lecture de l'axe historique Nord-Sud (Château-Gare), le centre de la place sera laissé libre, sur une largeur de 17 m. 30 % d'espaces végétalisés seront créés, l'aire de jeux et la terrasse de café agrandies, des zones de détente aménagées. Le revêtement de sol a été choisi pour sa perméabilité.</p> <p>Durant les 8 mois de travaux, le marché hebdomadaire sera bien sûr conservé sur le parking Lhuillier avant de retrouver sa place à l'issue des travaux.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Végétalisation du cœur de Ville</li> <li>• Aménagement de l'espace public</li> <li>• Développement de l'attractivité commerciale</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>Etat Région Département</p>
<b>Budget global</b>	1 541 482 € HT
<b>Modalité de financement</b>	<p>Région : 390 000 € (CP 21/10/2022)</p> <p>Département : 100 000 €</p> <p>Etat : 213 600 €</p> <p>Agence de l'eau : 83 520 €</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet Mature 2023</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inauguration de la place rénovée</li> <li>• Emménagement du marché</li> </ul>

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 9	Requalification de la Place Léopold	Restauration complète de la place centrale du centre-ville.	2023	2023	1 541 482 € HT	Région : 390 000 € Département : 100 000 € Etat : 213 600 € Agence de l'eau : 83 520 €



## Fiche Action 10

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 10 - Requalification de la Place de la 2<sup>ème</sup> Division de Cavalerie</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>Le Château de Lunéville, propriété du Département, est un monument historique inaliénable du patrimoine local.</p> <p>En parallèle, la Ville de Lunéville est propriétaire de la place de la 2<sup>ème</sup> DC située devant le château.</p> <p>Force est de constater que cet espace public est disqualifié du fait de l'omniprésence de la voiture.</p> <p>Ce vaste parking, peu qualitatif, ne permet pas de contribuer à l'animation du centre-ville et à la valorisation du Château.</p> <p>Il est important de prévoir la requalification complète de cet espace public en y intégrant la voirie et les terrasses avoisinantes.</p> <p>La maîtrise d'œuvre commune avec le Département qui œuvre, de son côté, à la requalification de la cour du château est en cours. Ainsi un projet définitif d'aménagement devrait être proposé en 2023.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'animation</li> <li>• Favoriser le développement économique et touristique</li> <li>• Attractivité de la Ville</li> <li>• Mise en valeur du patrimoine</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>Etat Région Département</p>
<b>Budget global</b>	1 750 000 € TTC (prévisionnel)
<b>Modalité de financement</b>	<p>Etat : à déterminer</p> <p>Région : L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard du dispositif en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.</p> <p>Département : à déterminer</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet d'aménagement finalisée : 2023</li> <li>• Travaux : 2024-2026</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du chantier</li> </ul>

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 10	Requalification de la Place de la 2 <sup>ème</sup> Division de Cavalerie	Restauration complète de la place qui constitue un espace public remarquable	2023	2026	1 750 000 € TTC	Etat : à déterminer Région : à déterminer Département : à déterminer

## Fiche Action 11

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 11 - Etude sur la relocalisation de la crèche municipale dans l'Ancienne Ecole Germain Charrier</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>La Ville de Lunéville souhaite entamer une réflexion pour relocaliser sa crèche municipale dans le périmètre de l'ORT afin de donner une nouvelle fonction à l'école Germain Charrier fusionnée à la rentrée scolaire 2021 avec l'école Capitaine Nicolas.</p> <p>Les locaux actuels de la crèche municipale « l'île aux enfants » apparaissent trop exigus, insuffisamment performants en matière énergétique et nécessiteraient d'importants travaux pour s'adapter à la future évolution des normes dans le domaine de la petite enfance. Enfin, la possibilité de travailler à un nouvel équipement sur un nouveau site permettra d'éviter la réalisation de travaux en site occupé voire la fermeture de l'équipement.</p> <p>Ce projet de relocalisation envisagée en 2026-2027 nécessite en amont une étude complète de faisabilité et l'assistance d'un maître d'œuvre pour envisager la reconversion des lieux.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à un service public de petite enfance en Cœur de Ville</li> <li>• Garantir un accueil petite enfance de qualité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>CAF</p>
<b>Budget global</b>	En cours de chiffrage
<b>Modalité de financement</b>	A déterminer
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution des études</li> <li>• Réalisation d'un avant-projet</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 11	<b>Etude sur la relocalisation de la crèche municipale dans l'Ancienne Ecole Germain Charrier</b>	Préparer la future relocalisation de la crèche municipale pour améliorer les conditions d'accueil et adapter le fonctionnement de la structure aux futures évolutions des normes.	2024	2026	En cours de chiffrage	A déterminer

## Fiche Action 12

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 12 - Création d'un îlot de fraîcheur rue de Metz</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 6 – Adapter le cœur de Ville au changement climatique.
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>En adéquation avec le projet de l'OPH (réhabilitation d'immeubles rues de Metz et Elisabeth Charlotte), la Ville de Lunéville souhaite démolir la partie lui afférant (parcelle 362).</p> <p>Le bâtiment existant, étroit et mal exposé, est en effet inadapté aux attentes actuelles de potentiels acquéreurs.</p> <p>La réalisation d'un square végétalisé, en lieu et place, doit améliorer le cadre de vie du quartier. La rue sera moins étroite, plus lumineuse pour les logements situés en vis-à-vis du parc, offrant un poumon vert à ce secteur proche du cinéma et de la rue commerçante de la République.</p> <p>L'EPFGE serait chargé des opérations de démolition de l'immeuble. La Ville, quant à elle, aurait la charge de l'aménagement de l'espace vert avec l'appui d'un financement de l'Etat. Le projet d'aménagement réalisé par la Ville a obtenu un accord de principe de l'Architecte des Bâtiments de France.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité de la Ville</li> <li>• Création d'un îlot de fraîcheur</li> <li>• Amélioration du cadre de vie</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>EPFGE - Etat</p>
<b>Budget global</b>	En cours de chiffrage
<b>Modalité de financement</b>	A déterminer
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Calendrier des opérations de démolition</li> <li>• Réalisation de l'espace vert</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 12	<b>Création d'un îlot de Fraîcheur rue de Metz</b>	Démolition par l'EPFGE d'un immeuble rue de Metz pour réaliser un square végétalisé	2023	2025	En cours de chiffrage	A déterminer

## Fiche Action 13

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 13 - Requalification de l'entrée de Ville : quartier des faïenceries</b>
	Axe 7 – Requalification et embellissement des entrées de Ville
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>La Ville de Lunéville souhaite procéder à la requalification d'une de ses principales entrées de Ville : le quartier des Faïenceries. Cette requalification porterait sur le périmètre existant entre la rue Saint-Anne, la rue de Viller et la rue Cosson.</p> <p>En plus d'accueillir le futur Musée de la Faïence, ce quartier dispose de nombreux équipements : Collège Charles Guerin, Gymnase Mimoun, Ecoles Jules Ferry et Capitaine Nicolas, CCAS, MJC, Zone des Faïenceries...</p> <p>L'objectif est de réaliser un aménagement qualitatif des espaces publics avec un maximum de végétalisation pour améliorer le cadre de vie du quartier et rendre le plus attractif possible l'une des principales entrées de Ville.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité de la Ville</li> <li>• Mise en valeur de l'entrée de Ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>Etat Département</p> <p>Région : L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard du dispositif en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.</p>
<b>Budget global</b>	En cours de chiffrage
<b>Modalité de financement</b>	A déterminer
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du projet d'aménagement</li> <li>• Travaux d'aménagement</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	

### ➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 13	<b>Requalification de l'entrée de Ville : quartier des Faïenceries</b>	Aménagement de l'espace public entre les rues Cosson, Saint-Anne et de Viller	2024	2026	En cours de chiffrage	A déterminer

## Fiche Action 14

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 14 - Participation intercommunale à la rénovation énergétique des logements</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>A travers son engagement en matière de développement durable, valorisé par le label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), la CCTLB a fait de la rénovation thermique des logements privés un enjeu majeur.</p> <p>Dans ce cadre, en 2016, l'EPCI lançait un dispositif d'incitation à la rénovation énergétique s'appuyant sur une campagne de thermographie aérienne innovante, permettant à tout un chacun, de visualiser les déperditions thermiques de son habitation et d'envisager des travaux à engager pour y remédier.</p> <p>En 2017, la CCTLB mutualisait ses moyens avec le PETR du Pays Lunévillois, un service qui offre aux propriétaires de maisons anciennes et énergivores un accompagnement personnalisé dans la définition et la mise en œuvre d'un programme de rénovation thermique efficace permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation.</p> <p>En 2018, en cohérence avec la stratégie mise en œuvre par l'ANAH, la CCTLB veut aller plus loin en proposant un dispositif d'aide financière complémentaire au dispositif « Habiter Mieux », aujourd'hui renommée « MaPrimeRénov' Sérénité », pour inciter les particuliers à mettre en œuvre les recommandations qui leurs ont été proposées par les techniciens de la Plateforme Energétique. Ce dispositif concourt ainsi à la nécessaire transition énergétique et écologique.</p> <p>Cette intervention s'articule avec l'offre de tiers investissement de la SEM Oktave créée notamment avec des financements de la Région afin de promouvoir la rénovation BBC ou BBC compatible.</p> <p>Projet connexe à l'action 3</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les ménages volontaires quel que soit leur niveau de revenu</li> <li>• Permettre de réaliser des économies d'énergie</li> <li>• Inciter les propriétaires à entrer dans ce dispositif</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	CCTLB
	Etat – ANAH – GROUPE ACTION LOGEMENT – PETR – Département de Meurthe-et-Moselle
<b>Budget global estimatif</b>	578 500 € sur quatre exercices TTC
<b>Modalité de financement</b>	CCTLB PETR via Plateforme de la Rénovation Energétique Région via OKTAVE ANAH/Département de Meurthe-et-Moselle en tant que délégataire (via MaPrimeRénov' Sérénité)
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Action mature 2023
<b>Indicateurs de résultat</b>	Economie d'énergie Isolation des habitations

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 14	<b>Participation intercommunale à la rénovation énergétique des logements</b>	Apporter un diagnostic thermique ainsi qu'une aide à la rénovation pour tous les propriétaires désireux d'entrer dans le dispositif	2023	2026	655 400€	CCTLB : 612 200€ PETR : à déterminer

## Fiche Action 15

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 15 - OPAH-RU Lunéville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>L'opération s'appuie principalement sur la requalification lourde du bâti existant et l'amélioration de l'entretien du parc privé sur tout le périmètre. On recherche la diversification des produits-logements par le déploiement de maîtrises d'ouvrage variés : investisseurs, accédants, syndicats de copropriété, marchands de biens, bailleurs sociaux, voir la mobilisation d'un opérateur dédié dans le cadre d'opération de recyclage immobilier.</p> <p>Ce projet participe pleinement à l'animation du centre-ville puisqu'il permettra le rehaussement du cadre de vie.</p> <p>Projet connexe à l'actions mature 2.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du cadre urbain</li> <li>• Restructuration urbaine et immobilière</li> <li>• Opération de recyclage foncier et immobilier</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	CCTLB
	Ville de LUNEVILLE – ANAH/CD54 – Région GRAND EST – GROUPE ACTION LOGEMENT – EPFGE
<b>Budget global estimatif</b>	Environs 4 000 000 € TTC sur 6 années (étude pré-opérationnel + suivi-animation)
<b>Modalité de financement</b>	<p>Ville de LUNEVILLE  CCTLB  Région GRAND-EST  GROUPE ACTION LOGEMENT  ANAH/CD54  Répartition suivant l'étude pré-opérationnelle</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Etude pré-opérationnelle 2023/2024
<b>Indicateurs de résultat</b>	Résorption de la vacance et de l'habitat indigne



➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 15	<b>OPAH RU Centre Ancien de Lunéville</b>	L'opération s'appuie principalement sur la requalification lourde du bâti existant et l'amélioration de l'entretien du parc privé sur tout le périmètre. On recherche la diversification des produits- logements par le déploiement de maîtrises d'ouvrage variés : investisseurs, accédants, syndicats de copropriété, marchands de biens, bailleurs sociaux, voir la mobilisation d'un opérateur dédié dans le cadre d'opération de recyclage immobilier	2023	2029	En cours de chiffrage	A déterminer

## Fiche Action 16

<b>Nom de l'action</b>	<b>AL 16 - Requalification de la friche Trailor et de l'entrée de ville du Territoire de Lunéville à Baccarat ou Mise en œuvre de la ZAC Trailor</b>
<b>Axe de rattachement</b>	<p>Le projet contribue aux 7 axes définis dans l'opération Action cœur de ville :</p> <p>Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville</p> <p>Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré</p> <p>Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions</p> <p>Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine</p> <p>Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics</p> <p>Axe 6 – Adapter le cœur de ville au changement climatique</p> <p>Axe 7 – Requalification et embellissement des entrées de ville</p>
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>Le projet vise à requalifier l'ancienne friche industrielle Trailor sur environ 12ha en entrée sud de Lunéville pour changer l'image sur l'entrée du territoire de la CCTLB par la mise en œuvre d'une ZAC autour de trois axes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au nord sur 5,8 ha env., une zone destinée à l'habitat et à l'implantation d'un équipement public polyvalent</li> <li>- -Au centre sur 4,4 ha env., un parc public comprenant parcs et belvédère paysagers, parvis, aire de jeux d'enfant, aire d'apprentissage du vélo, etc. Proposer un nouvel équipement public polyvalent</li> <li>- Au sud sur 3,9 ha env., une zone destinée aux activités économiques et de loisirs en complémentarité avec l'opération action cœur de ville</li> </ul> <p>La ZAC a été créée par délibération du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019 après avoir tiré le bilan de la concertation préalable (délibération du 6 septembre 2019) et dresser la synthèse de la mise à disposition par voie électronique du dossier de création de ZAC en date du 24 octobre 2019.</p> <p>Depuis 2010, l'EPFGE est engagé sur la requalification du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par sa maîtrise foncière, l'EPFGE est propriétaire d'environ 60% du site depuis juin 2019. Afin de maîtriser la totalité du site, l'EPFGE a engagé une déclaration d'utilité publique pour mener à bien ces travaux.</li> <li>- par la réalisation des travaux de désamiantage, déconstruction et de gestion de la pollution, sur les terrains dont l'EPFGE est propriétaire. Les marchés de désamiantage ont été lancés en date du 15 novembre 2019 et pour parti réalisés en 2020.</li> </ul> <p>Le 4 mars 2020, la CCTLB a recruté la SEBL comme mandataire, afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'élaborer le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC, la labellisation Ecoquartier et les autorisations environnementales,</li> <li>- de compléter si nécessaire l'étude d'impact produite,</li> <li>- de préparer les autorisations d'urbanisme,</li> <li>- d'élaborer le phasage des travaux de la ZAC en lien avec les travaux de dépollution qui seront conduits par l'EPFGE en prenant en compte les futurs usages ainsi que les évolutions quant à la maîtrise foncière,</li> <li>- de conduire l'ensemble des études techniques et financières nécessaires avant le lancement des travaux d'aménagement de la ZAC sur la base du dossier de pré-étude réalisé,</li> <li>- d'assurer la concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et notamment le Conseil Départemental, l'EPFGE, les communes de Moncel-lès-Lunéville et Lunéville,</li> <li>- d'assister la collectivité dans les opérations de communication avec les riverains et la population</li> <li>- réaliser les travaux sur chacune des trois zones.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redéfinir les conditions d'intégration spatiale et fonctionnelle de cet espace, en entrée Sud de l'agglomération dans la trame urbaine existante et à la conjonction du croisement de deux infrastructures routières majeures</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'implantation d'activités et l'offre commerciale,</li> <li>• Valoriser les ressources du territoire,</li> <li>• Favoriser une mobilité durable pour tous,</li> <li>• Associer le développement résidentiel à la préservation de la qualité de l'environnement</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	CCTLB
	COMMUNES DE LUNEVILLE et MONCEL-LES-LUNEVILLE – EPFGE – REGION - ETAT – CONSEIL DEPARTEMENTAL – AERM - Action Logement
<b>Budget global estimatif</b>	<p>TOTAL : 14,2 Millions d'euros HT décomposé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9,7 Millions d'euros HT (étude et travaux) dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• dont 3,7 millions d'€ HT (Habitat)</li> <li>• dont 1,8 millions d'€ HT (parc urbain)</li> <li>• dont 4,2 millions d'€ HT (secteur activités et loisirs)</li> </ul> </li> <li>- 1,8 millions d'€ HT (acquisition foncière)</li> <li>- 2,7 millions d'€ HT (travaux désamiantage, déconstruction, dépollution)</li> </ul>
<b>Modalité de financement</b>	<p>CCTLB</p> <p>Région : L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard du dispositif en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.</p> <p>EPFGE : 100% désamiantage, déconstruction et 80% gestion de la pollution</p> <p>CONSEIL DEPARTEMENTAL pour l'habitat en lien avec les dispositifs liés à la délégation des aides à la pierre, pour les autres projets sur dossier et selon les modalités d'éligibilité du dispositif Appui aux territoires 54, sous réserve de l'avis de la commission territoriale et des crédits disponibles</p> <p>COMMUNES DE LUNEVILLE et MONCEL-LES-LUNEVILLE – ETAT– AERM</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ZAC créée par délibération du 24/10/2019</li> <li>• Environ 60 % de terrains sous maîtrise foncière de l'EPFGE depuis le 19/06/2019</li> <li>• Dépôt de la DUP en Préfecture (fin novembre 2019)</li> <li>• Réalisation, pour parti, des travaux de désamiantage en 2020</li> <li>• Réalisation des travaux de désamiantage restant et de déconstruction</li> <li>• Réalisation effectifs des travaux sur chacune des zones</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du site au public, fréquentation du secteur</li> <li>• Accueil de nouvelles activités et de nouveaux logements pour répondre aux besoins locaux</li> <li>• Implication des habitants et associations au projet</li> </ul>

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AL 16	<b>Requalification de la friche Trailor et de l'entrée de ville du Territoire de Lunéville à Baccarat ou Mise en œuvre de la ZAC Trailor</b>	Requalification d'une friche industrielle en entrée de ville en partie sous propriété foncière de l'EPFGE	2024	A définir	En cours de chiffrage	A déterminer

## Actions portant sur le centre-bourg de Baccarat

### Fiche Action 1

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 1 - Réaliser une étude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une OPAH-RU</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 : Renforcer l'attractivité résidentielle en centre-bourg
<b>Date de signature</b>	Etude pré-opérationnelle 2021 – OPAH-RU Courant 2023
<b>Description générale</b>	Sur la base d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU finalisée début 2023, une convention est en cours d'écriture lançant cette OPAH-RU pour une durée de 5 ans. 3 axes de travail ont été retenus afin de répondre aux objectifs décrits ci-dessous.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité générale de l'habitat avec une attention particulière sur l'amélioration de la qualité énergétique des logements</li> <li>• Lutte contre la vacance et l'habitat très dégradé</li> <li>• Renouvellement urbain</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	CCTLB Ville de BACCARAT – ANAH/CD54 – Région GRAND EST – EPFGE – STAP - PETR
<b>Budget global estimatif</b>	Environ 2 000 000 € TTC sur 5 années (étude pré-opérationnel + suivi-animation + aides versées aux bailleurs occupants ou non-occupants)
<b>Modalité de financement</b>	Ville de BACCARAT CCTLB Région GRAND-EST DREAL ANAH/CD54 PETR du PAYS DU LUNEVILLOIS - structure porteuse de la Plateforme Territoriale de la Rénovation énergétique Répartition selon la convention et suivant l'étude pré-opérationnelle
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Finalisation de l'étude pré-opérationnelle 1 <sup>er</sup> semestre 2023 et signature de la convention d'OPAH RU 2 <sup>ème</sup> semestre 2023
<b>Indicateurs de résultat</b>	Voir la convention spécifique

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AB 1	Réaliser une étude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une OPAH-RU	Sur la base d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU finalisée début 2023, une convention est en cours d'écriture lançant cette OPAH-RU pour une durée de 5 ans.	2023	2027	2 000 000,00 €	Selon la convention spécifique

## Fiche Action 2

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 2 - Poursuivre le partenariat avec la Cristallerie pour définir un projet de valorisation de son patrimoine</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 : Renforcer l'attractivité résidentielle en centre-bourg Axe 3 : Consolider la destination touristique de Baccarat Axe 7 : Renforcer et pérenniser les équipements
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Sur la base du projet porté par Baccarat SA, faciliter la réhabilitation du bâti propriété de la manufacture à vocation d'habitat, de service (espace de restauration collective, logements d'apprentis...) et de valorisation touristique et culturelle en lien avec les savoir-faire.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité générale du bâti avec une attention particulière sur l'amélioration de la qualité énergétique des logements</li> <li>• Développement de services ouvert à d'autres acteurs que la seule Manufacture</li> <li>• Renouvellement urbain</li> <li>• Attractivité touristique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Manufacture de Baccarat
	Ville de BACCARAT – CCTLB - ANAH/CD54 – Région GRAND EST – STAP – Tout acteur public ou privé intéressé au projet
<b>Budget global estimatif</b>	En cours de définition
<b>Modalité de financement</b>	Manufacture de Baccarat qui sollicitera en tant que de besoin les financeurs possibles
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réhabilitation du bâti Programme d'expositions
<b>Indicateurs de résultat</b>	Baisse du nombre de logements vacants Ouverture d'un restaurant inter-entreprises Visiteurs sur les espaces d'exposition

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 2</b>	Poursuivre le partenariat avec la Cristallerie pour définir un projet de valorisation de son patrimoine	Sur la base du projet porté par Baccarat SA, faciliter la réhabilitation du bâti propriété de la manufacture à vocation d'habitat, de service (espace de restauration collective, logements d'apprentis...) et de valorisation touristique et culturelle en lien avec les savoir-faire.	2022	2040	En cours d'évaluation	Selon les règlements en vigueur

### Fiche Action 3

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 3 - Mener une veille foncière sur les îlots prioritaires « Habitat »</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 : Renforcer l'attractivité résidentielle en centre-bourg Axe 5 : Améliorer la qualité et le fonctionnement urbain
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>L'étude BSMR a délimitée des îlots à enjeux habitat en centre-bourg à l'appui de plusieurs critères (vacance, état de dégradation, localisation des constructions...). L'étude pré-opérationnelle de l'OPAH-RU a confirmé ces périmètres et permet d'objectiver des propositions et de déterminer de premiers besoins programmatiques.</p> <p>L'intervention publique en quartier ancien repose sur la combinaison d'une large palette d'outils, articulant différents registres d'intervention (incitatif, coercitif, substitution publique), différentes échelles d'intervention (logement, immeuble, groupe de parcelles, îlot) et différentes maîtrises d'ouvrage.</p> <p>La requalification des tissus anciens est de fait un processus technique, qui doit être appréhendé à plusieurs échelles de temps (effets immédiats au travers d'actions incitatives, veille foncière et acquisition de biens en fonction des opportunités et des capacités d'investissement...).</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résorber la vacance des logements en centre ancien et renforcer l'attractivité résidentielle du centre-bourg</li> <li>• Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne en adaptant le parc existant aux normes de confort</li> <li>• Lutter contre la précarité énergétique</li> <li>• Développer une offre de logements diversifiés (typologies différentes de logements locatifs)</li> <li>• Développer des logements adaptés aux besoins : personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou handicapées, jeunes ménages</li> <li>• Produire des logements accessibles financièrement (loyers maîtrisés)</li> <li>• Adapter les formes urbaines et l'espace public aux attentes des ménages contemporains</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Baccarat en collaboration étroite avec la Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat dans le cadre de l'instruction des DIA</p> <p>Partenaires techniques et/ou financiers : ARS, PDLHI, UDAP 54, CAUE 54, DRAC Grand Est, EPFGE, Fondation du patrimoine, Maison de l'architecture, PETR du Pays du Lunévillois, opérateur OPAH-RU...</p> <p>Autres possibles intervenants : Propriétaires privés, étudiants en architecture, architectes conseillers dans le cadre d'une résidence d'architectes...</p>
<b>Budget global estimatif</b>	En cours de chiffrage
<b>Modalité de financement</b>	A déterminer selon les règlements en vigueur
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Acquisition de biens ou réhabilitation
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat Production de nouveaux logements ou aération du tissu urbain

➤ **CONTENU DE L'ACTION**

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 3</b>	Mener une veille foncière sur les ilots prioritaires « Habitat »	Se doter des outils assurant la requalification des périmètres délimités dans l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU	2022		En cours de chiffrage	A déterminer



## Fiche Action 4

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 4 - Initier des actions incitatives : opérations « coups de poing », volets repeints, conception participative, ravalement de façades...</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 1 : Renforcer l'attractivité résidentielle en centre-bourg Axe 6 : Valoriser le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	Convention OPAH RU et délibération des règlements fin 2022
<b>Description générale</b>	L'étude pré opérationnelle de l'OPAH-RU a démontré l'utilité de lancer une campagne de ravalement de façades et d'une aide pour le remplacement des menuiseries sur le secteur sauvegardé
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La campagne de ravalement de façade afin de créer une dynamique de valorisation du patrimoine architectural. Dans un premier temps, cette campagne sera incitative et un objectif prévisionnel de 25 ravalements sur 5ans. Une définition des linéaires d'intervention stratégiques en cohérence avec les projets prioritaires sera étudiée. Avant l'issue de cette première campagne de cinq ans et selon le bilan qu'il en sera tiré, la commune pourra préparer une seconde campagne cette fois-ci à caractère obligatoire tout en lançant sur un autre secteur une campagne incitative.</li> <li>Mise en place d'une aide pour le remplacement des menuiseries, à raison de 200 € par fenêtre ou porte-fenêtre remplacée, visible depuis la rue, visant à compenser une partie des surcoûts engendrés pour entreprendre des rénovations respectueuses de l'architecture locale et le périmètre de sauvegarde.</li> </ul> <p>En sus de ces campagnes, sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des actions de sensibilisation, dont des ateliers participatifs de type « volets repeints » pour mener à bien des opérations globales de rénovation de façade tout en optimisant les coûts,</li> </ul> <p>Une attention portée sur les dispositifs expérimentaux déployés par l'Anah, pouvant éventuellement être mobilisés pour la rénovation de façades ou la transformation de locaux.</p>
<b>Intervenants</b>	Ville de Baccarat UDAP – CAUE – DEPARTEMENT ANAH – REGION GRAND EST
<b>Budget global estimatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne de ravalement de façades : 50.000 € sur cinq ans, soit 10.000 € par an</li> <li>Aide au remplacement de menuiserie : 16.000 € sur cinq ans, soit 3.200 € par an</li> </ul>
<b>Modalité de financement</b>	100 % Ville de Baccarat pour les particulier – Pour immeubles de copropriété ou avec une devanture commerciale étude avec la Région Grand Est et les chambres consulaires des dispositifs existants
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Signature de la convention de l'OPAH RU et recrutement de l'opérateur Délibération des règlements pour la campagne de ravalement de façades et aide au remplacement des menuiseries
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation des objectifs

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AB 4	Initier des actions incitatives : opérations « coups de poing », volets repeints, conception participative, ravalement de façades...	Campagne incitative de ravalement de façades	2023	2027	50 000 €	Ville
		Aide au remplacement des menuiseries dans le secteur sauvegardé	2023	2027	16 000 €	Ville

## Fiche Action 5

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 5 - Établir un diagnostic des commerces</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 : Conforter l'armature commerciale de proximité et développer une stratégie de marketing territorial
<b>Date de signature</b>	Lancement du diagnostic Mai/Juin 2023
<b>Description générale</b>	Établir un diagnostic des commerces
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un diagnostic des commerces : type de commerces, âges des commerçants, identifier les leviers d'actions pour dynamiser le commerce de centre-ville...</li> <li>• Orienter et animer la politique locale du commerce (observatoire du commerce, contribution à l'élaboration de la charte des devantures commerciales, appui technique/conseil aux commerçants locaux et porteurs de projet...)</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de BACCARAT Prestataire retenu : YS. Conseils
<b>Budget global estimatif</b>	8 000 €
<b>Modalité de financement</b>	Ville de BACCARAT
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Présentation du diagnostic et des leviers possibles
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre de vitrine à reprendre – participation des commerçants aux manifestations phares de la Ville

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 5</b>	Établir un diagnostic des commerces		Mai-juin 2023	Dec 2023	8000 €	Ville

## Fiche Action 6

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 6 - Définir un périmètre pour protéger les linéaires commerciaux structurants dans le PLUi</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 : Conforter l'armature commerciale de proximité et développer une stratégie de marketing territorial
<b>Date de signature</b>	Modification du PLUiH en cours
<b>Description générale</b>	Afin de sauvegarder l'activité commerciale en centre-bourg, la commune de Baccarat souhaite protéger certains linéaires commerciaux au titre du PLU intercommunal en interdisant le changement de destination. Ces protections concerneraient les linéaires localisés dans un périmètre prioritaire de commercialité mis en avant dans l'étude centre-bourg et sont en cours de définition précise.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'activité commerciale sur les linéaires stratégiques en centre-bourg</li> <li>• Anticiper d'éventuelles mutations qui fragiliseraient l'armature commerciale</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	CCTLB VILLE DE BACCARAT
<b>Budget global estimatif</b>	Dans le cadre de la révision du PLUi-H
<b>Modalité de financement</b>	Internalisé dans la révision du PLUi-H
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réunions de travail de délimitation du périmètre
<b>Indicateurs de résultat</b>	Approbation de la révision du PLUiH après enquête publique et mise en œuvre des outils

### ➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 6</b>	Définir un périmètre pour protéger les linéaires commerciaux structurants dans le PLUi	Protéger les cellules commerciales en particulier les vitrines afin d'éviter les changements de destination	Approbation de la révision du PLUiH		Internalisé	

## Fiche Action 7

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 7 - Implanter une boutique d'artisans locaux type boutique à l'essai</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 : Conforter l'armature commerciale de proximité et développer une stratégie de marketing territorial
<b>Date de signature</b>	1er trimestre 2023
<b>Description générale</b>	Afin d'attirer de nouveaux commerçants dans le centre-bourg et d'encourager l'esprit d'entreprendre, la ville souhaite accompagner une association d'artisans - créateurs en mobilisant un des locaux vacants situés dans le périmètre prioritaire de commercialité.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser l'activité commerciale du centre-bourg en attirant de nouveaux porteurs de projets</li> <li>• Résorber la vacance commerciale en rénovant un ou plusieurs locaux vides</li> <li>• Accompagner les porteurs de projet dans la concrétisation de leur projet et sécuriser leur activité</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>La Ville de Baccarat</p> <p>Tous partenaires susceptibles d'accompagner le projet</p>
<b>Budget global estimatif</b>	6 000,00 € (loyers, frais d'installation...)
<b>Modalité de financement</b>	Fonds propres de la Ville
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Création de l'association
<b>Indicateurs de résultat</b>	Inauguration de la Boutique

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 7</b>	Implanter une boutique d'artisans locaux type boutique à l'essai	Permettre à un collectif d'artisans-créateurs de s'installer dans une vitrine vide	2023		6 000,00 €	

## Fiche Action 8

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 8 - Mettre en place une charte des devantures commerciales</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 : Conforter l'armature commerciale de proximité et développer une stratégie de marketing territorial
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>L'aspect des devantures commerciales et ses accessoires participent à la qualité des façades, de l'espace public et donc à la qualité de vie des usagers de la rue. L'impact visuel et spatial d'une création de cellule commerciale ou celui des transformations apportées à une devanture se répercutent sur l'ensemble de la rue. Ils sont d'autant plus forts que ces transformations se produisent au niveau même des yeux du passant. Les rues commerçantes de Baccarat n'échappent pas à cette tendance et la ville souhaite à ce titre définir une charte des devantures commerciales qui concernera le périmètre prioritaire de commercialité défini dans le cadre de l'étude centre-bourg.</p> <p>Son élaboration concertée pourra éventuellement alimenter la définition d'un Règlement Local de Publicité intercommunal.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg</li> <li>• Renforcer la qualité du cadre urbain du centre-bourg</li> <li>• Définir des règles communes et les porter à la connaissance des commerçants</li> <li>• Accompagner les commerçants dans leurs projets de modernisation de devantures, sur les plans technique et financier</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Baccarat en accompagnement des commerçants du centre-bourg</p> <p>UDAP de Meurthe-et-Moselle CCTLB - Région Grand Est - CAUE de Meurthe-et-Moselle - Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois – Chambres consulaires de Meurthe-et-Moselle Des commerçants et artisans du centre-bourg</p>
<b>Budget global estimatif</b>	A l'étude
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règles des partenaires
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réalisation d'un guide pour permettre la mise en œuvre
<b>Indicateurs de résultat</b>	Mise en œuvre de la charte des devantures commerciales

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AB 8	Mettre en place une charte des devantures commerciales	Améliorer l'aspect des devantures commerciales	2022		En cours de chiffrage	A déterminer

## Fiche Action 9

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 9 - Projet Maison du Flacon</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 : Consolider la destination touristique de Baccarat Axe 6 : Valoriser le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Valoriser des collections de cristal en proposant un équipement culturel et patrimonial qui s'intègre dans son environnement, qui profite au renouvellement urbain notamment résidentielle, et qui dynamise l'économie locale. Le projet aspire à s'inscrire plus largement dans l'armature touristique de la Région Grand Est, en créant de nouveaux partenariats et en s'affirmant dans les circuits touristiques existants ou à développer, tel que la Route du Feu. Au-delà de l'ambition muséale, l'objectif est aussi de disposer d'un lieu de vie qui permette l'organisation d'événements et de manifestations nouvelles, proposant une offre adaptée aux familles à travers une politique tarifaire pondérée, conçue en complémentarité des sites locaux, départementaux et régionaux existants.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'offre et l'identité culturelles du centre-bourg à travers l'implantation d'un équipement locomotive</li> <li>• Mettre en valeur le patrimoine architectural du centre-bourg</li> <li>• Valoriser les productions en cristal de Baccarat</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	La Ville de Baccarat en partenariat étroit avec la Manufacture ETAT (DRAC, Massif des Vosges, services départementaux, UDAP), REGION GRAND EST, Département de Meurthe et Moselle, CCTLB, Pays du Lunévillois, Banque des territoires,
<b>Budget global estimatif</b>	Elaboration en cours de redéfinition
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements en vigueur des partenaires
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	Inauguration du lieu

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AB 9	Projet Maison du Flacon	Valoriser des collections de cristal en proposant un équipement culturel et patrimonial	2016			

## Fiche Action 10

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 10 - Etudier, accompagner, favoriser l'émergence d'une destination BACCARAT</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 : Consolider la destination touristique de Baccarat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Baccarat est un nom évocateur, promesse d'une expérience touristique d'exception. Conscientes de ce potentiel touristique lié au nom Baccarat, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la ville souhaitent mettre en œuvre une stratégie de développement touristique proactive, qui contribue à dynamiser durablement l'économie locale et l'emploi. Cette ambition est motivée par une double volonté : valoriser le patrimoine historique et les savoir-faire locaux mais aussi assurer des retombées économiques positives à l'échelle communale et intercommunale, au service de la vitalité de tout un bassin de vie à dominante rurale.</p> <p>Pour y parvenir, le territoire souhaite non seulement gagner en visibilité en développant une stratégie de marketing territorial, au travers de nouveaux partenariats et d'une communication renouvelée, mais aussi développer l'offre culturelle (musée du flacon, micro-folie), les services (hébergement touristique et restauration) et les animations, qui sont les fondamentaux d'une destination touristique susceptible de fidéliser les visiteurs.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser les qualités et les potentiels touristiques, culturels et patrimoniaux de Baccarat et les faire connaître.</li> <li>• Travailler sur ces différents éléments afin de rehausser l'image du territoire et d'attirer de nouvelles personnes sur Baccarat : des entrepreneurs, des touristes, de nouveaux habitants.</li> <li>• Elaborer un marketing territorial en lien avec ses atouts</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Baccarat en partenariat avec la CCTLB et le Pays du Lunévillois</p> <p>REGION GRAND EST, Département de Meurthe et Moselle, acteurs privés, Banque des Territoire</p>
<b>Budget global estimatif</b>	A estimer
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements d'intervention des partenaires
<b>Indicateurs d'avancement</b>	
<b>Indicateurs de résultat</b>	Augmentation des nuitées et des demandes de produits touristiques

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 10</b>	Etudier, accompagner, favoriser l'émergence d'une destination BACCARAT	Valoriser tous les atouts de Baccarat en particulier son patrimoine historique et ses savoir-faire locaux pour assurer des retombées économiques positives à l'échelle communale et intercommunale, au service de la vitalité de tout un bassin de vie à dominante rurale.	2021		Non chiffré	A déterminer



## Fiche Action 11

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 11 - S'inscrire dans des réseaux régionaux et nationaux (exemples Ville étapes, route du Cristal, Sites remarquables du Goût...)</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 : Consolider la destination touristique de Baccarat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	La ville de Baccarat souhaite étudier le label Ville-étape et développer des partenariats actifs autour de l'ensemble de ses atouts touristiques : cristal, pâtés lorrain
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gagner en visibilité à plus grande échelle</li> <li>• Développer une programmation culturelle et des événements à l'échelle régionale</li> <li>• Promouvoir l'identité culturelle et les services bachâmois</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de Baccarat en collaboration avec la CCTLB et la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois
	L'ensemble des partenaires publics et privés nécessaires
<b>Budget global estimatif</b>	A l'étude
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements des partenaires en vigueur
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Constitution des dossiers de candidature ou d'appels à manifestations
<b>Indicateurs de résultat</b>	Obtention des labels - Définition et mise en œuvre d'un programme partenarial

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AB 11	S'inscrire dans des réseaux régionaux et nationaux (exemples Ville étapes, route du Cristal, Sites remarquables du Goût...)		2022		En cours de chiffrage	A déterminer

## Fiche Action 12

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 12 - Encourager la création d'hébergements touristiques</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 : Consolider la destination touristique de Baccarat
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	L'émergence d'une offre complémentaire d'hébergement, dans la perspective du renforcement de la destination touristique bachâmoise, pourrait prendre plusieurs formes : - un hôtel porté par un privé sur un site emblématique - un concept différenciant : favoriser la création de meublés de tourisme (gestion associative ou coopérative) - favoriser l'émergence d'un projet d'hébergements insolites
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un concept d'hébergement touristique différenciant et attractif, en complémentarité de l'offre existante</li> <li>• Donner envie de séjourner plus longtemps à Baccarat</li> <li>• Pour la ville de Baccarat : jouer un rôle de facilitateur</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Porteur de projet privé ou gestion associative Ville de Baccarat, PETR du Pays du Lunévillois (Maison du Tourisme), Région Grand Est , Département de Meurthe-et-Moselle, UDAP de Meurthe-et-Moselle...
<b>Budget global estimatif</b>	Pour la Ville : accompagnement internalisé
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements des partenaires en vigueur
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Identification de porteurs de projets Réalisation de travaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Inauguration des hébergements touristiques

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AB 12	Encourager la création d'hébergements touristiques	Emergence d'une offre complémentaire d'hébergement, dans la perspective du renforcement de la destination touristique bachâmoise	2022		Par les porteurs de projets	A déterminer

## Fiche Action 13

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 13 - Engager une étude de mobilité à l'échelle du centre-bourg</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 : Faciliter les mobilités actives et les déplacements
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Le fonctionnement urbain de Baccarat est structuré par des axes routiers départementaux qui supportent un important trafic routier. A ce jour, la place des modes actifs dans le schéma de mobilité du centre-bourg, notamment des vélos, est discrète. La commune souhaite l'intensifier en accordant la priorité à la sécurité des usagers actifs sans entraver la fluidité des parcours des véhicules</p> <p>Dans le cadre de l'étude centre-bourg, un scénario de schéma de mobilité à long terme a été proposé et a permis de procéder à de premiers arbitrages listés ci-dessous. Afin de proposer des profils de voirie permettant la restitution d'espaces aux commerces et aux piétons et la mise en place d'un plan de circulation vélo, il est nécessaire de réaliser une étude spécifique (comptages, analyses capacitaires, préconisations). Le scénario exploratoire pourra servir de base à la conduite de cette étude à visée plus opérationnelle. Celle-ci devra inclure des propositions d'aménagements portant sur le stationnement, le jalonnement des parcours, la régulation des vitesses et le partage de l'espace public (profils en travers). Cette étude devra compléter le schéma cyclable porté par le PETR du Pays du Lunévillois.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'une vision globale du futur schéma de mobilité à Baccarat</li> <li>• Établir un programme d'actions au service du renforcement de la pratique des modes actifs en centre-bourg</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Baccarat en collaboration avec le Pays du Lunévillois et la CCTLB par le recrutement d'un bureau d'étude spécialisé</p> <p>État, Région Grand Est, CD 54, AERM, UDAP 54, CAUE 54...</p>
<b>Budget global estimatif</b>	A déterminer
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements des partenaires en vigueur
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Recrutement d'un bureau d'études spécialisé en mobilités
<b>Indicateurs de résultat</b>	Rendu de l'étude de mobilité et mise en œuvre du schéma de mobilité

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 113</b>	Engager une étude de mobilité à l'échelle du centre-bourg	Recrutement d'un bureau d'étude afin de réaliser un diagnostic et une évaluation des pistes d'optimisation	Non déterminé		A déterminer	A déterminer

## Fiche Action 14

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 14 - Etudier un schéma d'aménagement, en lien avec l'étude globale de mobilité, entre les deux rives</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 : Faciliter les mobilités actives et les déplacements Axe 5 : Améliorer la qualité et le fonctionnement urbain
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Mise en œuvre dans une programmation adaptée des résultats de l'étude de mobilité (fiche AB 13)
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder à des aménagements prioritaires au service du renforcement de la pratique des modes actifs</li> <li>• Garantir la fluidité des parcours des véhicules</li> <li>• Assurer la sécurité de tous les usagers</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Baccarat en collaboration étroite avec le CD54 dans la mesure où les RD590, RD935 et RD158 pourraient être concernées</p> <p>Partenaires techniques et/ou financiers : PETR du Pays du Lunévillois, CCTLB, État, Région Grand Est, CD 54, AERM, UDAP 54, CAUE 54 et tout autre partenaire possible</p>
<b>Budget global estimatif</b>	Non déterminé
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements des partenaires en vigueur
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Programmation pluri annuel et lancement des marchés publics
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation d'aménagements

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 14</b>	Etudier un schéma d'aménagement, en lien avec l'étude globale de mobilité, entre les deux rives	Mise en œuvre dans une programmation adaptée des résultats de l'étude de mobilité (fiche AB 13)	Non déterminé		Non déterminé	Selon les règlements des partenaires en vigueur

## Fiche Action 15

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 15 - Aménager les axes de déplacements actifs prioritaires</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 : Faciliter les mobilités actives et les déplacements Axe 5 : Améliorer la qualité et le fonctionnement urbain
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Afin d'améliorer le cadre de vie et de répondre aux enjeux de la transition écologique, la ville de Baccarat souhaite étoffer le maillage des cheminements et voies cyclables en centre-bourg. Selon le programme pluri annuel d'aménagement, la Ville intégrera dans les projets les modes actifs.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager des itinéraires cyclables sécurisés de sorte à encourager la pratique des modes actifs en centre-bourg</li> <li>• Améliorer le cadre de vie</li> <li>• Améliorer la connexion par la voie active entre les différents équipements structurants du centre-bourg</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Baccarat en collaboration étroite avec le CD54 dans la mesure où les RD590, RD935 et RD158 pourraient être concernées</p> <p>Partenaires techniques et/ou financiers : PETR du Pays du Lunévillois, CCTLB, État, Région Grand Est, CD 54, AERM, UDAP 54, CAUE 54...</p>
<b>Budget global estimatif</b>	Selon le programme, chaque année, défini lors du débat d'orientations budgétaires
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements en vigueur des partenaires
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Prise en compte dans les études et les travaux du programme pluri annuel
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation des parcours « mode actif »

### ➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 15</b>	Aménager les axes de déplacements actifs prioritaires	Améliorer le cadre de vie et répondre aux enjeux de la transition écologique, la ville de Baccarat souhaite étoffer le maillage des cheminements et voies cyclables et piétons en centre-bourg	2022		Selon le programme, chaque année, défini lors du débat d'orientations budgétaires	A déterminer

## Fiche Action 16

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 16 - Favoriser les modes actifs : formation au changement de comportements, travail avec les écoles et le collège, faciliter le développement de location, de lieu de réparation ou d'entretien du vélo...</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 : Faciliter les mobilités actives et les déplacements
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Le volet de formation « savoir rouler » pourrait être déployé à Baccarat. A ce titre, il serait opportun d'identifier un lieu d'apprentissage en centre-bourg. Le prêt de vélos peut être envisagé à moyen terme, dans la mesure où les aménagements actuels du centre-bourg ne garantissent pas tout à fait la sécurité des usagers, notamment des plus jeunes. Accompagner le développement de location, de lieu de réparation ou d'entretien du vélo dans le cadre de la reprise d'une vitrine libre
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter à la pratique des modes actifs en centre-bourg</li> <li>• Former les plus jeunes aux gestes simples et réflexes de la sécurité routière</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	accord tripartite Ville de Baccarat / CCTLB / PETR du Pays du Lunévillois (AOM) associations locales, entreprises d'Economie sociale et solidaire et établissements scolaires
<b>Budget global estimatif</b>	A étudier
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements en vigueur des partenaires et les appels à manifestations ou projets
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Déploiement du programme de formation « savoir rouler »
<b>Indicateurs de résultat</b>	Nombre d'habitants se déplaçant à vélo et nombre de location

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 16</b>	Favoriser les modes actifs : formation au changement de comportements, travail avec les écoles et le collège, faciliter le développement de location, de lieu de réparation ou d'entretien du vélo...	Le volet de formation « savoir rouler » pourrait être déployé à Baccarat. A ce titre, il serait opportun d'identifier un lieu d'apprentissage en centre-bourg. Le prêt de vélos peut être envisagé à moyen terme, dans la mesure où les aménagements actuels du centre-bourg ne garantissent pas tout à fait la sécurité des usagers, notamment des plus jeunes.  Accompagner le développement de location, de lieu de réparation ou d'entretien du vélo dans le cadre de la reprise d'une vitrine libre	2022		A étudier	A déterminer

## Fiche Action 17

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 17 - Aménager le site de l'ancien « Hôtel du Pont »</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 : Améliorer la qualité et le fonctionnement urbain Axe 6 : Valoriser le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	Convention de Maitrise foncière entre la Ville et EPFGE signée en 19/11/2019 Convention de Maitrise d'œuvre et de travaux entre la Ville et EPFGE signée le 22/07/2022
<b>Description générale</b>	<p>Incendié en 2017, l'Hôtel du Pont se positionne en figure de proue de la rue des Cristalleries et est reconnu comme un lieu emblématique très apprécié des bachâmois. Cet édifice est localisé au cœur d'un espace public structurant, organisé autour de la boutique Baccarat, des magasins de cristal attenants, de la place des Arcades et de la Maison du Tourisme.</p> <p>L'édifice est implanté en limite Est d'une parcelle en pente, qui s'étend de la rue des Cristalleries jusqu'aux berges de la Meurthe. Les arrières de l'Hôtel du Pont constituent une façade sur Meurthe fortement mise en scène depuis le pont Mac Clénahan et les parcours piétons longeant la Meurthe. Située à l'angle du carrefour entre le pont Mac Clénahan et la rue des Cristalleries, connu pour son engorgement aux heures de pointe, la parcelle est un lieu stratégique sur les plans touristique (vitrine), paysager (accès aux berges de Meurthe) et urbain (rotule entre le pont et la rue des Cristalleries).</p> <p>Le site pourrait accueillir un programme de restauration et/ou de services avec des espaces extérieurs et son aménagement devra permettre de créer un nouvel accès aux berges de la Meurthe et au pôle Bijou en mode doux.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résorber une friche urbaine localisée au cœur du centre-bourg</li> <li>• Etudier l'opportunité d'une implantation d'un espace de restauration et/ou de services ouvert sur l'espace public</li> <li>• Créer un lien physique entre la rue des Cristalleries et les berges de Meurthe</li> <li>• Aménager les abords du site de sorte à assurer la fluidification du trafic et la cohabitation des différents modes de déplacement</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de BACCARAT</p> <p>EPFGE – DEPARTEMENT – UDAP 54 – CCTLB – PETR du Pays du Lunévillois – REGION GRAND EST – PARTENARIAT PRIVE si une implantation est envisagée avec le lancement d'un appel à candidature</p>
<b>Budget global estimatif</b>	Premiers travaux de démolition portés par l'EPGE dans le cadre d'une convention de maitrise foncière signée
<b>Modalité de financement</b>	<p>Convention de maitrise d'œuvre et de travaux EPFGE 220 000 € TTC avec prise en charge de 80% par EPFGE Aménagement paysager de la partie haute 75 732,60 TTC Département 16 667 €</p> <p>L'aménagement de la liaison et du giratoire ne sont pas chiffrés</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Démolition des pans de murs sur rue Aménagement d'un espace paysager qualitatif Lancement d'un appel à candidature sur l'opportunité d'une implantation d'un lieu de restauration ou de services Ouverture</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	Aménagement finalisé avec l'intégration d'un rond-point en remplacement des feux tricolores avec un accès mode doux entre la rue des Cristalleries et les berges de Meurthe

➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 17</b>	Aménager le site de l'ancien « l'Hôtel du Pont »	Résorber une friche foncière en assurant un lien physique entre la rue des Cristalleries et les berges de Meurthe.	2019	2025 (hors giratoire)	Démolition 220 000 €  Aménagements paysagers 75 732,60 €  Reste du projet à chiffrer	EPFGE 176 000 €  Département 16 667 €  A déterminer



## Fiche Action 18

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 18 - Etudier un schéma d'aménagement du centre historique, du centre commerçant et la place du marché</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 : Conforter l'armature commerciale de proximité et développer une stratégie de marketing territorial Axe 5 : Améliorer la qualité et le fonctionnement urbain Axe 6 : Valoriser le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	Une réflexion globale à l'échelle des quartiers (Centre historique, centre commerçants, place du marché) a été menée lors de l'étude BSMR. Une stratégie et des ambitions ont été débattus et permettraient leur retranscription dans le PLU intercommunal au travers d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation « renouvellement urbain » dédiée.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se doter d'un outil réglementaire facilitateur (urbanisme de projet) qui permette d'accompagner la dynamique de renouvellement urbain projetée sur le centre historique, le centre et la place du marché de Baccarat après échanges avec les partenaires</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat en collaboration avec la Ville de Baccarat Tous les partenaires nécessaires
<b>Budget global estimatif</b>	Pris en charge par l'intercommunalité, compétente en matière de document d'urbanisme
<b>Modalité de financement</b>	Dans le cadre d'une révision du PLUi-H
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Réunions de travail
<b>Indicateurs de résultat</b>	Approbation de la révision du PLUiH après enquête publique

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 18</b>	Etudier un schéma d'aménagement du centre historique, du centre commerçant et la place du marché	Une réflexion globale à l'échelle des quartiers (Centre historique, centre commerçants, place du marché) a été menée lors de l'étude BSMR. Une stratégie et des ambitions ont été débattus et permettraient leur retranscription dans le PLU intercommunal au travers d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation « renouvellement urbain » dédiée.			Internalisé dans le cadre de la révision du PLUi - H	Dans le cadre d'une révision du PLUi-H

## Fiche Action 19

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 19 - Saisir toutes les opportunités d'aménagement pour renforcer la nature en ville</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 6 : Valoriser le patrimoine architectural et paysager
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	<p>Un projet d'aménagement urbain est l'occasion de penser d'une manière nouvelle ces espaces de nature en ville en fonction du contexte du site et des objectifs du projet d'aménagement. Les enjeux de biodiversité vont notamment pouvoir être pris en compte. De manière globale et dès le départ de chaque projet, les notions de préservation, de restauration puis de développement de la nature seront les « fils conducteurs » du projet sur ce volet. Lors de la programmation et la conception du projet d'aménagement, la configuration des espaces de nature et la qualité écologique des milieux développés seront plus spécifiquement à prendre en compte.</p> <p>Le traitement des pieds d'immeubles doit être pensé en lien avec les riverains, habitants et usagers afin que la végétalisation ne représente pas un surcoût d'entretien liés à des problèmes d'appropriation.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le cadre de vie et valoriser les bords de la Meurthe, le parc Michaut ou les accès aux espaces naturels</li> <li>• Renforcer les continuités écologiques en centre-bourg et contribuer à réduire les îlots de chaleur urbains</li> <li>• Créer des aménagements urbains qui favorisent l'infiltration des eaux pluviales</li> <li>• Créer des parcours en lien avec le schéma des modes actifs</li> <li>• Renforcer la cohésion sociale et la participation des habitants à la vie du centre-bourg</li> <li>• S'adapter au changement climatique en mettant en se dotant d'outils en cohérence avec les ambitions communales</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>La ville de Baccarat en lien étroit avec le porteur de projet</p> <p>ETAT, Région Grand Est, CCTLB (notamment le service GEMAPI), Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, PETR du Pays du Lunévillois, UDAP 54, CAUE 54, Agence de l'Eau et tout partenaire intéressé au projet</p>
<b>Budget global estimatif</b>	Selon chaque projet
<b>Modalité de financement</b>	Selon les règlements en vigueur des partenaires possibles
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Prise en compte dans chaque projet des enjeux de renaturation
<b>Indicateurs de résultat</b>	Réalisation de chaque projet

### ⇒ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AB 19	Saisir toutes les opportunités d'aménagement pour renforcer la nature en ville					

## Fiche Action 20

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 20 - Etudier et créer des réseaux de chaleur</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 7 : Renforcer et pérenniser les équipements
<b>Date de signature</b>	
<b>Description générale</b>	L'intérêt des réseaux de chaleur, outre le fait d'apporter une énergie à un prix compétitif et maîtrisé, est de pouvoir distribuer une énergie issue de sources renouvelables. Une étude d'opportunité doit permettre de confirmer le potentiel de réalisation d'un premier réseau local, notamment au regard de l'analyse des densités énergétiques (concentrations des consommations énergétiques sur des secteurs géographiques restreints).
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une chaîne de valeur énergétique, rationaliser les énergies</li> <li>• Développer les énergies renouvelables</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de Baccarat avec recherche de l'outil le plus adapté à sa situation</p> <p>ADEME – ETAT – REGION GRAND EST</p>
<b>Budget global estimatif</b>	<p>Etude de faisabilité et de gestion : 19 000 €</p> <p>Investissement selon l'étude</p>
<b>Modalité de financement</b>	<p>70 % fonds chaleur ADEME</p> <p>Selon le choix du mode d'investissement et de gestion : règlement en vigueur des partenaires</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Livraison de l'étude
<b>Indicateurs de résultat</b>	Lancement de la création du réseau et inauguration

### ➤ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 20</b>	Etudier et créer des réseaux de chaleur		2022		<p>Etude 19 000 €</p> <p>Investissement selon l'étude</p>	<p>Ademe 70 %</p> <p>Selon les règlements en vigueur</p>

## Fiche Action 21

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 21 - Finaliser le regroupement de l'école de la Serre et d'Humbépaire</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 7 : Renforcer et pérenniser les équipements
<b>Date de signature</b>	Phase 1 DETR et DSIL accusé réception avril 2023
<b>Description générale</b>	<p>L'école de la Serre de Baccarat, située 16 rue de Gernsbach accueille actuellement les classes d'écoles élémentaires, du CP au CM2. Une seconde école (Humbépaire) accueille les élèves de maternelles et les activités périscolaires sont organisées dans un troisième lieu.</p> <p>L'objectif du projet de réhabilitation et de revalorisation de l'école de la Serre est de faire de cette école une école primaire (élémentaire + maternelle) et d'intégrer l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires avec un espace de restauration scolaire adapté.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter l'école actuelle pour en faire une école de demain avec des espaces adaptés, mutualisés, optimisés dans un environnement serein avec un fonctionnement partagé.</li> <li>• Rénover thermiquement le bâtiment, pour un meilleur confort de vie tout au long de l'année et dans un objectif de sobriété énergétique</li> <li>• Répondre aux besoins des enseignants, des services périscolaires, des enfants, des familles et de la collectivité, en travaillant le projet de manière concertée et réfléchie.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>VILLE DE BACCARAT</p> <p>SIVOM des Vallées du Cristal – CAF – REGION GRAND EST – DEPARTEMENT 54 – AGENCE DE L'EAU</p>
<b>Budget global estimatif</b>	1 886 400 € HT
<b>Modalité de financement</b>	<p>Financement sollicité en 2 phases</p> <p>ETAT (DETR/DSIL/Fonds vert) 1 104 910 €</p> <p>REGION GRAND EST – CLIMAXION 78 000 €</p> <p>REGION GRAND EST / DEPARTEMENT 54 : 129 684 €</p> <p>AGENCE DE L'EAU : 184 762 €</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	Démarrage des travaux
<b>Indicateurs de résultat</b>	Inauguration

### ➔ CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
<b>AB 21</b>	Finaliser le regroupement de l'école de la Serre et d'Humbépaire	Réhabilitation avec regroupement de 2 écoles intégrant les activités peri et extrascolaires	2022	2024	1 886 400 € HT	ETAT 1 104 910 € CLIMAXION 78 000 € REGION/DEPT 129 684 € AGENCE DE L'EAU 184 762 €

## Fiche Action 22

<b>Nom de l'action</b>	<b>AB 22 - Réhabilitation de la piscine de Baccarat</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 7 : Renforcer et pérenniser les équipements
<b>Date de signature</b>	2023
<b>Description générale</b>	<p>Le projet consiste à réaliser la réhabilitation ou la construction d'une piscine d'intérêt communautaire dans la ville de Baccarat. Plusieurs tentatives de rénovation de la piscine actuelle ont été entreprises sans être finalisées. En l'état, la piscine est inexploitable car elle a fait l'objet uniquement de déconstruction et de désamiantage et le dernier projet a été abandonné par manque de visibilité de l'équipement et des coûts projetés.</p> <p>Afin d'y remédier, la CCTLB souhaite dans un premier temps être assistée par un programmiste chargé de rassembler et retranscrire les besoins du futur équipement pour aboutir à un concours de maîtrise d'œuvre puis à des travaux dans le contexte économique actuel et de développement durable.</p> <p>Le futur équipement complétera ainsi le seul équipement du genre sur le territoire communautaire à Lunéville.</p> <p>Planning indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin juin 2023 : Attribution programmiste</li> <li>• Fin avril 2024 : Attribution du concours de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Fin octobre 2024 : Fin de mission du programmiste et avant-projet détaillé de la maîtrise d'œuvre-dépôt du permis de construire</li> <li>• Fin novembre 2024 : Finalisation du DCE</li> <li>• Mi-janvier 2025 : Ouverture des offres travaux</li> <li>• Fin janvier 2025 : Notification des offres travaux</li> <li>• Mars 2025 : démarrage des travaux (après période de préparation).</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'offre de loisir et sportive</li> <li>• Permettre l'apprentissage dès le plus jeune âge de la nage</li> <li>• Améliorer l'attractivité de la Ville</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>CCTLB</p> <p>VILLE DE BACCARAT, ETAT, REGION, DEPARTEMENT</p>
<b>Budget global</b>	<p>Programmiste : 55 000 € HT</p> <p>Etudes et maîtrise d'œuvre : 400 000 € HT</p> <p>Travaux : 2 600 000 € HT</p>
<b>Modalité de financement</b>	<p>CCTLB</p> <p>Région : L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard du dispositif en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.</p> <p>CONSEIL DEPARTEMENTAL pour l'habitat en lien avec les dispositifs liés à la délégation des aides à la pierre, pour les autres projets sur dossier et selon les modalités d'éligibilité du dispositif Appui aux territoires 54, sous réserve de l'avis de la commission territoriale et des crédits disponibles</p> <p>COMMUNES DE BACCARAT- ETAT</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La date limite de remise des offres pour la mission de programmiste : 2 juin 2023.</li> <li>• Attribution du concours de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Démarrage des travaux</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture du site au public</li> </ul>

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AB 22	Réhabilitation de la Piscine	Opération de réhabilitation ou de construction d'une piscine d'intérêt communautaire dans la ville de Baccarat	2023	2027	3,1M€	- A déterminer

➔ CONTENU DE L'ACTION

# ANNEXE 3

## Actions achevées

### Actions portant sur le cœur de ville de Lunéville

<b>Nom de l'action</b>	<b>REHABILITATION DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIEN CCAS PLACE SAINT-JACQUES</b>
<b>Axe de rattachement</b>	1 – De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	<p>La ville de LUNEVILLE est propriétaire d'un ensemble immobilier dont le rez-de-chaussée est consacré à l'accueil de diverses associations.</p> <p>Le premier étage de cet immeuble dispose d'une surface pouvant permettre la création de deux appartements, ce qui aurait l'avantage de densifier la population au centre-ville.</p> <p>En parallèle à ces travaux, la réhabilitation de la façade de cet immeuble permettrait de donner un attrait supplémentaire au bâtiment Cette action s'inscrit pleinement dans la continuité de rénovation récente de la Place Saint Jacques.</p> <p>Ce projet concoure également à l'animation du centre-ville puisque la vacance des logements sera réduite et le cadre de vie rehaussé.</p> <p>Projet connexe aux actions matures 2,3,4 et 5.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration de l'offre résidentielle dans le Centre-Ancien</li><li>• Traitement des immeubles dégradés</li><li>• Lutte contre la vacance des logements</li></ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de LUNEVILLE et CCTLB GROUPE ACTION LOGEMENT
<b>Budget global</b>	462 000 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	Etat (DETR) : 161 700 € Ville : 300 300 €
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Action mature 2018</li><li>• Comptes-rendus de réunions de chantier</li><li>• Appel d'offres et attribution du marché</li><li>• Crédits prévus au BP 2018</li><li>• Délibération du CM du 12 avril 2018</li></ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Baisse de la vacance</li><li>• Augmentation du parc immobilier</li><li>• Amélioration de la mixité sociale</li></ul>

Nom de l'action	RACHAT ET REHABILITATION DU SITE CLARENTHAL PAR L'OPH
Axe de rattachement	1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat du centre-ville
Date de signature	7 juin 2018
Description générale	<p>Rachat par l'OPH de Lunéville à Baccarat d'un groupe d'immeubles de 30 logements à la SNI.</p> <p>Ce parc immobilier est composé de la façon suivante : 14 logements individuels et 16 logements collectifs.</p> <p>Cette opération s'inscrit dans la continuité de la fiche action n° 5 concernant la cession totale du patrimoine appartenant à la SNI</p> <p>Cette acquisition permettra d'offrir un habitat de qualité, attractif, proche de la nouvelle médiathèque. L'achat de ce patrimoine immobilier par l'OPH permettra de réhabiliter thermiquement ces logements et en assurer un entretien de qualité. A cet égard, ce projet participe à la transition énergétique et écologique.</p> <p>Projet connexe aux actions matures 1,2,3 et 5.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un parc immobilier réhabilité et de qualité.</li> <li>• Offrir des logements à proximité des espaces culturels de la ville</li> </ul>
Intervenants	<p>OPH -CCTLB</p> <p>FEDER – SNI</p>
Budget global	<p>Acquisition : 1 140 000 € TTC</p> <p>Amélioration : 700 000 € TTC</p> <p>Total : 1 840 000 € TTC</p>
Modalité de financement	CDC – FEDER - ANAH
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition projet mature 2018</li> <li>• Amélioration : projet mature 2019</li> <li>• Validation de l'achat par la SNI</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'habitat</li> <li>• Offre diversifiée de l'habitat entre du logement collectif et individuel</li> <li>• Lutte contre la dégradation de l'habitat</li> </ul>



<b>Nom de l'action</b>	<b>CRÉATION D'UN COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	<p>Le cinéma « L'IMPERIAL » localisé rue de la République était un équipement majeur participant à l'animation de la Ville de LUNEVILLE et de son bassin de vie. Il offrait 394 places réparties en trois salles vétustes avec une configuration immobilière peu attractive. Dans le cadre du projet de requalification du centre-ville, l'Epareca à la suite d'un portage de l'EPFL acquis le cinéma et les friches commerciales attenantes pour créer un complexe cinématographique moderne et, ainsi maintenir cette activité dynamique en centre-ville. La Ville de LUNEVILLE a contractualisé avec l'EPARECA jusqu'en 2021 afin de mener à bien cette opération (maîtrise d'ouvrage).</p> <p>Le nouveau cinéma sera doté de quatre salles d'une capacité totale de 551 places auquel sera adjoint un espace de restauration.</p> <p>Ce projet permettra de redynamiser l'activité en constituant un repère culturel et un rayonnement pour la ville.</p> <p>Il est à noter que l'EPFL a facilité la maîtrise foncière de l'ensemble.</p> <p>Innovation, recours au numérique et animation du centre-ville sont les thèmes transversaux qui permettent de donner du relief à ce projet.</p> <p>Projet connexe aux action matures 10,11,12 et13</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Redynamiser le centre-ville</li> <li>• Apporter une offre attractive de loisirs</li> <li>• Contribuer au rayonnement de LUNEVILLE au regard des territoires périphériques</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>EPARECA – CNC – FEDER – REGION – DEPARTEMENT – EPFGE</p>
<b>Budget global</b>	9 473 894 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>CNC : 400 000 € TTC</p> <p>FEDER : 300 000 € TTC (sollicité à hauteur de 638 000 €)</p> <p>Ville de LUNEVILLE : 3 554 034€ TTC dont participation : Conseil Régional : 300 000 € TTC (CP 27/09/2013)</p> <p>Conseil Départemental : 300 000 € TTC EPARECA : 4 591 592 €</p> <p>Autres financeurs attendus : CDC - DSIL</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action mature 2018</li> <li>• Délibération du conseil municipal engageant le projet</li> <li>• Comptes-rendus de réunions de chantier (installation du chantier de construction : 14 mai 2018)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisation de l'offre culturelle</li> <li>• Nombre de spectateurs (objectif de 80 000/an)</li> <li>• Fréquentation du centre-ville (augmentation de la consommation (restaurants, bars, etc.))</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>REQUALIFICATION DU SECTEUR DES GARES FERROVIAIRE ET ROUTIERE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	<p>La gare de LUNEVILLE située à proximité des grands équipements (hôpitaux, sous-préfecture, collèges, rues commerçantes, etc...) est fréquentée par près d'un million de voyageurs chaque année. Véritable porte d'entrée de la ville, elle est peu connectée à celle-ci.</p> <p>Sur ce secteur se mêlent tous les modes de transports de manière désorganisée aujourd'hui : transport urbain, gare routière, taxi, parkings, autopartage, cycles...</p> <p>L'objectif recherché est d'organiser un pôle multimodal autour du quartier de la gare pour en faire un espace de vie convivial et agréable. Il s'agit, également, de mettre en valeur un parcours amenant les voyageurs de la gare à la place Léopold et au château en traversant le centre ancien.</p> <p>Le projet porte, à la fois, sur des travaux de voirie, d'assainissement, d'eau, d'espaces publics et de réorganisation de la circulation automobile. Le passage de toutes les rues du centre-ville en zone 30 ou en zone 20</p> <p>« espace partagé » sont également prévus pour apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces accentuant ainsi la transition écologique et énergétique.</p> <p>Projet connexe aux actions matures 8, 9, 10 et 11</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre la structuration de la desserte en transports en commun à l'échelle de l'agglomération grâce à une offre multimodale accrue et des services adaptés aux usagers</li> <li>• Faciliter les liaisons piétonnes de manière à favoriser les modes de circulation douce et à réduire les risques d'accidents de la circulation</li> <li>• Mettre en exergue l'accessibilité cyclable</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE et CCTLB</p> <p>ETAT – FEDER – REGION – DEPARTEMENT – SNCF - CCTLB</p>
<b>Budget global</b>	3 457 392 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>FEDER : en cours d'instruction</p> <p>Ville de LUNEVILLE : 2 717 392 € TTC</p> <p>CCTLB : 240 000 € (assainissement) TTC</p> <p>Conseil Régional : Conseil Régional (Aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Lunéville) : 634 147,50€ (CP 05/11/ 2019) Conseil Départemental : en cours d'instruction</p> <p>Autres financeurs attendus : Etat (500 000 €) TTC</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action mature 2018</li> <li>• Réunion publique</li> <li>• Délibération du conseil municipal engageant le projet (autorisation de programme 2018-2019 votée en CM le 14 décembre 2017)</li> <li>• Comptes-rendus de réunions de chantier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'attractivité de la Ville avec développement du nombre de consommateurs pour les commerçants</li> <li>• Nombre de voyageurs utilisant les transports en commun</li> <li>• Développement du transport multimodal</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat est labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV). Afin d'accompagner le développement de l'électromobilité, d'encourager le recours à l'utilisation de véhicules propres et de permettre un accès facilité aux usagers de ce type de véhicules aux équipements et services structurants, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat s'engage dans le déploiement d'un réseau de bornes de recharge publiques.</p> <p>L'EPCI souhaite étendre son réseau de bornes de recharge publiques à l'ensemble des sites stratégiques du territoire soit 6 bornes supplémentaires à Lunéville. (Parking l'Huillier, place du Rempart, place Notre Dame, Médiathèque « l'Orangerie », centre sportif Féral/Charles Berte, place des Carmes.</p> <p>Ces bornes seront installées en accès libre 24h/24 et concourront à la transition énergétique et écologique et à l'innovation en termes de transports.</p> <p>Projet connexe aux actions matures 7,9,10 et 11</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de nouvelles énergies</li> <li>• Incitation à l'achat de véhicules moins polluants</li> <li>• Contribuer au développement durable</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>CCTLB</p> <p>Ville de LUNEVILLE – Etat (TEPCV)</p>
<b>Budget global</b>	89 496 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>CCTLB – Etat</p> <p>Autres financeurs à déterminer</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action mature 2018</li> <li>• Marché attribué</li> <li>• Projet inscrit au titre du TEPCV</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement durable</li> <li>• Respect de l'environnement</li> <li>• Développement de véhicules propres</li> </ul>

Nom de l'action	ACTION ECOLE A VELO
Axe de rattachement	3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	7 juin 2018
Description générale	<p>La CCTLB assure un transport scolaire pour desservir les collèges et les lycées dans un périmètre de 3 kilomètres autour des établissements. Ce transport effectué par des bus concerne de nombreux jeunes résidants dans le périmètre d'action cœur de ville. Ce mode de transport mobilise des moyens routiers encombrants et polluants.</p> <p>Il est donc décidé de mettre en place un projet « Ecole à Vélo » qui participera à la transition énergétique et écologique.</p> <p>Le parc à vélo sera géré dans le cadre d'un marché public réservé à l'insertion professionnelle. Les vélos seront achetés pour favoriser la mobilité douce, ils seront mis à disposition des collégiens et des lycéens par convention. L'achat de ces vélos a pour objet de rendre un service à ces usagers.</p> <p>La communication autour de ce projet se fera en lien avec les établissements scolaires concernés ainsi que dans la presse locale. Une réunion publique sera organisée. Un livret sera également mis en place à destination des potentiels utilisateurs.</p> <p>Projet connexe aux actions matures 7,8,10,11</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution du trafic</li> <li>• Développement d'une hygiène de vie équilibrée pour les scolaires</li> <li>• Développement durable et amélioration du cadre de vie</li> </ul>
Intervenants	<p>CCTLB</p> <p>Ville de LUNEVILLE – Etat</p>
Budget global	256 800 € TTC
Modalité de financement	<p>CCTLB – Etat - Ville</p> <p>Autres financeurs à déterminer</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action mature 2018</li> <li>• Décision politique</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement durable</li> <li>• Fréquentation des pistes cyclables</li> <li>• Parcs à vélos au sein des établissements scolaires</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>CREATION D'UN PARKING RUE DES BENEDICTINS</b>
<b>Axe de rattachement</b>	3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	<p>L'EPFL, dans le cadre d'une convention de portage foncier avec la Ville et la CCTLB (en date 26 octobre 2015), est propriétaire d'une parcelle située rue des Bénédictins, mitoyenne du parking existant comportant 72 places. Cette parcelle d'environ 4000m<sup>2</sup> appartenait auparavant à la SNCF. Elle était constituée de logements de fonction et de locaux de maintenance.</p> <p>Le projet consiste à réaliser une extension du parking existant en créant 117 emplacements supplémentaire pouvant convenir aux usagers de la gare. Le renforcement du caractère intermodal des gares étant connexe à ce parking, ce dernier participe à la transition énergétique et écologique.</p> <p>Projet connexe aux actions matures 7,8,9,10</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la mobilité à proximité des gares ferroviaires et routières en mettant à disposition des usagers un parking gratuit.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE</p> <p>Etat – SNCF – CDC/Action Cœur de Ville – EPFGE – Région</p>
<b>Budget global</b>	1 034 930 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>Etat (DSIL) : 310 479 €</p> <p>Ville : 724 451 €</p> <p>EPFL : portage foncier 200 000 €</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action mature 2018</li> <li>Comptes-rendus de réunions de chantier</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des places de parkings</li> <li>Fréquentation des transports en commun (trains, cars, etc.)</li> <li>Amélioration du développement commercial par une offre accrue de stationnement</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>REQUALIFICATION DU PARC CLARENTHAL ATTENANT A LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	4 – Mettre en valeurs les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	<p>L'espace Clarenthal situé à Lunéville est un espace naturel d'une surface de 9502 m<sup>2</sup> situé en centre-ville de Lunéville à proximité d'une zone d'habitat individuel et semi collectif ainsi qu'à proximité de nombreux équipements structurants et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'IUT de métrologie</li> <li>- Les écoles Hubert Monnais et Villebois-Mareuil</li> <li>- Le centre aqualudique Aqualun'</li> <li>- La médiathèque de l'Orangerie</li> </ul> <p>Du fait de son positionnement à proximité de ces équipements, cet espace est inscrit dans le contrat de ville au titre des quartiers vécus.</p> <p>Cette surface aujourd'hui n'a aucune fonction au sein de ce quartier, or, ce poumon vert deviendra un espace urbain structurant concourant ainsi à la transition écologique et énergétique ainsi qu'à l'animation du centre-ville. Ce projet est réalisé par la CCTLB avec la Ville de Lunéville et le soutien de la Région Grand-Est</p> <p>Projet connexe aux actions matures 6, 13 et 14</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le lien social</li> <li>• Rendre un espace urbain accessible</li> <li>• Contribuer au développement durable</li> <li>• Améliorer le cadre de vie</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE et CCTLB</p> <p>REGION</p>
<b>Budget global</b>	780 164 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	Conseil Régional : 238 800 € (CP 17/11/2017) Ville : 273 057 € CCTLB 273 057 €
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action mature 2018</li> <li>• Comptes-rendus de réunions de chantier (début : 17 mai 2018)</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation de la Médiathèque communautaire</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>EMBELLISSEMENT DE L'HÔTEL ABBATIAL SAINT-REMY</b>
<b>Axe de rattachement</b>	4 – Mettre en valeurs les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	L'Hôtel abbatial est un bâtiment inscrit aux monuments historiques (intérieur, extérieur et jardin). Il est propriété de la ville qui souhaite l'utiliser comme espace muséal. Le projet porte sur des expositions temporaires au rez-de-chaussée, dernièrement réhabilité, ainsi que sur une exposition permanente au 1er étage. La Ville de LUNEVILLE a donc décidé de réhabiliter cet espace ainsi que la toiture pour parfaire l'animation culturelle du centre-ville. Projet connexe aux actions matures 12, 14 et 16.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre une offre culturelle diversifiée</li> <li>• Attractivité de la Ville</li> <li>• Développement de l'activité touristique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de LUNEVILLE
	Etat
<b>Budget global</b>	231 600 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	Etat : 46 320 € souhaités Ville : 185 280 €
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action mature 2018</li> <li>• Comptes-rendus de réunions de chantier</li> <li>• Appel d'offre et attribution du marché.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'attractivité de la Ville avec développement du nombre de consommateurs pour les commerçants</li> <li>• Fréquentation touristique</li> <li>• Développement d'une synergie avec d'autres sites patrimoniaux</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE SAINT-JACQUES MONUMENT HISTORIQUE MAJEUR</b>
<b>Axe de rattachement</b>	4 – Mettre en valeurs les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	La ville de LUNEVILLE a été retenue en 2017 par le Ministère de la Culture pour expérimenter les propositions du rapport « DAUGE » sur la revitalisation du centre historique. Dans cette démarche, la restauration patrimoniale est appelée à jouer un rôle de levier d'attractivité et de dynamisme économique. C'est la raison pour laquelle, la Place Saint Jacques a subi une restauration d'envergure. En complément, l'église Saint Jacques, toujours dans l'objectif d'une valorisation patrimoniale, fera l'objet d'une mise en lumière confortant ainsi les travaux de réhabilitation de la place. Cette mise en lumière permettra de mettre en valeur ce patrimoine d'envergure retenu par Stéphane BERN et son Loto du Patrimoine. Elle concourt également à la transition énergétique et écologique. Projet connexe aux actions matures 1,2,3,4,5,6,12,13 et 16
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité du Centre-Ancien</li> <li>• Mise en valeur du patrimoine</li> <li>• Développement touristique</li> <li>• Economie d'énergie</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Ville de LUNEVILLE
	Etat
<b>Budget global</b>	205 146 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	Ville : 205 146 € Financement Etat (DRAC) attendu
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action mature 2018</li> <li>• Comptes-rendus de réunions de chantier (2e semestre 2018)</li> <li>• Crédits prévus au BP 2018</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation touristique</li> <li>• Développement d'une synergie avec d'autres sites patrimoniaux</li> </ul>



<b>Nom de l'action</b>	<b>MISE EN PLACE DE 20 BORNES ENTERREES DANS LE CENTRE-ANCIEN</b>
<b>Axe de rattachement</b>	5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	7 juin 2018
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, a porté sa réflexion depuis plusieurs mois sur les conditions de gestion des ordures ménagères sur son territoire. L'objectif est de mettre en place sur l'ensemble du territoire la redevance incitative afin notamment de respecter et tendre à dépasser les objectifs du Grenelle, favoriser l'économie circulaire, anticiper les évolutions relatives aux objectifs de transition énergétique et écologique et valorise au maximum les déchets.</p> <p>Afin de prendre en compte les spécificités du centre ancien de Lunéville, des bornes enterrées avec des badges d'accès individuels seront mises en place.</p> <p>Projet connexe aux actions matures 1,2,3,4,5</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser et inciter les habitants au tri sélectif</li> <li>• Répondre à l'absence de locaux dans les immeubles pour stocker des conteneurs</li> <li>• Faciliter la mobilité sur les trottoirs et éviter l'encombrement par des conteneurs individuels</li> <li>• Améliorer le cadre de vie des habitants</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>CCTLB</p> <p>Ville de LUNEVILLE – Etat</p>
<b>Budget global</b>	840 000 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	CCTLB – Etat
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet inscrit dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement durable</li> <li>• Accentuation de la pratique du tri sélectif</li> <li>• Propreté de la Ville par la résorption des ordures ménagères résiduelles</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIVE A UNE ETUDE PRE-OPERATIONELLE ET DE PROGRAMMATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU CHÂTEAU DE LUNEVILLE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	8 juin 2018
<b>Description générale</b>	Le conseil départemental, en lien étroit avec les partenaires du territoire dont la Ville et la CCTLB, réfléchit à une gouvernance adaptée aux enjeux du développement touristique et de conversation du patrimoine pour le Château dont il est propriétaire. Projet connexe aux actions matures 6,7,10,11,12,13,14.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir le positionnement et le projet global du château, en intégrant son parc, ses jardins, ainsi que sa gouvernance et son modèle économique.</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	Conseil Départemental Ville de Lunéville, CCTLB, Région, DRAC, CDC
<b>Budget global</b>	130 000 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	Etat Ville : (8% du montant) CCTLB : (8% du montant) Conseil départemental : 40 % Région : 12 000 € (CP du 13/07/20218) CDC : 20 %
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livrables à chaque phase</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité du territoire</li> <li>• Scénario de développement approfondi (schéma directeur) jusqu'à la programmation</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE FORMATION DU CNAM SUR LA VILLE DE LUNEVILLE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Date de signature</b>	5 décembre 2019
<b>Description générale</b>	<p>Le CNAM est présent sur l'ensemble du territoire français. Il dispose d'une capacité à déployer ses activités et son offre de service dans une logique d'accès à tous pour la formation.</p> <p>En janvier 2019, le CNAM a lancé un programme ambitieux de déploiement d'implantations sur tout le pays, baptisé « au cœur des territoires ».</p> <p>La ville de Lunéville a répondu à cet AMI et, a été retenue parmi 55 villes.</p> <p>L'enjeu, pour la collectivité, est de développer une offre de formation professionnelle continue visant à une plus grande personnalisation des dispositifs de formation des personnes entrant ou étant sur le marché de l'emploi et, ainsi répondre aux demandes des entreprises du territoire.</p> <p>L'implantation du CNAM sur Lunéville permettra une complémentarité avec les organismes de formation présents tels que le GRETA, la CCI, la Croix Rouge ou Pôle emploi.</p> <p>D'ores et déjà, la Ville de Lunéville a acheté un local (anciennement Chambre des métiers) sur la zone des Faïenceries qui pourra être mis à la disposition du CNAM. Une réhabilitation de ce local est à prévoir afin de répondre aux attentes de cet organisme de formation et des usagers.</p> <p>Projet connexe aux actions matures : 17, 18, 19</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre en matière de formation aux besoins du territoire</li> <li>• Identifier les partenaires potentiels (entreprises, commerces, associations de réinsertion) participant au développement économique du territoire.</li> <li>• Sélectionner les axes de développement dans lesquels les actions de formation pourraient avoir un effet levier</li> <li>• Favoriser le développement économique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE- CCTLB</p> <p>ETAT – DEPARTEMENT – FONDS EUROPEÉNS</p>
<b>Budget global</b>	175 208€ TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>ETAT : 53 000 €</p> <p>FONDS EUROPEENS (FSE) : 36 000 €</p> <p>DEPARTEMENT : 36 000€ sous réserve de l'assemblée délibérante</p> <p>VILLE DE LUNEVILLE : 50 208 €</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville de Lunéville sélectionnée dans le programme « Au cœur des territoires »</li> <li>• Locaux disponibles achetés par la Ville de Lunéville pour la circonstance.</li> <li>• Délibération du conseil municipal se positionnant sur l'AMI</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre à une formation professionnelle en lien avec les attentes des entreprises, des artisans et des associations d'insertion</li> <li>• Réduction du nombre de chômeurs</li> <li>• Formation des actifs tout au long de leur carrière professionnelle</li> </ul>

<b>Nom de l'action</b>	<b>CREATION D'UN SERVICE DE VEHICULES ELECTRIQUES EN AUTOPARTAGE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
<b>Date de signature</b>	5 décembre 2019
<b>Description générale</b>	<p>La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, en lien avec le Pays du Lunévillois est en phase de création d'un service de véhicules électriques en autopartage. Ce dispositif s'inscrit dans la politique Climat Air Energie de la CCTLB et vise à répondre aux enjeux social et environnemental posé par la transition énergétique dans le domaine du transport ;</p> <p>Social en proposant aux ménages en situation de précarité une solution de mobilité efficace, économique, zéro émission, notamment en milieu rural, secteur faiblement pourvu en solution de transport alternatif à la voiture individuelle.</p> <p>Environnemental en visant à réduire l'impact du transport routier sur l'environnement par le recours à des véhicules zéro émissions et la mise en place d'un dispositif permettant de réduire par cinq* le nombre de véhicule particulier.</p> <p>L'impact de ce dispositif en secteur ORT est triple ; outre les impacts sociaux et environnementaux sus-décrits, le recours à l'autopartage permet de libérer l'espace public au profit d'usages partagé, favorisant ainsi l'amélioration du cadre de vie. En effet, en libérant de 4 à 9 places de stationnement*, chaque véhicule en autopartage permet de rendre disponible 100 à 200m<sup>2</sup> d'espace public.</p> <p>Projet connexe aux actions matures : XX</p> <p>(*source ADEME – enquête nationale autopartage 2016).</p>
<b>Objectifs</b>	<p>Lutter contre l'autosolisme</p> <p>Promouvoir les alternatives à la voiture individuelle</p> <p>Favoriser le développement de l'électromobilité par la structuration d'un réseau de recharge efficace</p> <p>Offrir aux ménages à faible ressources une solution de transport efficace, économique et zéro émission</p> <p>Améliorer la qualité de l'air en centre-ville</p> <p>Réduire le nombre de véhicule particulier et libérer l'espace public au profit d'usages partagés</p> <p>Encourager le recours aux modes actifs (marche à pied, vélo)</p>
<b>Intervenants</b>	<p>CCTLB – Pays du Lunévillois</p> <p>ETAT – REGION – DEPARTEMENT – FONDS EUROPEENS</p>
<b>Budget global</b>	1,8 millions d'€ HT dont 170 000€ pour Lunéville
<b>Modalité de financement</b>	<p>ETAT (DSIL): 250 000 € (notifié)</p> <p>FONDS EUROPEENS (FEDER) : 252 000 € (montant sollicité – instruction en cours)</p> <p>Région Grand Est : 88 000 € (montant sollicité au titre de l'AAP IRVE)</p> <p>DEPARTEMENT (CTS): 250 000 € (montant sollicité – instruction en cours)</p> <p>CCTLB : 550 000 €</p> <p>PAYS DU LUNEVILLOIS : 110 000 € (système de gestion)</p> <p>Autres financements : 300 000 € (Prime AVERE et bonus gouvernemental)</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<p>Délibération du conseil communautaire</p> <p>Appel d'offre pour l'acquisition de véhicules électriques</p> <p>Marché de fourniture et pose des bornes de recharge</p> <p>Contrat de gestion du service d'autopartage</p> <p>Déclaration préalable et déclaration de travaux pour la pose des bornes de recharge et signalisation</p> <p>Convention de mise à disposition de l'espace public Ville-CCTLB</p>

<b>Nom de l'action</b>	<b>REQUALIFICATION DES COURS DU CHÂTEAU ET DE LA PLACE DE LA 2<sup>Eme</sup> DIVISION DE CAVALERIE EN COMAITRISE D'OUVRAGE ASSOCIANT DÉPARTEMENT ET VILLE DE LUNÉVILLE</b>
<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
<b>Date de signature</b>	5 décembre 2019
<b>Description générale</b>	<p>La Ville de Lunéville présente un patrimoine architectural de grande qualité. De nombreux monuments historiques ou bâtiments classés sont localisés dans le centre ancien parmi lesquels, le château de Lunéville. Ce dernier fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation depuis l'incendie de 2003.</p> <p>Concomitamment à cette restauration, le Département de Meurthe et Moselle propriétaire du château et la Ville de Lunéville, propriétaire de la place de la 2ème DC se trouvant devant l'édifice envisagent de réaliser en concertation la requalification des cours des communs et d'honneur et de la place de la 2ème DC.</p> <p>Une maîtrise d'ouvrage unique aura l'avantage de proposer une requalification globalement cohérente.</p> <p>Elle devra, entre autres, réfléchir et définir une gouvernance adaptée entre le Département de Meurthe et Moselle et la Ville de Lunéville par la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage commune ou déléguée.</p> <p>Projet connexe aux actions matures 6,7,10,11,12,13,14</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'animation</li> <li>• Favoriser le développement économique et touristique</li> </ul>
<b>Intervenants</b>	<p>Ville de LUNEVILLE- Département</p> <p>ETAT – DRAC</p>
<b>Budget global</b>	280 000 € TTC
<b>Modalité de financement</b>	<p>Département : 70 000 €</p> <p>Etat : 70 000 €</p> <p>Ville : 70 000 €</p> <p>Région : Ce projet sera étudié selon les modalités en vigueur au titre de la politique en vigueur. Le financement définitif sera soumis au vote de l'assemblée délibérante</p> <p>Département : 70 000 €</p> <p>Etat : 70 000 €</p> <p>Ville : 70 000 €</p>
<b>Indicateurs d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution du marché</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attractivité du territoire</li> <li>• Augmentation du nombre de touristes</li> <li>• Réhabilitation du patrimoine</li> </ul>

# ANNEXE 4

## Tableau des indicateurs de résultat

### Cœur de ville de Lunéville

#### *Orientation 1 : DÉVELOPPER UNE OFFRE RÉSIDENIELLE DE QUALITÉ*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Nombre de logements réhabilités / reconstruits	AL 1 AL 2 AL 3 AL 4	Développer l'offre de logements en Centre-Ville par la requalification de locaux vacants Améliorer l'attractivité de la Ville avec le développement d'une nouvelle offre de logements Performance énergétique
Economie d'énergie Isolation des habitations	AL 14	Accompagner les ménages volontaires quel que soit leur niveau de revenu Permettre de réaliser des économies d'énergie Inciter les propriétaires à entrer dans ce dispositif
Ouverture du site Trailor au public, fréquentation du secteur Accueil de nouvelles activités et de nouveaux logements pour répondre aux besoins locaux Implication des habitants et associations au projet	AL 15	Associer le développement résidentiel à la préservation de la qualité de l'environnement

#### *Orientation 2 : DYNAMISER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN VEILLANT A PRÉSERVER UN ÉQUILIBRE ENTRE COMMERCE DE CENTRALITÉ ET COMMERCE PÉRIPHÉRIQUE*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Nombre de locaux réhabilités / loués	AL 5	Lutter contre la vacance commerciale Attractivité commerciale Amélioration de l'attractivité de la Ville avec le développement d'une nouvelle offre commerciale
Ouverture du site Trailor au public, fréquentation du secteur Accueil de nouvelles activités et de nouveaux logements pour répondre aux besoins locaux Implication des habitants et associations au projet	AL 15	Renforcer l'implantation d'activités et l'offre commerciale

#### *Orientation 3 : S'APPUYER SUR LE POTENTIEL DU CHÂTEAU POUR DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE*

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre de voyageurs utilisant les transports en commun	AL 6	Permettre la structuration de la desserte en transports en commun à l'échelle de l'agglomération grâce à une offre multimodale accrue et des services adaptés aux usagers Désengorger le stationnement en centre-ville par l'utilisation du parking des Bénédictins
Nombre d'utilisateurs du parking des Bénédictins		
Développement du transport multimodal		

*Orientation 4 : FAVORISER LES MOBILITÉS INCLUSIVES ET DÉCARBONNÉES*

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution du chantier de rénovation de l'Eglise Saint-Jacques	AL 7	Attractivité de la Ville Mise en valeur du patrimoine Développement de l'activité touristique
Inauguration du musée de la Faïencerie Nombre de visiteurs	AL 8	
Inauguration de la Place Léopold rénovée Emménagement du marché	AL 9	Végétalisation du cœur de Ville Aménagement de l'espace public
Evolution du chantier de requalification de la Place de la 2 <sup>ème</sup> Division de Cavalerie	AL 10	Amélioration de l'animation Favoriser le développement économique et touristique Attractivité de la Ville Mise en valeur du patrimoine
Ouverture du site Trailor au public, fréquentation du secteur Accueil de nouvelles activités et de nouveaux logements pour répondre aux besoins locaux Implication des habitants et associations au projet	AL 15	Redéfinir les conditions d'intégration spatiale et fonctionnelle de cet espace, en entrée Sud de l'agglomération dans la trame urbaine existante et à la conjonction du croisement de deux infrastructures routières majeures Favoriser une mobilité durable pour tous

*Orientation 5 : VALORISER LES ESPACES PUBLICS ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Réalisation d'un avant-projet sur la relocalisation de la crèche municipale dans l'ancienne école Germain Charrier	AL 11	Accès à un service public de petite enfance en Cœur de Ville Garantir un accueil petite enfance de qualité
Ouverture du site Trailor au public, fréquentation du secteur Accueil de nouvelles activités et de nouveaux logements pour répondre aux besoins locaux Implication des habitants et associations au projet	AL 15	Redéfinir les conditions d'intégration spatiale et fonctionnelle de cet espace, en entrée Sud de l'agglomération dans la trame urbaine existante et à la conjonction du croisement de deux infrastructures routières majeures Renforcer l'implantation d'activités et l'offre commerciale, Valoriser les ressources du territoire, Associer le développement résidentiel à la préservation de la qualité de l'environnement
Augmentation du nombre de touristes Développement du commerce	AL 17	Amélioration de l'animation Favoriser le développement économique et touristique Attractivité de la Ville Mise en valeur du patrimoine

*Orientation 6 : ADAPTER LE CŒUR DE VILLE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Inauguration de la Place Léopold rénovée Emménagement du marché	AL 9	Végétalisation du cœur de Ville Aménagement de l'espace public
Réalisation d'un îlot de fraîcheur	AL 12	Attractivité de la Ville Création d'un îlot de fraîcheur Amélioration du cadre de vie
Ouverture du site Trailor au public, fréquentation du secteur Accueil de nouvelles activités et de nouveaux logements pour répondre aux besoins locaux Implication des habitants et associations au projet	AL 15	Valoriser les ressources du territoire Favoriser une mobilité durable pour tous Associer le développement résidentiel à la préservation de la qualité de l'environnement



*Orientation 7 : REQUALIFICATION ET EMBELLISSEMENT DES ENTRÉES DE VILLE*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Réalisation des travaux d'aménagement d'entrée de ville dans le quartier des faïenceries	AL 13	Attractivité de la Ville Mise en valeur de l'entrée de Ville
Ouverture du site Traylor au public, fréquentation du secteur Accueil de nouvelles activités et de nouveaux logements pour répondre aux besoins locaux Implication des habitants et associations au projet	AL 15	Redéfinir les conditions d'intégration spatiale et fonctionnelle de cet espace, en entrée Sud de l'agglomération dans la trame urbaine existante et à la conjonction du croisement de deux infrastructures routières majeures Renforcer l'implantation d'activités et l'offre commerciale, Valoriser les ressources du territoire, Favoriser une mobilité durable pour tous, Associer le développement résidentiel à la préservation de la qualité de l'environnement

Orientation 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE EN CENTRE-BOURG

Indicateur	Référence	Objectif
Signature convention OPAH-RU et suivi des objectifs chiffrés	AB 1	Qualité générale de l'habitat avec une attention particulière sur l'amélioration de la qualité énergétique des logements Lutte contre la vacance et l'habitat très dégradé Renouvellement urbain
Requalification et réhabilitation du patrimoine bâti de la Manufacture	AB 2	Qualité générale du bâti avec une attention particulière sur l'amélioration de la qualité énergétique des logements Développement de services ouvert à d'autres acteurs que la seule Manufacture Renouvellement urbain
Résorption de la vacance et augmentation de réhabilitation de logements adaptés à la demande	AB 3	Résorber la vacance des logements en centre ancien et renforcer l'attractivité résidentielle du centre-bourg Lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne en adaptant le parc existant aux normes de confort et contre la précarité énergétique Développer une offre de logements diversifiés (typologies différentes de logements locatifs) Produire des logements accessibles financièrement (loyers maîtrisés) Adapter les formes urbaines et l'espace public aux attentes des ménages contemporains
Qualité du centre-ville et commerçant	AB 4	Renforcer l'attractivité résidentielle en changeant l'image du centre-bourg Améliorer la qualité du cadre urbain en centre-bourg Encourager la participation des habitants dans le cadre d'actions ponctuelles
Réalisation de campagnes de communication	AB 1 AB 4	Informier et sensibiliser la population aux enjeux de la rénovation du bâti ancien Communiquer au sujet des moyens techniques et financiers mobilisables dans le cadre d'un projet de rénovation
Tenue d'atelier de travail sur les projets de rénovation énergétique	AB 1 AB 4	Impulser une dynamique autour de la rénovation du bâti en centre-bourg, en lien avec la politique habitat intercommunale et la future OPAH-RU Sensibiliser les habitants à la richesse du patrimoine bâti en centre-bourg Partager les clefs de la réussite d'une rénovation qualitative de bâti ancien Favoriser le partage d'expériences et encourager l'initiative privée
Mise en œuvre de la charte des devantures commerciales	AB 8	Renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg Renforcer la qualité du cadre urbain du centre-bourg Définir des règles communes et les porter à la connaissance des commerçants Accompagner les commerçants dans leurs projets de modernisation de devantures, sur les plans technique et financier

*Orientation 2 : CONFORTER L'ARMATURE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ ET DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Création d'une association de commerçants	AB 5	Diagnostic et préconisations pour dynamiser le commerce de centre-ville
Signature de la convention chapeau d'ORT et publication	AB 5 AB 6 AB 7 AB 8	Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisite Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux
Approbation de la révision du PLUiH après enquête publique	AB 6	Se doter d'un outil réglementaire facilitateur (urbanisme de projet) qui permette d'accompagner la dynamique de renouvellement urbain projetée sur le centre historique de Baccarat après échanges avec les partenaires Maintenir l'activité commerciale sur les linéaires stratégiques en centre-bourg Anticiper d'éventuelles mutations qui fragiliseraient l'armature commerciale
Mise en œuvre de la charte des devantures commerciales	AB 8	Renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg Renforcer la qualité du cadre urbain du centre-bourg Définir des règles communes et les porter à la connaissance des commerçants Accompagner les commerçants dans leurs projets de modernisation de devantures, sur les plans technique et financier
Installation d'un porteur de projet dans un pas de porte commerçant vide	AB 7	Dynamiser l'activité commerciale du centre-bourg en attirant de nouveaux porteurs de projets Résorber la vacance commerciale en rénovant un ou plusieurs locaux vides Accompagner les porteurs de projet dans la concrétisation de leur projet et sécuriser leur activité

*Orientation 3 : CONSOLIDER LA DESTINATION TOURISTIQUE DE BACCARAT*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Augmentation des nuitées	AB 9 AB 10 AB 11 AB 12	Valoriser les qualités et les potentiels touristiques, culturels et patrimoniaux de Baccarat et les faire connaître.

*Orientation 4 : FACILITER LES MOBILITÉS ACTIVES ET LES DÉPLACEMENTS*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Rendu de l'étude de mobilité et mise en œuvre du schéma de mobilité	AB 13	Disposer d'une vision globale du futur schéma de mobilité à Baccarat Établir un programme d'actions au service du renforcement de la pratique des modes actifs en centre-bourg
Réalisation d'aménagements en matière de mobilité	AB 15	Procéder à des aménagements prioritaires au service du renforcement de la pratique des modes actifs Garantir la fluidité des parcours des véhicules Assurer la sécurité de tous les usagers
Réalisation des aménagements des axes de déplacements actifs prioritaires Inauguration des itinéraires cyclables	AB 14	Aménager des itinéraires cyclables sécurisés de sorte à encourager la pratique des modes actifs en centre-bourg Améliorer le cadre de vie Améliorer la connexion par la voie active entre les différents équipements structurants du centre-bourg
Acquisition de vélos à assistance électrique	AB 16	Inciter à la pratique des modes actifs en centre-bourg Développer/renforcer les services touristiques
Prêts de vélos	AB 16	Inciter à la pratique des modes actifs en centre-bourg Former les plus jeunes aux gestes simples et réflexes de la sécurité routière
Lancement d'une étude technique pour le réaménagement du site	AB 17 AB 18	Améliorer le cadre urbain Engager une réflexion au sujet de l'aménagement de l'espace public et le réinvestissement des rez-de-chaussée vacants en concertation avec les commerçants voisins Tester de nouveaux usages à court terme afin d'opérer des choix stratégiques d'aménagement Mobiliser la population dans le cadre d'actions participatives
Résorption des désordres structurels du pont Mac Clénahan	En lien avec AB 17	Résorber les désordres structurels du pont pour assurer la sécurité publique Assurer la liaison par la route entre les deux rives de la Meurthe

*Orientation 5 : AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LE FONCTIONNEMENT URBAIN*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Création d'un réseau de chaleur	AB 20	Participer au développement des énergies renouvelables

*Orientation 6 : VALORISER LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Inauguration de l'espace aire de fitness	AB 23	Aménager un espace assurant la pratique libre du sport le long des rives de Meurthe

*Orientation 7 : RENFORCER ET PÉRENNISER LES ÉQUIPEMENTS*

<b>Indicateur</b>	<b>Référence</b>	<b>Objectif</b>
Inauguration de l'école de la Serre	AB 21	Regrouper dans un équipement l'école maternelle, primaire, les activités péri et extra scolaires en réhabilitant un bâtiment et végétalisant une cour d'école.
Inauguration de l'espace aire de fitness	AB 23	Aménager un espace assurant la pratique libre du sport le long des rives de Meurthe
Ouverture du Pôle Médical de Santé de Baccarat	AB 24	Renforcer le réseau des équipements de santé en centre-bourg Accueillir de nouveaux professionnels de santé à Baccarat
Inauguration de l'épicerie solidaire	AB 25	Renforcer les solidarités

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans les fiches actions figurant en annexe n°2 à la présente convention

# ANNEXE 5

## Maquette financière

Au titre de l'année budgétaire XXX, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

# ANNEXE 6

## Synthèse des diagnostics et présentation des enjeux

La Communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ainsi que les communes de Lunéville et de Baccarat disposent de nombreux éléments de diagnostic couvrant les cinq axes du programme de l'ORT, à savoir :

- 1 - la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- 2 - le développement économique et commercial ;
- 3 - l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- 4 - la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- 5- l'accès aux équipements et services publics.

Les diagnostics complets des centres de Lunéville et de Baccarat ainsi que la liste des études réalisées sont annexés à cette convention. Les livrables sont consultables sur demande auprès des collectivités concernées.

### Cœur de ville de Lunéville (novembre 2016)

#### Comprendre les enjeux de revitalisation du cœur de ville de Lunéville

- Lunéville est la troisième ville du département de Meurthe-et-Moselle, également sous-préfecture, et le chef-lieu d'un bassin de vie de près de 80 000 habitants (Pays du Lunévillois).
- L'agglomération constitue le premier pôle d'emplois du Pays du Lunévillois. Le territoire hérite de nombreux savoir-faire industriels mais continue de subir les conséquences de la désindustrialisation engagée dans les années 1980.
- La situation conférée par les axes routiers et ferroviaire (axes Nancy - Strasbourg et Nancy - Saint-Dié-des-Vosges) est avantageuse mais également porteuse de déséquilibre dans la mesure où elle accroît la dissociation entre les lieux de résidence et de travail.
- Il en résulte une perte d'influence progressive de Lunéville sur son bassin de vie s'opérant principalement au profit des communes périurbaines proches, sur le plan démographique et au profit de l'agglomération nancéenne et des pôles d'emplois de la vallée de la Meurthe, sur le plan économique.
- Cela tend à expliquer une baisse importante et continue de la population Lunévilloise et son corollaire : une augmentation significative de la vacance résidentielle ; deux phénomènes qui se sont encore accentués ces dernières années.

Dans ce contexte, l'enjeu pour Lunéville et plus largement, les villes moyennes, consiste à réinventer la ville et le rôle des centralités urbaines de demain, dans une stratégie partagée au niveau intercommunale fondée sur ses atouts, pour tenter de réduire les écarts avec les métropoles, en jouant la carte des complémentarités et des solidarités interterritoriales. Cette stratégie trouve notamment sa traduction dans le PLUi-H de la CCTLB, approuvé en juin 2020.

#### Des problématiques intriquées à traiter globalement

- Un patrimoine architectural et paysager de très grande qualité, avec en point d'orgue : le Château et son parc, qui constitue une composante importante du projet urbain et du potentiel touristique de la Ville. En dehors des monuments historiques, la majorité des immeubles du centre ancien ont été identifiés d'intérêt architectural ou de grand intérêt architectural au titre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).
- Un engagement de longue date en faveur de la redynamisation du centre ancien, avec notamment 6 OPAH, a permis d'endiguer le phénomène de dévitalisation mais au prix de réhabilitations d'une ampleur sans précédent rendant les opérations souvent délicates à équilibrer et les investisseurs

réservés. Ces réussites importantes, ne masquent pas un bilan global en demi-teinte avec des indicateurs socioéconomiques qui restent préoccupants.

- Une forte vacance résidentielle et commerciale couplée à un état de dégradation important du bâti et des espaces publics entraînant une forte dépréciation des valeurs immobilières, et d'une grande fragilité sociale.
- Des problématiques interdépendantes nécessitant impérativement une action simultanée sur toutes les composantes de la ville : habitat, activités et espaces publics.

### **Un bâti ancien de faible qualité présentant une forte marge de progression**

- Le centre ancien concentre 18 % du parc immobilier de Lunéville, soit environ 2 000 logements très majoritairement collectifs et dont l'ancienneté se traduit souvent par des conditions d'habitabilité médiocres.
- Sur 77 immeubles recensés dans la dernière OPAH-RU : 34 sont identifiés comme dégradés, 26 comme dégradés ou très dégradés (catégories 7 et 8), et 15 signalés par le service d'hygiène de la ville de Lunéville. Deux sont en état de ruine. L'OPAH-RU souligne la présence d'immeubles présentant des problèmes de structure cumulant plusieurs niveaux de risques, voire présentant des dangers.
- Une concentration des logements dégradés dans les îlots situés le long de la rue de la République. Les îlots au nord de la rue Germain Charrier ainsi que la Place Saint-Jacques sont également identifiés.
- Existence de constructions non adaptées à un environnement de centre-ville : hangars, parkings en boxes, anciens sites de production, etc.
- Importantes contraintes en matière de reconstruction et d'aménagement des bâtiments définies par le règlement du SPR.

### **Un appareil commercial fragilisé mais en en légère progression**

- Une diminution par vagues successives des commerces de proximité du centre-ville liée à l'implantation de grandes surfaces alimentaires en périphérie ou en bordure de ville.
- Un rôle prépondérant de Lunéville dans l'offre commerciale locale avec une aire de chalandise calée sur celle du bassin de vie. Un appareil commercial d'environ 78 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher à l'échelle de l'agglomération, répartis sur trois pôles : le cœur de ville et deux pôles périphériques (Moncel-lès-Lunéville et Chanteheux).
- Une évasion commerciale importante du fait de la présence des pôles commerciaux spécialisés de l'agglomération nancéienne.
- Des circulations piétonnes de bonne qualité sur les grands linéaires. Un secteur Saint Jacques - Château moins lisible en raison du stationnement sur l'espace public.
- Une bonne accessibilité par la voiture et un centre-ville resté traversant avec des circulations principales simples, lisibles et bien connectées aux espaces de stationnement publics.
- Une vacance commerciale structurelle principalement concentrée dans les rues secondaires : petites cellules, non adaptées aux PMR, très dégradées et parfois n'étant plus proposées par les commercialisateurs.
- Une situation stable voir un léger regain au cours des dernières années (avant crise du Covid) avec un renouvellement des commerces sur le linéaire principal (rue Banaudon). Les actions menées par les Vitrites de Lunéville en termes d'animations et de mobilisation y contribuent.
- Un potentiel lié au Château à exploiter pour les linéaires secondaires à la condition d'une rénovation profonde des cellules.



### **Baccarat, un pôle urbain structurant du Pays du Lunévillois, localisé aux portes des Vosges**

- Un bourg de près de 4 250 habitants situé dans le sud-est du territoire communautaire, aux portes du département des Vosges.
- Du fait d'une position à mi-chemin entre Lunéville et Saint-Dié-des-Vosges, d'une desserte efficace par la N59 et d'un accès rapide au pôle quasi limitrophe de Raon-l'Étape, les Bachâmois pratiquent aujourd'hui différents bassins de vie effectifs qui se chevauchent. Baccarat est ainsi un bourg-centre sous influence plurielle, multi-concurrencé, qui joue un rôle structurant (équipements, commerces, services, emploi) à l'échelle d'un bassin de vie à dominante rurale.

### **Un fonctionnement urbain lié à des coupures physiques, naturelles ou fonctionnelles**

- Des ruptures naturelles :
  - la Meurthe s'écoulant au centre du bourg, avec un seul franchissement automobile (le Pont Mac Clenahan, ouvrage structurellement fragile) et deux passerelles pour les piétons et les cycles ;
  - les coteaux de Deneuvre marquent le paysage en rive gauche.
- Des ruptures fonctionnelles :
  - de grands axes départementaux aux profils très routiers traversant la commune (RD590 et 935) avec un trafic important, notamment de poids-lourds ayant des effets directs sur les tissus résidentiels attenants (dégradation des façades, délaissement de l'habitat, etc. ;
  - le site de production des Cristalleries, îlot de presque 15 ha, constituant un ensemble marquant dans le tissu urbain, inaccessible au public et ceinturé de constructions dégradées et d'un mur qui forme une façade aveugle sur rue.
  - la voie ferrée, marquant une limite franche dans la composition urbaine de Baccarat, avec quatre franchissements possibles, et mettant à distance une partie des tissus résidentiels du centre-bourg commerçant.

### **Un commerce de centre-bourg concurrencé, localement fragilisé et confronté au défi de la modernisation**

- Le pôle de Baccarat-Deneuvre dispose d'un ensemble de commerces et de services, en particulier de centre-ville, qui jouent un rôle central son bassin de vie. Il est fragilisé par de profondes mutations des comportements d'achat (usage de la voiture, vivre-vite, e-commerce).
- Des activités commerciales de centre-bourg concurrencées par les pôles extérieurs, en particulier l'offre périphérique des agglomérations de Lunéville, Saint-Dié-des-Vosges et Nancy.
- Deux axes commerçants structurant le centre bourg (rue Adrien Michaut en rive gauche, rues des cristalleries / di. Leclerc en rive droite) localement fragilisés par une importante vacance des cellules commerciales. En rive gauche, une importante déprise commerciale a précipité une transformation progressive de rez-de-chaussée commerciaux en habitations.
- Des mutations qui lancent un double-défi à la ville et la CCTLB :
  - Définir une stratégie commerciale équilibrée à l'échelle du bassin de vie, anticipant les évolutions et les demandes d'implantation, notamment en périphérie des centralités
  - Moderniser l'appareil commercial en réponse aux usages et attentes actuels des clients.

L'intention du projet redynamisation du centre-bourg de Baccarat est de reconcentrer l'activité commerciale sur les linéaires localisés stratégiquement à proximité d'équipements structurants et bénéficiant d'une bonne accessibilité, de façon à enrayer l'image négative véhiculée par le délaissement des rez-de-chaussée. Il s'agira en ce sens d'identifier des tronçons prioritaires pour le maintien d'activités commerciales mais aussi de prévoir des transformations voire de potentiels changements de destination pour les locaux dont la localisation et/ou la configuration n'est plus en phase avec les besoins contemporains. L'enjeu réside en définitive dans le renforcement de linéaires « vitrines », le long des rues des Cristalleries, de la Division Leclerc et

### Un marché de l'habitat fragilisé en quartier ancien et porteur déséquilibres

- Une surabondance de l'offre en logements sur un marché du logement détendu avec une augmentation deux fois plus rapide du nombre de logements que du nombre de ménages entre 1999 et 2016, qui a mécaniquement conduit à une augmentation du taux de vacance communal.
- La paupérisation du centre-bourg est en définitive une conséquence de la distribution géographique de l'offre en logements d'une part (production neuve en périphérie de centre-bourg) et du fonctionnement du marché d'autre part (faible dynamique migratoire)
- Une importante vacance en centre-bourg trouvant son origine dans :
  - un repli démographique amorcé il y a 30 ans et d'autant plus précipité dans ces dernières années par un solde naturel négatif accompagné d'un vieillissement de la population ;
  - le développement d'une production de logements neufs en périphérie, qui a directement concurrencé le tissu résidentiel de centre-bourg.
- La lutte contre la vacance résidentielle est un enjeu fort de la politique urbanisme-habitat établie à l'échelle intercommunale par le PLUi-H Sa stratégie de développement prévoit notamment la production de 50 logements / an sur le pôle urbain de Baccarat - Deneuvre dont 20 en sortie de vacance.
- Deux secteurs à enjeux résidentiels particulièrement concernés par la vacance, dégradés, avec suspicion d'habitat indigne :
  - Le vieux Baccarat en rive gauche, qui compte une quarantaine de constructions vacantes et une trentaine constructions partiellement vacantes. La forte compacité du tissu urbain s'accompagne de problématiques de stationnement et d'accès à des espaces extérieurs privés qui peuvent expliquer pour partie cette vacance alarmante. En résultent des formes urbaines qui ne semblent plus répondre aux modes de vie contemporains et appelant à une réflexion globale sur le fonctionnement de ce quartier. Mécaniquement, le vieux Baccarat est devenu le lieu d'atterrissage de ménages modestes dans un parc locatif privé de faible qualité. L'offre locative sociale assez importante qui existe à proximité est également concernée par la vacance ;
  - le front bâti organisé en rive droite de la Meurthe le long de la rue de la Division Leclerc et de la rue des Cristalleries, qui comptabilise une quinzaine de constructions vacantes et une petite trentaine de constructions partiellement vacantes. Si la plupart des constructions ont un état apparent dit en « état d'usage », cette vacance localisée dans le cœur commerçant peut pour partie s'expliquer par l'important trafic routier, par un environnement à l'esthétique industrielle non valorisé (site des Cristalleries notamment) et une problématique liée au stationnement automobile.

Le défi pour la commune et l'intercommunalité est aujourd'hui d'enrayer la dégradation et le délaissement progressifs des tissus résidentiels anciens, en maintenant la population présente et en accueillant de nouveaux ménages. La redynamisation des deux secteurs à enjeux habitat doit être appréhendée à plusieurs échelles imbriquées : celle du quartier, de l'immeuble. Les travaux conduits à l'occasion de l'étude stratégique de redynamisation du centre-bourg de Baccarat ont permis d'identifier des parcelles, groupes de parcelles et îlots à enjeux habitat. Le renforcement de l'attractivité résidentielle en quartier ancien reposera sur le couplage de deux champs d'actions : la qualification de l'offre en logements et la qualification du cadre urbain

### Baccarat, un nom évocateur mais un potentiel touristique sous-exploité

- Un site patrimonial important et des événements majeurs accueillant plus de 90 000 visiteurs cumulés par an, profitant de la renommée du nom « Baccarat » mais un potentiel de tourisme industriel sous-valorisé : la cristallerie de Baccarat reste fermée au public.

- Le projet de musée du flacon est au cœur de la stratégie de redynamisation du centre-bourg de Baccarat. Il porte un véritable enjeu de redynamisation de l'économie locale, se faisant au service de la reconquête d'un quartier ancien aujourd'hui en perte d'attractivité. Implanté dans l'ancienne école de Gondrecourt il constituera une locomotive de cette consolidation et s'inscrira ainsi dans une ambition plus globale de revalorisation de tout un patrimoine urbain fragilisé en rive gauche de la Meurthe.

L'armature touristique bachâmoise prend appui sur un pôle touristique affirmé en rive droite, où cohabitent la maison du tourisme, la boutique Baccarat, le musée des cristalleries, le pôle Bijou et la future maison des métiers d'art et des savoir-faire. En rive gauche, ce sont l'église Saint-Rémy de Baccarat et le promontoire de Deneuvre qui constituent des points d'intérêt fort. L'intention du projet communal est de renforcer la place de la rive gauche du centre-bourg dans l'armature touristique. Si le musée du flacon projeté dans l'ancienne école de Gondrecourt constitue un point majeur de cette consolidation, l'enjeu réside également dans une revalorisation d'un ensemble architectural remarquable. Formant un ensemble structurellement fragile, la Tour des Voués et les remparts devront impérativement faire l'objet d'un programme des travaux de consolidation structurelle sur la base d'une expertise technique et leur devenir aura des effets directs sur le tissu urbain avoisinant.

Aussi, dans une perspective de renforcement de la destination touristique bachâmoise, l'hébergement, la restauration et les animations touristiques feront partie intégrante de la stratégie de redynamisation du centre-bourg.

Dans le champ du développement touristique, deux défis majeurs se posent au centre-bourg de Baccarat :

- Le renforcement de la place de Baccarat dans l'armature touristique régionale, appelant à une inscription plus forte du bourg dans les réseaux culturels existants ;
- la valorisation des savoir-faire liés à l'artisanat du cristal, à travers l'émergence de programmes touristiques nouveaux.

### Une consolidation du réseau des équipements en cours

- Des projets d'équipements finalisés ou en cours de réalisation :
  - regroupement des écoles primaires et maternelles du Centre avec la création d'une cantine (2019) et projet de crèche dans les anciens locaux de l'école maternelle du Centre ;
  - réhabilitation de la piscine Jean-Marie Fève, livraison en septembre 2021(CCTLB) ;
  - construction de la médiathèque de Baccarat, inaugurée début 2020 (CCTLB) ;
  - relocalisation de l'Office de Tourisme rue des Cristalleries réalisée à l'été 2019 (CCTLB) ;
  - préfiguration du musée du flaconnage au pôle Bijou, inaugurée en février 2020 (CCTLB) ;
  - transformation de la Taillerie en lieu Maison des métiers d'art et des savoir-faire (CCTLB).
  - logements seniors en centre-bourg, livrés en juillet 2020 (Privé).
  - aménagement des extérieurs de la gare à l'initiative du PETR ;
  - implantation d'une maison de santé privé.
- Des projets d'équipements sont à l'étude :
  - réhabilitation de l'école de Gondrecourt en musée du flacon ;
  - implantation d'un hôtel, ayant fait l'objet d'une première étude de potentialité.

L'intention du projet communal est de redynamisation est de veiller au bon fonctionnement du réseau des équipements, fédérateurs à l'échelle du bassin de vie, et à leur ancrage dans le bourg.

Il s'agira en ce sens de procéder à des interventions ponctuelles visant à améliorer la connexion des équipements entre eux et le fonctionnement urbain à leurs abords, notamment par les modes actifs. A ce titre, une réflexion sur un schéma de circulation cyclable sera engagée dès 2020 dans le cadre de l'étude de redynamisation du centre-bourg.

## Des espaces publics peu valorisés et un défi de meilleur partage de l'espace public

- Des travaux de requalification des espaces publics engagés (rue Adrien Michaut, Division Leclerc, abords de la gare, etc.) et à poursuivre par dans une perspective de renforcement de la qualité urbaine du centre-bourg.
- Peu d'infrastructures pour les déplacements cyclables et des discontinuités dans les parcours piétons.
- Une attention portée à plusieurs sites par la collectivité :
  - la place du marché, un vaste espace public central (1,13ha), multifonctionnel mais aux aménagements de faible qualité ;
  - le site de l'Hôtel du pont, une ancienne brasserie marquant l'intersection entre le pont Mac Clenahan et la rue des Cristalleries, ayant fait l'objet d'une acquisition par l'EPFL fin 2019 et mis à disposition de la commune de Baccarat en janvier 2020.
  - un espace public résiduel d'environ 900 m<sup>2</sup> sur la section ouest de la rue Adrien Michaut, en face de l'actuelle Poste, au cœur d'un linéaire commerçant fragilisé et aux portes d'un quartier résidentiel dégradé.
  - la rue du canal, un axe nord-sud historique peu valorisé, sa requalification constituerait un premier signal fort de reconquête du quartier ancien organisé au pied des remparts.

L'intention du projet de redynamisation est non seulement de renforcer la qualité urbaine de certains espaces publics clefs du centre-bourg, tant au service de la pratique quotidienne que de la découverte touristique, mais également d'y assurer la cohabitation des différents modes de déplacement.

Dans la mesure où ces espaces publics sont inclus dans le périmètre délimité des abords des MH de Baccarat et Deneuvre, la définition des principes d'aménagement à inscrire dans les cahiers des charges pour le lancement d'études pré-opérationnelles se fera en collaboration étroite avec les ABF.

# ANNEXE 7

## Liste des études réalisées et des actions mises en œuvre

### À l'échelle intercommunale

- L'adoption début 2014 par la CCTLB d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) qui a particulièrement souligné la nécessité d'une intervention globale sur le centre ancien, la CCTLB élaborant actuellement son PLUi-H intégrant le volet Plan Local de l'Habitat (ACEIF) ;
- L'OPAH-RU (2014-2016) a permis d'engager des opérations de qualité qui souvent ont atteint des objectifs supérieurs au prévisionnel (75 000 € de travaux en moyenne pour les logements locatifs, 9 logements réhabilités sur 10 vacants avant travaux, traitement quasi exclusif de logement très dégradés, 6,7 % du parc de logement rénové, gain de 50 % d'économies d'énergie sur les immeubles rénovés) en se reposant uniquement sur la dynamique du marché qui était plutôt porteuse
- Diagnostic territorial PLUi-H (2018-2019, SCALEN)
- Diagnostic agricole et forestier (Chambre d'agriculture/ biotope, 2018)
- Inventaire et hiérarchisation des zones humides (Biotope, 20019)
- Déclinaison de la Trame Verte et Bleue sur la CCTLB (Biotope, 20019)
- Définition d'une stratégie foncière, formalisée en 2012 avec la signature d'une convention cadre conclue entre la CCTLB et l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) pour des interventions foncières et actualisation de la Stratégie foncière à l'échelle des 43 communes (en cours : EPFL / SCET)
- Diagnostic PCAeT en cours
- Diagnostic économique (SCALEN, 2018-2019) + POCE
- Synthèse commerciale de Lunéville (CCI, 2018)
- Étude sur les zonages d'assainissement collectif et non collectif
- Schéma d'orientations des carrières (2014)
- Dossier de création de ZAC sur le site Trailor
- Potentiel en énergies renouvelables sur le territoire (Multipôle Sud Lorraine)
- Étude sur les tiers lieux (Multipôle sud Lorraine)
- Schéma des itinéraires cyclables (à venir) pour encourager la mobilité active

### À l'échelle de Lunéville ou de son cœur de ville

- La mise en œuvre, par la ville de Lunéville, d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et Patrimoine (AVAP) en 2014, devenue Site Patrimonial Remarquable,
- Convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts pour la démarche « Démonstrateur redynamisation du centre ancien »
- Étude cœur de ville (2016 – SCALEN)
- Étude sur la requalification de l'Ilot Bastien (ENSA) 2017-2018
- Mission redynamisation du centre-ancien (SCET-SEDL 2017-2018)
- La reconstruction du cinéma en partenariat avec l'Établissement Public national d'aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux (EPARECA), vecteur incontestable d'attractivité du centre-ville,
- La mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020, qui constitue les volets urbains et sociaux de la politique de la ville,
- L'étude de requalification du secteur de la gare, réalisée en 2017, pilotée par l'EPFL et cofinancée par la CCTLB.
- La construction du centre Aqualudique de Lunéville en 2014, par la CCTLB,

- La construction d'une médiathèque en 2017, par la CCTLB
- le conseil départemental mène une réflexion globale sur l'ensemble du site. Pour mener à bien ce projet, une chargée de mission a été recrutée. Une étude cofinancée par le conseil départemental, la CDC, la CCTLB et la ville va être menée « AMO relative à une étude pré-opérationnelle et de programmation pour le développement du château de Lunéville.
- Lunéville retenue en 2017 par le ministère de la Culture, pour expérimenter les propositions du rapport « Dauge » sur la revitalisation du centre historique.

## À l'échelle de Baccarat ou de son centre-bourg

- Étude stratégique de redynamisation du centre-bourg de Baccarat dans le cadre du dispositif régional BSMR, confiée à l'Agence Scalen, Agence de développement des territoires Nancy Sud Lorraine (printemps 2019 / été 2020) ;
- Analyse du projet de musée de Baccarat, comportant une étude de marché et une analyse du projet envisagé (architecture, concept, équipements et services, estimation financière), réalisée par CBC XII (juillet 2019) ;
- Étude du concept et de positionnement commercial du projet de musée et d'hôtel à Baccarat, réalisée par le cabinet de conseil et d'audit SRHC Hospitality Consulting (juillet 2019) ;
- Étude de faisabilité pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection de la RD935 et de la RD 590, réalisée par le bureau d'études et maître d'œuvre en infrastructures VRD CONSILIUM (septembre 2018) ;
- Étude d'aménagement des espaces extérieurs et de traitement du parc d'habitation des Cristalleries de Baccarat, comportant un diagnostic et un programme d'intervention, réalisée par le Centre d'Amélioration du Logement (2008/2009).

### Études et actions en cours :

- Étude lancée sur les remparts et la tour des Voués avec le Conseil Départemental 54 ;
- Étude sur la gare et les mobilités lancée par la Région en plus de celle pilotée par la Multipôle Sud 54 ;
- Étude de l'ARS pour l'implantation d'une maison de santé ;
- Convention avec le CD54 et l'école d'architecture pour aller à la rencontre des habitants sur le sujet du musée du cristal ;
- Étude de stratégie foncière en cours avec l'EPFL sur la vacance commerciale et l'habitat.

# ANNEXE 8

## Glossaire des sigles et acronymes

ABF – Architecte des Bâtiments de France	DDFIP – Direction Départementale des Finances Publiques
ACI – Ateliers et Chantiers d'Insertion	DDT – Direction Départementale des Territoires
ACV – Action Cœur de Ville	DPE – Diagnostic Performance Energétique
ADEME – Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles
AERM – Agence de l'Eau Rhin Meuse	DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
AMO – Assistance à la maîtrise d'ouvrage	DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local
ANAH – Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	EPARECA - Établissement Public national d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
ANCT – Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	EPCI – Établissement Public de Coopération Intercommunale
AOM – Autorité Organisatrice de la Mobilité	ESS – Economie Sociale et Solidaire
APD – Avant-Projet Définitif	ETP – Equivalent Temps Plein
ATMH – Autorisation de Travaux sur Monuments Historiques	FEDER - Fonds européen de développement régional
BBC - Bâtiment Basse Consommation	FIG – Festival International de Géographie
BSMR – Bourg Structurant en Milieu Rural	FISAC - Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
CAF – Caisse d'Allocations Familiales	FSE – Fonds Social Européen
CAL-SoliHa – Centre d'Amélioration du Logement Solidaire pour l'Habita	ICPE – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
CAUE - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	INRAP – Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
CCAS – Centre Communal d'Action Sociale	MMH – Meurthe-et-Moselle Habitat
CCI – Chambre du Commerce et de l'Industrie	MSA – Mutualité Sociale Agricole
CCTLB – Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat	OAP – Orientation d'Aménagement et de Programmation'
CD54 – Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle	OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
CDC - Caisse des Dépôts et Consignation	OPAH-RU – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine
CIAS – Centre Intercommunal d'Action Sociale	OPH – Office Public de l'Habitat
CITE – Crédit d'Impôt Transition Energétique	
CNC – Centre National du Cinéma	

OPHLB – Office Public de l'Habitat du territoire de Lunéville à Baccarat

ORT – Opération de Revitalisation des Territoires

PETR – Pôle d'Équilibre Territorial Et Rural

PGRI – Plan de Gestion des Risques d'Inondation

PLH – Plan local de l'habitat

PLU – Plan local d'urbanisme

PTRTE - Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique

PVD – Petites Villes de Demain

RHI – Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable ou dangereux

SACICAP – Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SEM – Société d'Economie Mixte

SNI – Société Nationale Immobilière

TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

THIRORI – Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restauration Immobilière

TVB – Trame Verte et Bleue

UDAP – Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

VEFA – Vente en l'Etat Futur d'Achèvement

VRD – Voirie et Réseaux Divers

VNF – Voies Navigables de France

ZAC – Zone d'Aménagement Concertée



## ANNEXE 9

Charte graphique

COMMUNAUTÉ de  
COMMUNES du TERRITOIRE de

*Lunéville à Baccarat*

